

RAPPORT ANNUEL 2003

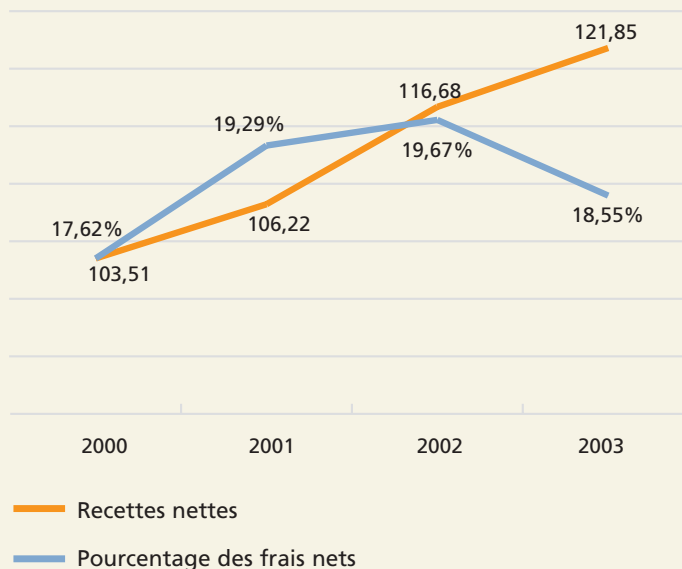


VENDRE UNE COPIE CD OU L'ACHETER,
C'EST DU VOL.



Une hausse de 4,73 % du chiffre d'affaires, une diminution des frais nets de 1,50 % et une progression de 5,87 % des droits nets à répartir, tels sont les principaux chiffres qui illustrent les résultats de la SABAM en 2003. Sur le plan du chiffre d'affaires réalisé, la SABAM a été classée en 530^{ème} position en 2002 (572^{ème} position en 2001) parmi toutes les sociétés belges répertoriées durant cette année (source : Trends Top 100.000).

Comparaison entre l'évolution des recettes et du pourcentage des frais nets (en millions de €)



Avant-propos

Auteur confirmé de bandes dessinées (*Germain et nous*, *Les Zaduzado*, etc.), **Frédéric Jannin** est également actif dans les domaines de la télévision (souvenez-vous des "Snuls"), de la radio (*Le Jeu des Dictionnaires*), de la musique (*THE BOWLING BALLS*), de la publicité (l'accent "belge", c'est souvent lui), du dessin humoristique, du journalisme, etc.

Bref, comme la SABAM, il est lui aussi multidisciplinaire. Notre choix était donc logique pour illustrer le présent rapport.

Homme attachant, il vit les époques et les exprime en tranches de vie avec une sensibilité et une clairvoyance délirantes.

Ce qui est certain, c'est qu'avec Frédéric Jannin et son savoureux accent bruxellois, on ne rit pas qu'UNE FOIS!



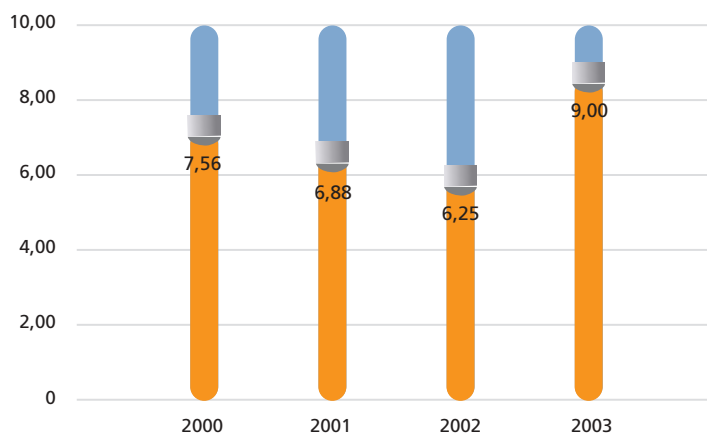
Chiffres-clés consolidés

(en millions de € sauf indication contraire)	2003	2002	2001	2000
Résultats d'exploitation (selon modèle BNB)				
Perceptions droits d'auteur	126,76	121,04	110,66	107,52
Produits financiers	9,00	6,25	6,88	7,56
Frais d'exploitation	31,04	31,21	28,96	26,90
Résultats (selon les flux financiers)				
Recettes nettes	121,85	116,68	106,22	103,51
Frais nets	22,60	22,95	20,49	18,23
Droits nets à répartir	99,24	93,74	85,73	85,28
Structure bilantaire				
Fonds propres	2,45	2,00	1,84	2,08
Fonds de roulement net (1)	-3,86	-3,98	-3,09	-2,34
Cash-flow et investissements				
Cash-flow net courant (2)	112,25	97,69	92,16	93,06
Amortissements	2,48	2,76	2,33	2,07
Investissements	2,60	2,99	2,93	3,18
Personnel (converti plein temps)	268,30	257,40	275,10	264,80
Ratios (en %)				
Pourcentage des frais	18,55%	19,67%	19,29%	17,62%

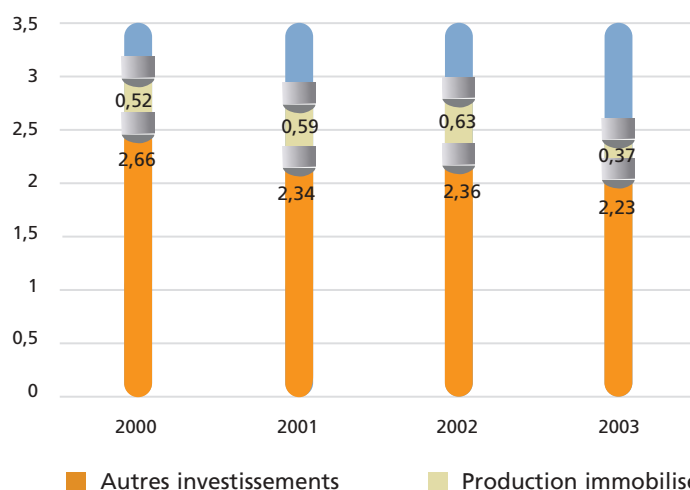
(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Produits financiers (en millions de €)



Investissements (en millions de €)



Les recettes

En 2003, la société a perçu des droits pour un montant de 126,8 millions € contre 121 millions € en 2002. Cette progression du chiffre d'affaires (+ 5,7 millions € ou + 4,7%) doit être analysée sous deux angles :

1. Les perceptions individuelles :

- 11,4 % (- 5,2 millions €) :

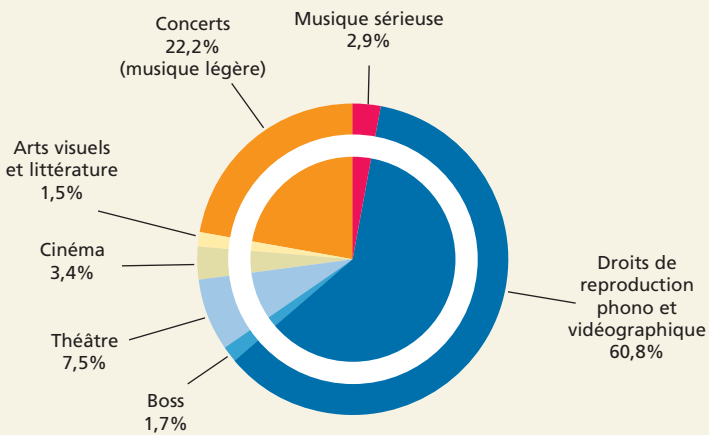
Fortes baisses des droits de reproduction mécanique (- 19 %) ainsi que des perceptions provenant des cinémas (musique de film) de 13 %. Par contre, les perceptions concernant les festivals et concerts augmentent de 9,5 %.

2. Les perceptions collectives :

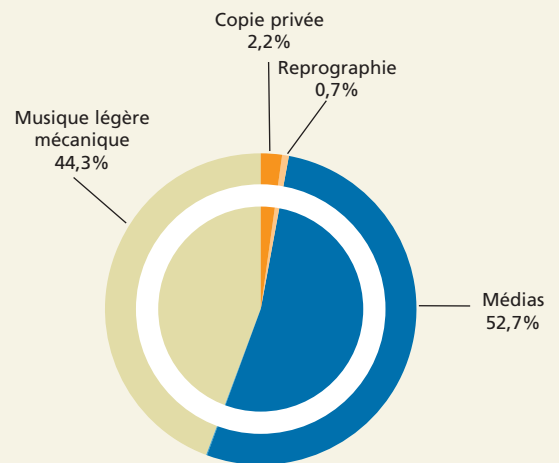
+ 18,2 % (+ 11,3 millions €) :

Perceptions des arriérés du câble (période 1996 – 2002) et belle performance de la musique légère mécanique (cafés, restaurants, magasins, fêtes, etc.) qui progresse de plus de 11 %.

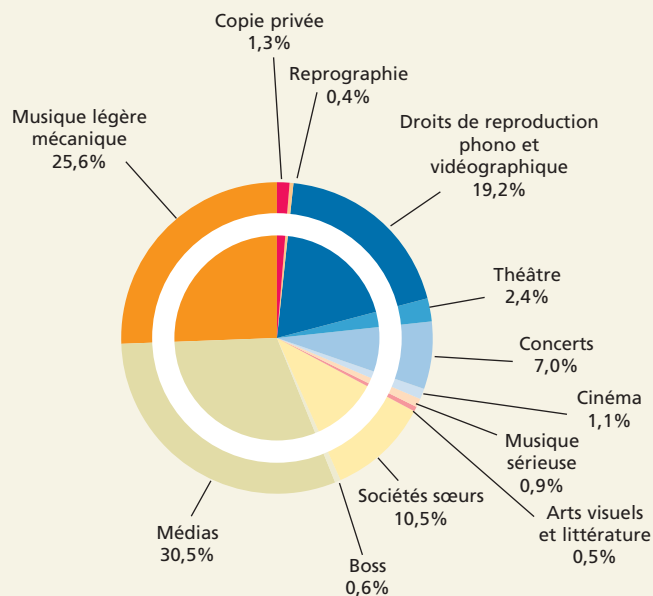
Ventilation des perceptions individuelles



Ventilation des perceptions collectives



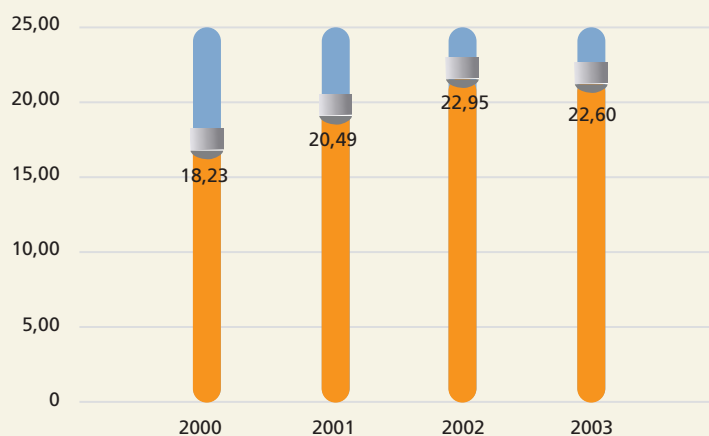
Ventilation des perceptions 2003 par source directe de revenus



Les charges

Après avoir augmenté de 12 % en 2002, les frais nets ont diminué de 1,5 % en 2003. La diminution des charges financières et l'augmentation de plus de 28 % des produits financiers (qui sont comptabilisés en diminution des charges) expliquent cette baisse générale.

Frais nets (en millions de €)



Le personnel

L'effectif de la société en 2003 compte 268,3 personnes (équivalents temps plein) contre 257,4 en 2002. En ce compris, 10 personnes qui ont été engagées à durée déterminée.



R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 3

Rapport du Conseil d'Administration présenté
à l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2004



© www.jamin.com

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
«SABAM»
S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :
Rue d'Arlon 75-77
1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11
Fax : +32 (0)2 231 18 00
Website : <http://www.sabam.be>

TVA : BE 402 989 270
Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n° 6



Table des matières

1. Mot du Président et du Directeur Général	4
2. Présentation de la SABAM	6
3. Structure de Gestion	8
3.1. Organes Statutaires	8
3.2. Audit Interne	10
4. Flux Financiers	13
5. Rapport des Activités	16
5.1. Le Secrétariat Général et Affaires Internationales	16
5.2. La Communication	22
5.3. Les Ressources Humaines	24
5.4. Les Directions Exécutives	26
5.4.1. La Direction des Opérations	26
a. La Documentation	27
b. Les Perceptions et Répartitions Individuelles	31
c. Les Perceptions Collectives	40
d. Les Répartitions Collectives	45
e. La Cellule de Contrôle	54
f. B.O.S.S.	55
5.4.2. Informatique et Technologies (ICT)	56
6. Activités Culturelles	58
7. Rapport Financier	63
8. Glossaire	100

1. Mot du Président et du Directeur Général

Chers Associés,

«*Sale temps pour les auteurs*», n'est-il pas ?

L'éditorial de notre Magazine de mars dernier faisait ce constat empreint d'amertume et d'interrogations.

Il y relevait quelques exemples de tarifs concoctés par nos dirigeants politiques dans deux dossiers importants pour les auteurs :

- **1 €** par citoyen par an pour le prêt public !
- **0,59 €** pour la copie privée par DVD !

Notre Société déplore une fois encore que, ni le message royal de décembre 2002, porteur de tant d'espoir, ni la motion de revendications légitimes votée en Assemblée Générale de 2003, pour «*Plus de considération pour les auteurs de ce pays*», n'aient été entendus ou si peu.

Cette situation nous conforte dans la vigilance et dans la persévérance à mener un combat incessant pour une reconnaissance des auteurs et de leur société de gestion dans notre pays.

A l'échelon de la planète, «*La défense des créateurs et de leurs droits*» sera aussi le thème choisi pour animer les débats du Congrès mondial de la Confédération Internationale d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) qui se déroulera à Séoul en octobre prochain, à l'initiative de notre société sœur la KOMCA.

Les auteurs et les sociétés de gestion y seront amenés à réfléchir et à poser des actes concrets pour le renforcement de leur soutien réciproque face à un environnement numérique «de libre échange» peu enclin à se soumettre aux règles traditionnelles de la gestion collective.

Le numérique au service des auteurs et des gestionnaires, tel est, en réponse, le défi lancé et concrétisé par la CISAC en adoptant la technologie FAST TRACK (*The Digital Copyright Network*) en tant que norme globale de travail intersociétés.

Pour rappel, la SABAM fut la première société membre non-fondateur à adhérer à cette organisation dont font partie aujourd'hui la SACEM (France), la GEMA (Allemagne), la BUMA-STEMRA (Pays-Bas), la SIAE (Italie), la SGAE (Espagne), le BMI (USA), l'ASCAP (USA), la SUIA (Suisse), la SOCAN (Canada), AKM-AUSTRO MECHANA (Autriche) et la PRS-MCPS (Royaume-Uni).

En appliquant la technologie GDDN (*Global Documentation and Distribution Network*) développée par FAST TRACK, la CISAC a mis en place le CISNET, un système d'interconnexion de bases de données, efficace, rapide et précis, de consultations de données de gestion des droits dans le monde entier, 24 h sur 24 et en temps réel.

L'intégration de ces nouvelles normes internationales dans nos processus de travail, réalisée grâce à nos investissements informatiques, porte déjà ses fruits, notamment en termes de répartitions collectives de droits pour nos membres.

Le rapport qui est soumis à l'Assemblée Générale est accompagné d'un tiré à part explicatif de ces nouvelles normes de travail nationales et internationales.

Comme chaque année, nous vous recommandons la lecture du rapport annuel. Il est riche en enseignements sur l'état de santé de notre société.

Même par avis de tempête, «*fluctuat nec mergitur !*»



Jacques Lion
Directeur Général



Jacques Leduc
Président



2. Présentation de la SABAM

La SABAM est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. Par arrêté royal du 1^{er} septembre 1995, la SABAM a été officiellement reconnue par le Ministère de la Justice et a été habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge. Elle est aujourd'hui l'entreprise culturelle la plus importante et est fière de son appartenance au secteur privé.

Elle est la seule société multidisciplinaire existante en Belgique. Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques, lesquelles sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les huit catégories d'œuvres suivantes :

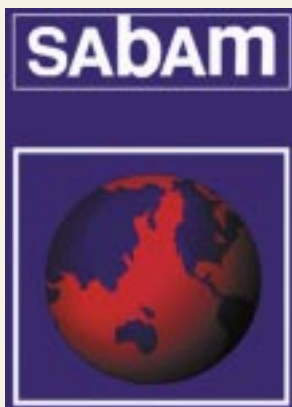
- Œuvres musicales
- Œuvres dramatiques et dramatico-musicales
- Œuvres chorégraphiques
- Œuvres audiovisuelles
- Œuvres radiophoniques
- Œuvres du domaine des arts visuels
- Œuvres photographiques et graphiques
- Œuvres littéraires

Notre entreprise a pour but la perception et la répartition, l'administration et la gestion collective, dans l'acception la plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

La gestion des droits ne se limite pas au territoire belge. En vertu d'accords de réciprocité conclus avec des sociétés de gestion établies à l'étranger, la SABAM est représentée quasiment dans le monde entier. De plus, elle est statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne.

En 2003, la SABAM a ouvert officiellement un bureau de promotion et de prospection culturelles à Avignon, afin de mieux soutenir le répertoire belge en France.

Il est clair qu'une bonne représentation à l'étranger est, à elle seule, insuffisante pour pouvoir garantir une gestion efficace des droits. Une bonne coopération opérationnelle entre les sociétés de gestion est en effet très importante. Sur le plan de la documentation, cette collaboration s'est concrétisée en 2003, et ce dans le cadre du *Digital Copyright Network*, aussi dénommé «FAST TRACK».



© SABAM/rhd



La SABAM est également un membre actif de plusieurs organisations internationales, parmi lesquelles les sociétés coordinatrices suivantes : la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC); le Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC), qui est l'organe de *lobbying* européen veillant à l'évolution de la réglementation européenne en matière de droits intellectuels; le Bureau International des Sociétés gérant les droits d'Enregistrement et de Reproduction Mécanique (BIEM), l'organe de concertation permanent avec l'industrie phonographique. Compte tenu de son caractère pluridisciplinaire, elle est également membre de l'Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel (AIDAA) et de *European Visual Artists* (EVA).

Au niveau national, la SABAM est représentée en sa qualité de membre fondateur et d'administrateur des sociétés faitières AUVIBEL (pour la copie privée) et REPROBEL (pour la reprographie). En outre, elle participe activement aux travaux au sein de l'ABDA (l'Association Belge pour la Défense du Droit d'Auteur) et de ARTHENA (ex-GIDAV, Groupement d'Intérêts pour le Droit d'Auteur et les Droits Voisins), dont elle assure la présidence depuis fin 2003.

Afin de pouvoir exercer correctement les missions qu'elle s'est fixées, la SABAM fait appel à une administration qui, sous la conduite du Directeur Général, opère avec trois fonctions staff, deux directions exécutives et trois directions opérationnelles. Les activités de l'administration sont décrites de manière détaillée dans son rapport d'activités.



3. Structure de Gestion

La SABAM est une société civile coopérative à responsabilité limitée des associés.

Les associés sont représentés dans les organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion Journalière, les Collèges et les Commissions.

Dans le cadre de la stratégie définie par le Conseil d'Administration, l'administration placée sous la conduite du Directeur Général exerce les activités de l'entreprise. Les compétences du Directeur Général sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur Belge.

3.1. Organes Statutaires

a. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, constituée des associés de la SABAM auteurs, compositeurs et éditeurs, est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi ou ses statuts.

L'élection des membres du Conseil d'Administration est une de ses prérogatives essentielles.

b. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société. Au sein de cet organe sont définies la stratégie et la politique à mener à long terme. Pour cette raison, c'est également le Conseil d'Administration qui décide notamment de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de la politique d'investissement dans les limites d'un budget qu'il approuve et prend l'initiative de proposer à l'assemblée générale l'adaptation des statuts et règlements. Le budget est préparé par le Comité de Direction et est soumis au contrôle du Comité des Comptes.

Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée Générale qui l'a élu. Compte tenu du caractère multidisciplinaire de la société, tant en ce qui concerne les disciplines artistiques représentées que la qualité des associés auteurs et éditeurs, la composition du Conseil d'Administration est fixe. Comme le prévoient les statuts, cette composition garantit l'octroi équilibré des mandats d'administrateur en fonction du rôle linguistique, de la discipline et de la qualité des associés.

Le Conseil d'Administration se compose de 16 Administrateurs qui, annuellement, désignent en leur sein le Président, les deux Administrateurs Délégués, les deux Vice-Présidents et les deux Secrétaires (un par rôle linguistique).

Au 31 décembre 2003, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président

M. Jacques Leduc

Administrateurs Délégués

M. Paul Louka

M. Roger Van Ransbeek

Vice-Présidents

M. Pierre Coran

M. Al Van Dam

Secrétaires

M. Michel Herr

M. Ben Gyselincx, qui représente la S.A. Baltic

Administrateurs

M. Robert Cogoi

M. Stijn Coninx

M. André D'Anjou

M. Timothy Hagelstein

M. Hans P. Kusters

M. Guy Van Handenhove, qui représente la S.A. EMI Music Publishing Belgium

M. Jan Van Landeghem

M. Johan Verminnen

M. Jacques Viesvil

Directeur Général

M. Jacques Lion

Juristes

Mme Carine Libert, Secrétaire Générale – juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, Avocat

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer certaines de ses compétences. Cette délégation de compétences statutaires répond à une exigence de la gouvernance d'entreprise qui implique une plus grande transparence dans la gestion. La politique stratégique et le contrôle exercé sur l'entreprise restent réservés au Conseil.

Certaines compétences sont ainsi déléguées au Comité de Gestion Journalière et à l'administration représentée par le Comité de Direction.

c. Comité de Gestion Journalière

Afin de contribuer à un fonctionnement plus souple et plus transparent de la société, ainsi que pour pouvoir garantir un suivi adéquat de certains dossiers importants, la gestion journalière est confiée au Comité de Gestion Journalière. Ce Comité se compose des Administrateurs Délégués, du Directeur Général et de la Secrétaire Générale. Le Comité prépare également les réunions du Conseil d'Administration et lui fait rapport.

d. Comité de Direction

La direction technique ou opérationnelle est confiée au Comité de Direction, présidé par le Directeur Général et composé de la Secrétaire Générale, des directeurs et de collaborateurs désignés à cette fin. Le Comité de Direction fait rapport au Comité de Gestion Journalière.

e. Collèges et Commissions

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise deux Collèges composés d'Administrateurs relevant des disciplines concernées et de deux membres non-Administrateurs élus par l'Assemblée Générale. Il s'agit du Collège des droits musicaux et du Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges sont présidés par le Président du Conseil d'Administration et traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne, préparent des dossiers pour le Conseil et formulent des propositions à son attention.

Les diverses Commissions ont pour but d'entretenir le dialogue avec les associés et de suivre, sur le terrain, l'évolution des différents secteurs.

3.2. Audit Interne

En 2002, le Conseil d'Administration a pris la décision de soumettre les processus de travail et la gestion des risques de l'entreprise à un audit interne.

La tâche de l'audit interne ne doit pas être confondue avec celle du réviseur qui atteste devant l'Assemblée Générale que la comptabilité et les comptes de l'entreprise sont tenus conformément aux prescrits légaux. Contrairement à l'audit interne, ce contrôle, confié actuellement par l'Assemblée Générale à KPMG, est imposé par la loi.

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la SABAM par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

1. gestion des risques;
2. système de contrôle interne;
3. système de qualité.

La décision d'instaurer un audit interne était plus qu'indiquée puisque la SABAM est la plus grande entreprise belge privée du secteur culturel, tant en ce qui concerne les flux financiers qu'elle traite que le nombre d'ayants droit qu'elle représente.

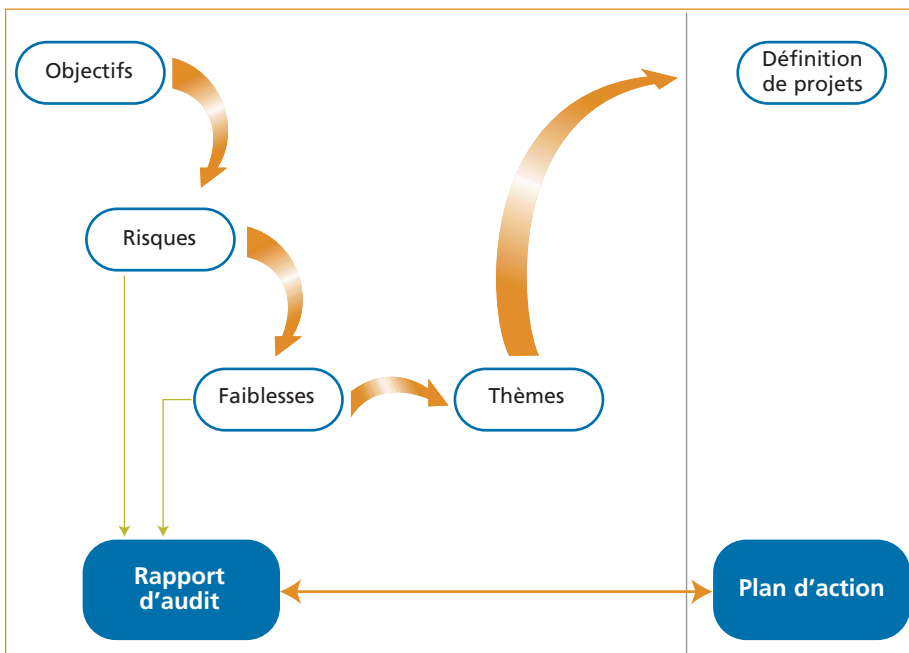
La SABAM a confié la fonction d'audit interne à une entreprise externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC), laquelle apporte une valeur ajoutée sur le plan de la compétence requise ainsi que la nécessaire garantie d'indépendance.

L'externalisation de la fonction d'audit interne s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de gouvernance d'entreprise et permet à la SABAM de se doter d'un outil de gestion approprié, évaluant l'efficacité et l'efficacités des services qu'elle preste dans le cadre de ses activités.

Quels sont les objectifs assignés à l'audit interne ?

- 1) Analyse exhaustive des mesures permettant à la SABAM d'atteindre ses objectifs tant sur les plans stratégique, opérationnel et des marchés que sur le plan de la conformité aux lois, des flux financiers, des développements technologiques et des ressources humaines.
- 2) Identification des améliorations à apporter aux processus de travail par la mise en place de procédures efficaces de contrôle interne.
- 3) Élaboration d'un plan d'audit.
- 4) Contrôle de la mise en œuvre de ce plan.

Méthode de travail

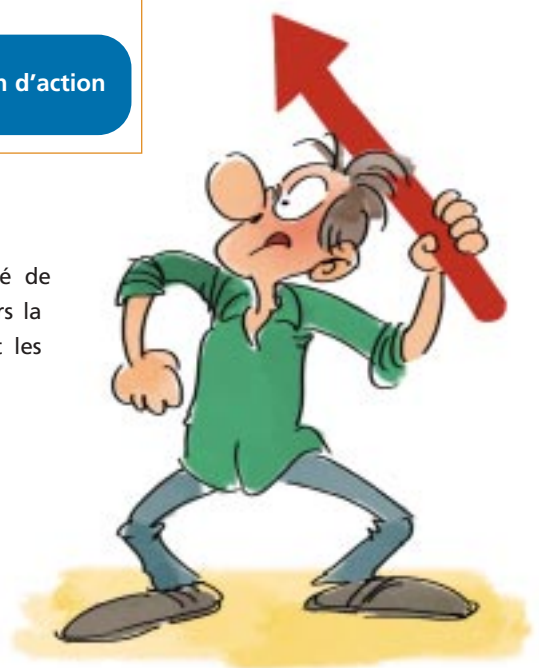


Audits internes réalisés en 2003

Sur la base d'une analyse de risques détaillée, réalisée par le Comité de Direction, le Conseil d'Administration a confié à PricewaterhouseCoopers la réalisation de trois audits opérationnels durant l'année 2003 couvrant les domaines suivants :

- la gestion des plaintes
- la mise à disposition des droits à répartir
- le réseau agences

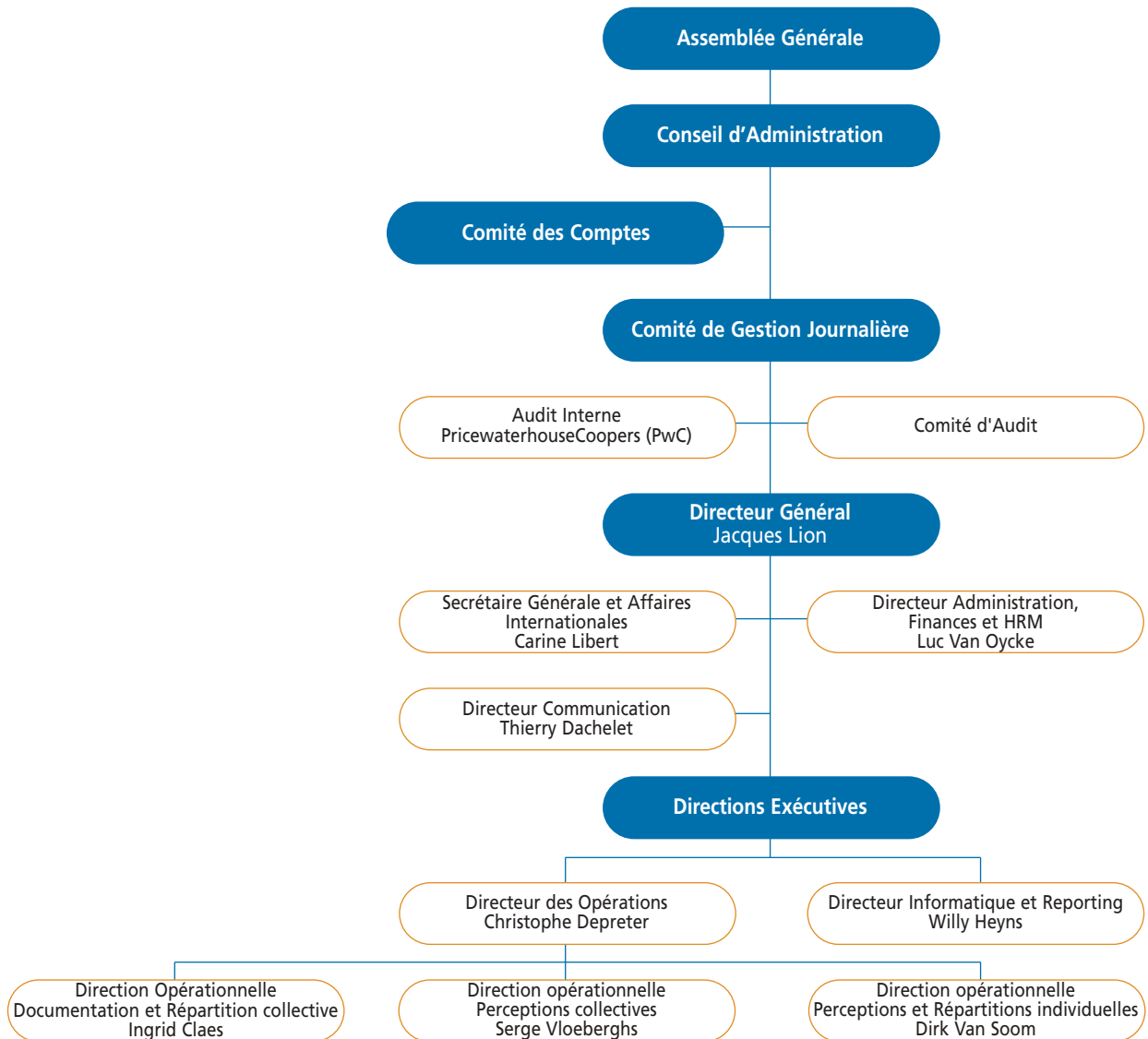
En termes de gouvernance d'entreprise, l'audit interne fait rapport du résultat de ses missions au Comité d'audit, lequel informe le Conseil d'Administration qui conserve, bien entendu, la responsabilité finale des actions à entreprendre.



Les audits opérationnels des départements documentation et répartitions collectives réalisés en 2002 ont révélé une série de points faibles qui ont été classés par domaine (stratégique, processuel, de conformité, financier et technologique). Des actions concrètes ont été entreprises et il en ressort que seules restent en suspens les recommandations auxquelles on ne peut apporter une solution que via de nouveaux systèmes informatiques. En ce qui concerne la documentation, ces recommandations sont comprises dans la prochaine migration vers notre nouveau système de documentation, prévue pour avril 2004. En matière de répartition, les différentes recommandations trouvent progressivement une solution via la migration vers notre nouveau système de répartition, qui s'étendra sur les années à venir.

Conclusion

La structure d'entreprise de la SABAM, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :



4. Flux financiers

	2003	2002	2001	Delta 03-02	Delta %
A. DROITS D'AUTEUR	126.764.247,69	121.042.956,17	110.664.331,95	5.721.291,52	4,73%
Perceptions individuelles	40.177.338,20	45.371.732,69	43.800.421,22	-5.194.394,49	-11,45%
Perceptions collectives	73.292.981,42	61.983.480,64	55.434.770,21	11.309.500,78	18,25%
Sociétés soeurs	13.293.928,07	13.687.742,84	11.429.140,52	-393.814,77	-2,88%
B. AUTRES RECETTES	3.018.176,40	1.651.415,63	2.144.826,35	1.366.760,77	82,76%
Revenus financiers CES	2.767.068,81	1.388.834,96	1.887.550,90	1.378.233,85	99,24%
Revenus financiers PAB	10.824,50	14.330,06	13.751,75	-3.505,56	-24,46%
Autres produits d'exploitation CES	543,17	586,27		-43,10	-7,35%
Autres produits d'exploitation PAB	239.739,92	247.664,34	243.523,70	-7.924,42	-3,20%
C. TRANSFERTS	7.937.786,61	6.010.051,60	6.585.934,95	1.927.735,01	32,08%
1. CES de la SABAM	7.441.554,53	5.534.057,20	6.106.604,07	1.907.497,33	34,47%
2. PAB de la SABAM	496.232,08	475.994,40	479.330,88	20.237,68	4,25%
D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)	121.844.637,48	116.684.320,20	106.223.223,35	5.160.317,28	4,42%
E. CHARGES	28.883.029,44	35.391.703,94	31.446.941,59	-6.508.674,50	-18,39%
Services et biens divers	12.304.111,38	11.370.861,96	11.498.944,69	933.249,42	8,21%
Rémunérations, charges soc., pensions	14.942.139,60	16.566.620,62	13.566.767,64	-1.624.481,02	-9,81%
Production immobilisée	-373.181,00	-630.483,00	-587.180,07	257.302,00	-40,81%
Amortissements	2.483.117,28	2.757.572,73	2.329.610,95	-274.455,45	-9,95%
Réduction de valeur sur créances	445.557,30	235.222,37	451.158,65	210.334,93	89,42%
Provisions pour risques et charges	-222.043,74	-838.848,53	50.695,30	616.804,79	-73,53%
Autres charges d'exploitation	1.086.910,16	1.120.348,14	1.061.394,32	-33.437,98	-2,98%
Charges financières	-1.783.581,54	4.810.434,44	3.075.550,11	-6.594.015,98	-137,08%
Impôt sur le résultat		-24,79	0,00	24,79	-100,00%
F. DEDUCTION DES CHARGES (-)	6.279.559,45	12.444.147,61	10.952.107,62	-6.164.588,16	-49,54%
Charges CES de la SABAM	-533.462,01	1.889.399,36	1.156.877,04	-2.422.861,37	-128,23%
Charges PAB de la SABAM	454.281,15	423.841,91	359.423,37	30.439,24	7,18%
Autres produits d'exploitation SABAM	2.863.992,55	3.625.569,19	3.438.602,79	-761.576,64	-21,01%
Produits financiers SABAM	6.222.474,77	4.841.107,34	4.982.987,54	1.381.367,43	28,53%
Mouvements des réserves	-404.387,60	-116.815,42	302.867,15	-287.572,18	246,18%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-2.323.339,41	1.781.045,23	711.349,73	-4.104.384,64	-230,45%
G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)	22.603.469,99	22.947.556,33	20.494.833,97	-344.086,34	-1,50%
% sur recettes nettes (G/D)	18,55%	19,67%	19,29%		
H. Solde des droits nets à répartir (D-G)	99.241.167,49	93.736.763,87	85.728.389,38	5.504.403,62	5,87%

Ce tableau des flux financiers, prescrit par l'article 37 du règlement général, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés et leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et la répartition. L'exercice 2003 fait apparaître un pourcentage des frais de 18,55 % par rapport à 19,67 % en 2002.

En résumé, nous obtenons le résultat réel suivant :

Libellé	1	2	3	%
	2003	2002	(1) - (2)	(3) / (2)
Recettes nettes réelles	121.844.637,48	116.684.320,20	5.160.317,28	4,42 %
Coûts nets	22.603.469,99	22.947.556,33	-344.086,34	-1,50 %
Pourcentage de frais réels	18,55 %	19,67 %		

Si les frais nets diminuent de 1,5 % en 2003, nous constatons que les recettes nettes augmentent de 4,42 %.

Il faut rappeler que ce montant net des frais de 22,6 millions € représente le total des commissions à prélever sur les droits 2003 pour assurer ainsi les activités de la SABAM. Compte tenu des frais nets de 22,6 millions €, le solde des droits nets réparti en 2003 et à répartir durant les années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 99.241.167,49 €, soit une hausse de 5,87 %.

Nous pouvons analyser le tableau des flux financiers comme suit :

1. Les Recettes

La progression du chiffre d'affaires de 5,7 millions € doit être analysée sous deux angles :

- 1) Les perceptions individuelles: - 11,4 % (- 5,2 millions €)
Forte baisse des droits de reproduction mécanique (- 19 %) ainsi que des perceptions provenant des cinémas (musique de film) de 13 %.
Par contre, les perceptions concernant les festivals et les concerts augmentent de 9,5 %
- 2) Les perceptions collectives: + 18,2 % (+ 11,3 millions €)
Perception des arriérés du câble (période 1996 – 2002) et belle performance de la musique légère mécanique (café, restaurants, magasins, fêtes, etc) qui progresse de plus de 11 %.

2. Les Charges

Après avoir augmenté de 12 % en 2002, les frais nets ont diminué de 1,5 % en 2003. La diminution des charges financières et l'augmentation de plus de 28 % des produits financiers (qui sont comptabilisés en diminution des charges) expliquent cette baisse générale.

Notons que compte tenu des montants prélevés sur la provision du plan social ainsi que des rémunérations récupérées, la rubrique «Rémunérations, charges sociales et pensions» diminue en réalité de 4 % (au lieu de 9,81 %).

Les droits à répartir du compte de résultats font apparaître un solde de 109.581.474,37 € (voir page 66) soit une différence de 10.340.306,88 € par rapport au solde des droits nets à répartir provenant du tableau des flux financiers (99.241.167,49 €) (voir page 13).

Cette différence de 10.340.306,88 € provient de la consolidation des comptes annuels de la PAB et de la CES de la SABAM dont il faut faire abstraction pour la répartition des droits. Cette déduction s'explique comme suit :

Versements SABAM vers CES

(art. 50 des statuts) :	4.673.942,55	
Revenus financiers CES :	2.767.068,81	
Autres produits CES :	543,17	
		7.441.554,53

Versements SABAM vers PAB

(art. 50 des statuts) :	245.667,66	
Autres produits d'exploitation PAB :	239.739,92	
Revenus financiers PAB :	10.824,50	
		496.232,08
Charges CES de la SABAM consolidées		533.462,01
Charges PAB de la SABAM consolidées		- 454.281,15
Reprise/dotation réductions de		
Valeur latente portefeuille SABAM		2.323.339,41
		10.340.306,88

Rappelons également que les réductions de valeur latente actées sur les portefeuilles titres n'ont aucune influence sur le solde des droits nets à répartir. En effet, lors de la détermination des mises à disposition des droits, il est uniquement tenu compte des moins-values et plus-values réalisées lors des cessions des titres.

5. Rapport des Activités


5.1. Le Secrétariat Général et Affaires Internationales

Le Secrétariat Général est un maillon important entre l'entreprise et ses associés. Ce service, qui fait directement rapport au Directeur Général, se compose de trois grands départements : le service juridique, le secrétariat des associés et le secrétariat réunions et traductions.

Le Secrétariat Général a pour objectif de fournir divers services d'appui tant aux associés qu'aux différents départements opérationnels de l'entreprise. Le Secrétariat Général assure également la coordination et le suivi de la collaboration et des relations contractuelles avec les sociétés sœurs, et participe activement à des réunions internationales.

Parmi ces réunions internationales, citons en premier lieu les réunions statutaires du GESAC ainsi que les réunions de concertation informelles entre les juristes de certaines sociétés européennes. En 2003, l'attention au cours de ces réunions s'est portée essentiellement sur : la gestion collective (travaux du Parlement européen), la copie privée par rapport au *Digital Rights Management*, la directive européenne relative aux mesures et procédures visant à garantir le maintien des droits de propriété intellectuelle, la directive européenne relative à la société de l'information, le fonds de compensation américain, le Traité de Rome pour ce qui concerne la loi d'application pour les contrats et le droit de prêt.

Chaque année, le Secrétariat Général établit le rapport national pour la commission juridique et de la législation de la CISAC. Ce rapport comporte un aperçu annuel de la législation et de la jurisprudence belges en matière de droit d'auteur. Le rapport national 2003 traitait des thèmes suivants : droit de prêt, contrôle des sociétés de gestion, transposition de la directive 'société de l'information', et les réponses à une liste de questions de la CISAC concernant la gestion de droits pour l'utilisation d'œuvres en ligne.



Il est important de signaler que le Conseil International des Auteurs et Compositeurs de Musique (CIAM) de la CISAC a approuvé formellement, lors de sa réunion des 11 et 12 septembre 2003, le rapport et le modèle de contrat d'édition tels qu'établis par le Secrétariat Général de la SABAM. Dans une publication CISAC, ce modèle de contrat d'édition est proclamé comme étant une référence importante.

En outre, le Secrétariat Général prend part à la réunion du Comité européen de la CISAC, au sein duquel la concertation et une collaboration plus étroite avec les sociétés d'Europe de l'Est occupent une position centrale.

En octobre 2003, le Secrétariat Général a tenu un exposé à Barcelone dans le cadre du congrès de la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence (LIDC). Le droit de la concurrence et le droit d'auteur ne sont pas toujours faciles à concilier. Mieux encore, une application stricte et sans nuance du droit de la concurrence peut avoir des conséquences néfastes pour les ayants droit intellectuels et favoriser la cession de droits. Le Secrétariat Général a souligné dans son rapport le rôle important des diverses sociétés de gestion nationales. Elles ne contribuent pas seulement à la diversité culturelle mais constituent également une importante plate-forme de concertation, d'avis, d'échange d'informations et de prise de points de vue communs et répondent ainsi aux besoins de l'ayant droit. Il faut ajouter à cela que les sociétés de gestion nationales sont l'expression concrète du droit constitutionnel de chaque ayant droit de s'organiser et de s'associer de la manière qu'il souhaite afin de déclarer ses œuvres dans sa propre langue en vue d'une répartition correcte des droits.

Le Secrétariat Général participe également au groupe de travail juridique de FAST TRACK, au sein duquel sont étudiés minutieusement les statuts, les contrats et les accords de collaboration.

Sur le territoire national, le Secrétariat Général participe à la concertation avec les autorités et assure la coordination et le suivi des contacts avec le Service de Contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteur, qui a été créé au sein du Service fédéral de l'Économie, des PME, des Classes moyennes et de l'Énergie.

Le Service Juridique

Les activités du service juridique se déclinent en trois volets : la gestion des litiges, la formulation de conseils juridiques et le suivi de l'actualité juridique.

La gestion des litiges concerne la défense des intérêts de l'entreprise devant les cours et tribunaux. Ceci concerne en premier lieu les procédures intentées contre tous ceux qui utilisent son répertoire sans payer les droits d'auteur. Étant donné son statut de société de gestion pluridisciplinaire, ses procédures concernent toutes les catégories d'œuvres. Ainsi par exemple, le service juridique est en négociation avec le curateur de la SABENA pour la récupération du droit de suite dû à l'occasion de la vente publique de l'œuvre «L'Oiseau du Ciel» de Magritte. Pour information, 1.697 dossiers ont été clôturés en 2003 et, au 31 décembre 2003, le service juridique gérait 3.753 dossiers en cours pour la récupération de droits d'auteur.

En matière de dossiers liés à la piraterie, la SABAM intervient généralement de concert avec l'IFPI (*International Federation Phonography Industry*). Cette collaboration est intervenue notamment dans le cadre d'une action intentée contre l'exploitant d'un *copy-center*. Le Président du Tribunal de Première Instance de Termonde a interdit à ce dernier de mettre un graveur de CD à la disposition de sa clientèle. Ce jugement favorable a malheureusement été revu par arrêt du 16 juin 2003 de la Cour d'Appel de Gand. L'action de la SABAM et de l'IFPI a été rejetée au motif que, selon la Cour, ce sont les clients, et non l'exploitant, qui reproduisent des œuvres et doivent par conséquent payer des droits d'auteur. Un pourvoi en cassation a été introduit.

Outre cette gestion de dossiers pour la récupération de droits, le service juridique assure également le suivi des dossiers dans lesquels des associés de la SABAM sont concernés et qui ont un impact sur la gestion des droits par la SABAM. En 2003, 7 dossiers ont été clôturés et, au 31 décembre 2003, il y avait encore 74 dossiers pendants. Ces dossiers peuvent avoir notamment trait à des litiges concernant la résiliation de contrats d'édition (de sous-édition), la répartition de droits entre coauteurs ou encore la titularité. En ce qui concerne cette dernière, une procédure précise a été élaborée pour la gestion des dossiers de plagiat garantissant la neutralité du rôle de la SABAM. Cette procédure a été approuvée par décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2003.

Une deuxième activité importante consiste à fournir des conseils juridiques tant aux autres services de l'entreprise qu'aux associés individuels. Ceci va de la formulation de recommandations orales et écrites en matière de droit d'auteur, de droit des contrats, de droit des sociétés, de droit fiscal et social jusqu'à la relecture et/ou la rédaction de contrats particuliers, de conditions contractuelles générales, de statuts et de règlements.

La troisième activité principale porte sur un suivi rigoureux de l'actualité tant jurisprudentielle et doctrinale que législative. Une attention particulière est accordée à la transposition de la directive européenne concernant la société de l'information dans la loi nationale relative au droit d'auteur. En 2003, le service juridique a pris l'initiative de rédiger une lettre d'information électronique hebdomadaire permettant aux services de suivre les initiatives législatives.

Le Secrétariat des Associés

Le Secrétariat des Associés est au service des associés et des candidats-associés de notre entreprise et assure toute l'administration qui est liée à leur affiliation et au suivi de leur carrière artistique.

Les diverses activités du secrétariat sont prises en charge au sein de cellules particulières.

En premier lieu, la «**cellule Admissions**» se penche sur les demandes d'affiliation, les promotions internes à la qualité d'associé ordinaire, la régularisation des affiliations, les demandes de retrait total ou partiel de droits à la gestion collective et la tenue du registre des associés. Depuis juillet 2003, cette cellule assure également la transmission des informations relatives aux nouveaux associés SABAM à la SUISA.

En 2003, 1.188 nouveaux associés se sont affiliés et 28 associés ont été promus à la qualité d'associé ordinaire. En 2003, 117 associés ont démissionné et 16 autres ont retiré partiellement la gestion de leurs droits.

La «**cellule Base de Données**» assure le contrôle et l'actualisation des données dans la base de données centrale, *SABAM Information System (SIS)* et qui ont trait à l'affiliation à la SABAM. Ces données, connues dans le jargon sous le nom de *Interested Party Information*, en abrégé IPI (autrefois CAE), comprennent à la fois les données personnelles de nos associés, des données financières (part sociale et contribution annuelle), des données juridiques (faillite, cession de catalogue d'édition) ainsi qu'un relevé précis des catégories d'œuvres, des modes d'exploitation et des territoires pour lesquels l'associé est affilié à la SABAM.

Les possibilités de l'ancienne base de données CAE et la quantité d'informations qui pouvaient y être stockées étaient beaucoup plus limitées. C'est pourquoi il est très important, outre une migration correcte des informations telles que stockées dans l'ancienne base de données, d'également recevoir des informations plus détaillées en rapport avec les activités créatrices de nos associés.

Ces informations ont principalement trait aux catégories et au genre des œuvres pour lesquels nos associés sont actifs et pour lesquels ils peuvent donc entrer en ligne de compte pour le versement de droits d'auteur. Elles permettent également d'envoyer des mailings personnalisés, p. ex. pour la collecte des informations nécessaires à la gestion de la rémunération pour la reprographie.

Afin de pouvoir actualiser au mieux la base de données, le Secrétariat des Associés a pris l'initiative d'envoyer, en même temps que le dernier Magazine de 2002, l'enquête membres à tous nos associés. Cette enquête peut également être obtenue sur demande ainsi que via notre site Internet (www.sabam.be).

Pour information, en 2003, 2.918 formulaires d'enquête ont été traités par le Secrétariat des Associés.

En ce qui concerne les éditeurs, il est important de mentionner que la nouvelle base de données permet à chaque associé de recevoir un code IPI unique, et ce indépendamment du nombre de catalogues d'édition. Les catalogues d'édition sont, il est vrai, répertoriés séparément, sans qu'ils ne nécessitent toutefois l'attribution d'un nouveau code IPI.

Le groupe Urban Trad



© SABAM/thd

Un troisième type d'activité est exercé par la «**cellule Associés**». Toutes les questions des membres ayant trait à la qualité d'associé et l'exercice de leurs droits sociaux sont traitées par cette cellule. Cette cellule veille à l'exactitude et l'actualisation des données personnelles de nos associés. Dans le cadre légal de la protection de la vie privée, de nombreuses données personnelles sont répertoriées dans la base de données SIS. En 2003, une procédure précise pour la gestion de pseudonymes a été élaborée et approuvée par décision du Conseil d'Administration du 4 novembre 2003.

Une attention particulière est également prêtée à un suivi correct des données bancaires, à savoir un suivi des numéros de comptes bancaires expirés et la limitation du paiement via chèque circulaire. En 2003, les associés résidant à l'étranger ont reçu une demande de relevé de leurs données SWIFT (ou BIC) / IBAN afin de les faire bénéficier du tarif bancaire réduit qui est d'application sur les paiements au sein de l'Union européenne. 160 associés y ont réagi.

Une quatrième et dernière activité du Secrétariat des Associés est exercée par la «**cellule Juridique**». Toutes les affaires juridiques qui ont un impact sur l'affiliation à la SABAM sont gérées par cette cellule. Il s'agit entre autres du règlement de la saisie-exécution ou de la saisie conservatoire, la cession de créance, la faillite d'associés et le suivi des successions. Cette cellule répond aussi à toutes les demandes de renseignements provenant de divers services publics.

Le Secrétariat des Associés se charge également de la coordination de l'organisation des Assemblées Générales et assure une observation correcte des formalités et délais à respecter.



Le Secrétariat Réunions et Traductions

Ce service assure le secrétariat du Président et des Administrateurs Délégués, se charge de l'organisation pratique des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration, des Collèges et des Commissions, rédige les procès-verbaux des délibérations et/ou décisions.

Pour information, 114 réunions des divers organes de la société ont été organisées en 2003, auxquelles ce service a prêté sa collaboration.

Le secrétariat apporte un soutien administratif lors de tâches spécifiques comme la rédaction du rapport annuel et assure la rédaction du rapport d'activités des réunions des diverses Commissions au sein de la SABAM.

Le service traductions assure les traductions des procès-verbaux ainsi que des documents et/ou de la correspondance des divers services. Sont compris ici à la fois les mémos internes et les rapports (budget, flux financiers et rapport annuel) ainsi que les articles pour le SABAM-Magazine, les communiqués de presse, les textes destinés aux sites Internet et Intranet.





5.2. La Communication

Dans le cadre de la politique d'ouverture voulue et initiée par le Management en 2000, le département Communication a mené une série d'actions visant à améliorer l'image de marque de la société dans et à travers les médias, auprès des associés et du grand public.

Parmi celles-ci, la publication le 5 juin 2003 dans tous les quotidiens du pays – une première dans l'histoire de la société – d'une motion de l'Assemblée Générale votée à l'unanimité des associés présents. Le texte, rédigé à l'adresse du futur gouvernement, entendait sans équivoque réclamer «*plus de considération pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de ce pays*».

Par ailleurs, le lancement de l'opération «Découvertes SABAM-CONTACT», avec son incontestable succès de participation et sa visibilité médiatique importante liée à des annonces quotidiennes sur les ondes de Radio Contact, peut être considéré comme une réussite totale. Dans la foulée de ce partenariat, «Le Café des Auteurs de la SABAM»

a lui aussi bénéficié d'un relais important, avec une émission trimestrielle d'une heure sur Radio Contact 2. A l'évidence, ces deux projets ont renforcé l'image d'une SABAM moderne, dynamique et proche des auteurs.

Dans un autre créneau, la société a porté sur les fonds baptismaux le «Prix SABAM de la Meilleure Photo de Presse Humoristique». Lancé en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB), ce prix photo inédit en Belgique trouve un prolongement intéressant à travers une exposition itinérante dans les différentes «Maisons de la Presse» du pays.



Pour ce qui est du SABAM-Magazine, il convient de souligner la concrétisation de deux éditions spéciales : la première, à l'occasion du MIDEM à Cannes et la seconde, pour l'ouverture du Festival d'Avignon et l'inauguration de la vitrine SABAM au cœur même d'une ville européenne de la culture. La participation à l'exposition «*Music Planet*» et la présence de la SABAM pour la deuxième année consécutive au «*Concours Eurovision de la Chanson*» sont deux autres faits à épinglez. A noter aussi le nouveau partenariat mis sur pied avec le Chèque-Lire qui donne à la SABAM une visibilité complémentaire, notamment à travers son slogan «*La SABAM, c'est aussi la poésie, la littérature et l'écrit*».

A côté du site www.sabam.be qui se décline aujourd'hui en version interactive et répond à une demande exponentielle d'information pointue et fournie, il faut noter la montée en puissance de la lettre d'information électronique «*SABAM News*» diffusée cette année à cinq reprises. Grâce à la collecte des adresses électroniques des associés, cette lettre a pu être envoyée progressivement à plus de 6.000 d'entre eux ! Ces deux vecteurs de communication électronique font l'objet d'une analyse et d'un suivi constant. Des améliorations sont prévues dans le courant 2004.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs, du monde politique et des médias. La participation active aux nombreux événements culturels organisés dans le cadre de la Promotion Artistique Belge en est une illustration supplémentaire.

Une étude scientifique réalisée par un observatoire des médias montre que la visibilité de la SABAM s'accroît d'année en année depuis 2000. Pour cette période, elle indique en outre une augmentation notable de la visibilité positive (plus que doublée même entre 2002 et 2003!) ainsi qu'un recul de la visibilité négative.



5.3. Les Ressources Humaines

Voici un aperçu des grandes réalisations effectuées et des missions assignées à l'équipe RH en 2003.

Le département a traité une série de **dossiers d'actualité concernant des modifications juridiques et/ou économiques** au sein du paysage RH ou dans le monde des entreprises, telles que notamment :

- la législation relative au harcèlement sur le lieu de travail (mobbing) pour laquelle trois personnes de confiance ont été formées et une procédure mise au point;
- la nouvelle loi relative aux pensions extra-légales qui était également à la base de l'actualisation et de l'optimisation de l'assurance-groupe pour le personnel et les cadres.

Les conditions de travail des collaborateurs ont également été passées en revue, avec une attention particulière pour la sécurité et l'espace de travail :

- le démarrage du remplacement de l'installation d'airco et des fenêtres;
- l'installation d'un système de surveillance par caméra (sécurité étages sous-sol);
- le rafraîchissement, l'embellissement des bâtiments et un nouveau hall d'entrée;
- le nouveau mobilier tenant compte des aspects ergonomiques.

Au cours de l'année 2003, les efforts fournis en 2002 sur **la sensibilisation et l'optimisation des responsabilités et des compétences des cadres** ont été poursuivis. Ceci s'est déroulé sur plusieurs terrains et via divers canaux, tels que :

- la mise sur pied de descriptions de fonction pour les cadres;
- la diffusion de l'information à des moments importants du cycle d'évaluation;
- une formation au sujet des aptitudes de communication et de coaching.

Divers efforts ont de même été fournis afin de stimuler et d'optimiser la **formation et l'accompagnement** des collaborateurs, comme en témoignent les initiatives suivantes :

- la mise en place d'un plan de développement (procédure) lié à l'évaluation;
- la sensibilisation des cadres au sujet de la formation;
- le nouveau plan de formation;
- les nombreuses formations organisées pour un total de 2400 heures (cours de langues : 1088h, formation IT : 525h, cours de communication : 196h, etc.).

Par ailleurs, le département a travaillé à l'organisation/réorganisation, l'actualisation et l'implémentation de **procédures de travail, de règles, d'outils** (nouveaux). Quelques exemples :

- le nouveau système de badge «Premium» (contrôle et sécurité optimisés);
- nouveau système de reporting;
- les règles de la SABAM concernant les absences, les congés, les grèves des transports en communs, etc.;
- la politique Internet;
- le nouveau remboursement de frais de déplacement lieu de travail-domicile.

En fin de compte, l'aspect plus **opérationnel du département RH** mérite également d'être mis en évidence. Nous pensons notamment à l'administration des salaires mensuels gérée par le secrétariat social, lequel a connu cette année son premier cycle annuel complet. De plus, des efforts ont également été fournis pour les engagements et les recrutements en 2003, l'encadrement de carrière, l'accompagnement de nos collaborateurs en cas de problèmes et/ou de conflits, le soutien de ceux-ci dans le système du crédit-temps (18 personnes), etc.

Notons également que depuis le plan social négocié en 2001, de nouveaux engagements ont dû être opérés, ce qui a entraîné la diminution de l'effectif de seulement 2,5 % entre 2003 et 2001, pour les raisons suivantes :

- la résiliation des contrats d'entretien et d'entreprise en faveur de l'engagement d'une équipe interne pour les travaux de rénovation de l'immeuble. Cette décision a engendré des économies d'échelle qui se retrouvent sous d'autres rubriques de frais et d'investissements;
- le renforcement de l'équipe du département des ressources humaines;
- le renforcement du département juridique et du secrétariat des membres suite aux nouvelles missions confiées;
- le renforcement de la direction opérations afin de garantir les nouvelles sources de perception et de faciliter les répartitions.



5.4. Les Directions Exécutives

5.4.1. La Direction des Opérations

Introduction

Comme vous pourrez le constater, la SABAM n'échappe pas à la morosité qui règne actuellement dans le monde des droits mécaniques. Nous partageons ainsi fort logiquement le sort du monde de la production musicale. Il est par ailleurs évident que, ni le commerce licite de la musique en ligne, ni le succès grandissant du commerce du DVD ne sont encore de nature à compenser les diminutions de perceptions encourues en 2003.

Dans ce domaine, la seule vraie source de réjouissance est qu'un *business model* de vente de musique en ligne a enfin clairement été identifié et mis en pratique avec succès par Apple, suivi très rapidement par un nombre sans cesse croissant d'initiatives plus ou moins identiques. Des alternatives crédibles existent donc au piratage en ligne.

Ce qui précède est bien heureusement plus que compensé par les performances encore accrues de la SABAM dans son domaine de perceptions collectives. D'une part, nous cueillons les derniers fruits de notre réorganisation (tarifs, contrôles,...); d'autre part, un accord rétroactif a enfin pu être trouvé entre notre société et les câblodistributeurs belges, nous permettant de pacifier le futur, mais aussi de récupérer une masse importante d'arriérés.

Enfin, comme vous pourrez le lire en détail, les nouvelles sont tout aussi bonnes dans nos activités de Documentation et de Répartitions Collectives : l'adhésion à FAST TRACK et l'amélioration de nos procédures de documentation nous garantissent une efficacité renforcée, et les répartitions effectuées en 2003 connaissent une augmentation spectaculaire.



Les membres du Conseil d'Administration de FAST TRACK (de g. à dr. : E. Bautista, M. Brunner, C. van Houten, A. Meyer, J. Becker, J. Lion, F. Preston, C. Vervoord, J. LoFrumento, J. Hutchinson, F. Migliacci, A. LeBel, B. Miyet)

a. La Documentation

Chaque année, des milliers d'œuvres sont documentées à la SABAM. Nos membres ou nos sociétés sœurs nous communiquent les données liées aux droits d'auteur via la déclaration d'une œuvre, d'un contrat d'édition ou de sous-édition ou via une *cue-sheet*. La 'documentation' consiste en l'enregistrement uniforme de ces données liées aux droits d'auteur dans une base de données et ensuite en la diffusion de celles-ci au niveau international. Cette tâche extrêmement importante, effectuée par les services Documentation Musique et Documentation Audiovisuel, permet d'assurer une répartition correcte des droits. Les autres tâches incombant à ces services sont l'enregistrement des œuvres en dépôt et la communication d'informations aux membres.

Faits marquants en 2003

- Grâce aux procédures de travail simplifiées et plus efficaces ainsi qu'à la documentation proactive, il nous est possible de faire face à la nette augmentation de déclarations d'œuvres de nos membres.
- De plus en plus de membres font appel à la cellule «*Front-Office*» du service Documentation.
- En avril 2004, la migration de l'actuelle base de données vers le nouveau système SIS-WID sera achevée. Un traitement plus efficace des données relatives à la titularité des œuvres et les déclarations en ligne des œuvres visent à un processus de documentation plus rapide.
- Le *FAST TRACK's Global Documentation and Distribution Network* est intégré au processus journalier de documentation. Plus de 13 millions d'œuvres sont disponibles en ligne.
- Depuis octobre 2003, nous faisons activement partie de la IDA (*International Database of Audiovisual Works*).



1. Documentation musique

Déclarations traitées en 2002 et 2003	2003	2002	Évolution en %
Œuvres originales			
Total	49.263	45.879	7,4
Textes	11.934	9.805	21,7
Œuvres musicales inédites	27.852	27.945	-0,3
Œuvres musicales éditées	9.477	8.129	16,6

Œuvres sous-éditées			
Total	313.715	341.113	-8
Par voie électronique	296.664	321.411	-7,7
Cessions à l'étranger	9.269	7.802	18,8
Autres	7.782	11.900	-34,6

Aperçu des informations dans la base de données	2003	2002	Évolution en %
Contrats généraux	82.962	79.917	3,8
Contrats individuels	304.140	273.726	11,1
Règlements d'avances	398	372	7,0

WWL			
Total	5.869.773	5.505.572	6,6
Part SABAM dans WWL	46.413	39.805	16,6

GDDN			
Total	13.295.253	7.272.313	82,8
Part SABAM dans GDDN	734.750	34 719	2016,3

La tendance à la hausse se poursuit également en 2003. Au total, nous avons constaté une augmentation de 7,4 % du nombre d'œuvres originales documentées relevant du répertoire belge. Le nombre de textes documentés révèle la plus forte augmentation, à savoir 21,7 %, les œuvres musicales inédites enregistrent un statu quo et le nombre d'œuvres musicales éditées présente une augmentation de 16,6 %.

En ce qui concerne les œuvres sous-éditées, l'augmentation de 8 %, fait suite à une augmentation de 20 % en 2002. Après la remarquable augmentation de 62,1 % en 2002 des cessions du répertoire belge à l'étranger (c'est-à-dire que l'éditeur original – membre de la SABAM – se fait représenter à l'étranger par un sous-éditeur local), une nouvelle hausse de 18,8 % est enregistrée.

La part de la SABAM dans WWL (*World Works List*) révèle une augmentation de 16,6 % alors que le nombre total d'œuvres envoyées par l'ensemble des sociétés d'auteurs participantes enregistre un accroissement de 6 %.

Grâce au GDDN (*FAST TRACK's Global Documentation and Distribution Network*, voir ci-dessous), plus de 13 millions d'œuvres sont consultables en ligne par les sociétés d'auteurs participantes, dont 310.027 sont des œuvres originales de la SABAM et 424.723 des œuvres internationales de la SABAM.

2. Documentation Audiovisuel

a) Musique de film

Déclarations traitées	2003	2002	Évolution en %
Film			
Total cue-sheets	28.351	32.277	- 12 %

En 2003, un nombre élevé de *cue-sheets* a été traité grâce à un suivi actif des demandes aux membres et sociétés sœurs et à un contrôle proactif de la documentation des œuvres audiovisuelles belges. La baisse de 12 % s'explique par l'important mouvement de rattrapage des œuvres non-documentées des années précédentes, celui-ci ayant été achevé fin 2002.

b) Texte et Image

Déclarations traitées	2003	2002	Évolution en %
Total	10.292	8.625	+ 19 %
Œuvres radiophoniques	142	364	- 61 %
Œuvres audiovisuelles	5.640	4.056	+ 39 %
Sous-titres	3.694	3.536	+ 4 %
Dépôts	816	669	+ 22 %

La cellule Texte et Image documente la partie auteurs d'œuvres radiophoniques (pièces, documentaires et reportages radiophoniques, sketches), d'œuvres audiovisuelles (films et séries de fiction, films et séries d'animation, documentaires et reportages, sketches audiovisuels, génériques originaux en images, vidéo d'art et films d'entreprise), sous-titres et doublages d'œuvres audiovisuelles et dépôts (œuvres audiovisuelles non encore réalisées).

La diminution du nombre d'œuvres radiophoniques et l'augmentation du nombre d'œuvres audiovisuelles sont une conséquence directe des changements dans le paysage médiatique. De moins en moins d'œuvres littéraires sont programmées sur nos chaînes radio (les pièces sur VRT - Radio 2 ont été retirées de la grille) et de plus en plus d'œuvres audiovisuelles nationales sont développées.

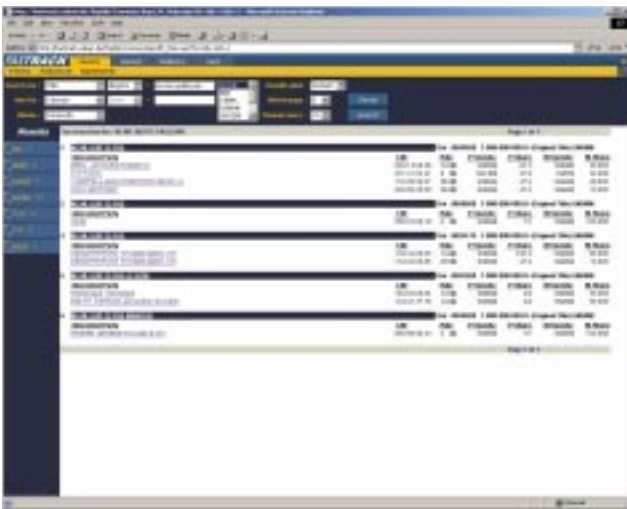
3. Faits marquants en 2003 pour les services Documentation Musique et Documentation Audiovisuel

Tout comme en 2002, le principal objectif pour 2003 demeure : documenter plus, plus rapidement, de manière plus fiable et à un moindre coût. Différents projets lancés en 2002 ont été poursuivis cette année. Concrètement, cela eut pour résultat une répartition plus importante pour nos membres.

Nous avons le plaisir de constater que de plus en plus de membres font appel à la cellule *Front-Office* du service de documentation musicale. Ainsi, en 2003, nous avons reçu quelques 1.900 visiteurs (1.500 en 2002), répondu à plus ou moins 15.000 appels téléphoniques (12.500 en 2002) et traité 5.568 dossiers dans ce cadre (3.947 en 2002). Pour les membres audiovisuels, ce seuil ne semble déjà plus exister depuis quelques années et nous pouvons constater que des membres trouvent même chez nous un lieu

de rencontre leur permettant d'établir des contacts et d'échanger des idées. Nouveauté pour les deux services : l'implémentation d'un système de suivi électronique qui prévoit la possibilité d'analyser le temps de traitement des dossiers et d'assurer le suivi de ces derniers de manière proactive et structurée en fonction des dates de clôture des répartitions.

2003 fut également caractérisée par la préparation de la migration du système actuel vers la nouvelle banque de données SIS-WID, qui sera opérationnelle en avril 2004. L'objectif premier du système SIS-WID est un traitement plus optimal des données pour les services. Cette automatisation permettra un traitement plus rapide des déclarations et, par conséquent, un versement plus rapide des droits. De plus, la plate-forme SIS prévoit de nombreuses possibilités. Ainsi, la déclaration et la consultation en ligne de données relatives à la titularité des œuvres sont rendues possibles à nos membres, et ce également au niveau international.



FAST TRACK-GDDN (*Global Documentation and Distribution Network*) contient actuellement un peu plus de 13 millions d'œuvres. La BUMA/STEMRA (Pays-Bas) la SOCAN (Canada) et MCPS – PRS (Royaume-Uni) ont adhéré à cet accord de collaboration international visant à interconnecter en ligne les banques de données des sociétés d'auteurs participantes. Bien que nous ne soyons pas le plus grand contributeur en termes quantitatifs de répertoire mis à disposition (à peu près 700.000 œuvres), nous sommes cependant le chef de file pour ce qui concerne l'intégration de ces données dans nos processus journaliers de documentation, et la qualité de nos œuvres documentées est la plus élevée. Ces affirmations ressortent d'une étude objective menée par FAST TRACK en 2003. La SABAM prend également part à d'autres projets de FAST TRACK

tels que le *Agreements Online Works Registration* et l'index AVI (Audiovisuel), et elle joue un rôle de premier plan dans la mise sur pied de business rules entre les pays participants.

Depuis octobre 2003, la SABAM est un membre actif de la IDA (*International Database of Audiovisual Works*). Cet accord de collaboration international vise à la création d'une base de données centrale regroupant les œuvres des sociétés d'auteurs participantes (ALCS – DPRS – BILDKUNST – VG WORT – SACD – SCAM – SSA – SUISSIMAGE et la SABAM). Ainsi, l'échange de documentation relative à certaines œuvres et la répartition des droits qui en découle pourra se dérouler plus rapidement et de manière plus fluide.

Enfin, la cellule Œuvres Originales (Documentation Musique) et la cellule Texte et Image (Documentation Audiovisuel) ont été passées au crible par un PET-team (*Process Efficiency Team*) – leurs recommandations ont été examinées minutieusement et développées. Suite à une consolidation en 2003, les objectifs pour 2004 visent à contrôler les tâches de base (documenter plus, plus rapidement, de manière plus fiable et à un moindre coût), rationaliser ou renouveler les procédures de base via SIS-WID, mieux organiser, structurer et motiver le capital humain.

b. Les Perceptions et Répartitions Individuelles

Les faits marquants en 2003

- Crise de plus en plus profonde dans l'industrie phonographique.
- Emergence de sites légaux de téléchargement de musique (dans un premier temps aux Etats-Unis).
- Impasse dans les négociations BIEM-IFPI sur la tarification des DVD et des applications en ligne.
- Croissance du DVD, tout particulièrement des produits dérivés de la télévision.
- Activité florissante en musique d'ambiance et révision des contrats par la SIMIM.

I. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Données financières

Exercice 2003 :	24.144.320 €
Exercice 2002 :	29.780.351 €
Évolution 2003/2002 :	- 18,9 %

Les droits de reproduction mécanique ont accusé pour la première fois une diminution importante. Le montant perçu au titre de droits mécaniques en 2003 atteint 24.144.320 €, soit une chute de 18,9 % par rapport à l'année précédente. L'industrie musicale traditionnelle connaît en effet une crise profonde partout dans le monde.

Nous avons assisté à l'émergence d'une volonté de création de sites légaux de vente de musique. Il faut toutefois distinguer deux modèles différents : pour le premier, la vente légale de musique n'est pas le but principal (cf. projet iTunes par lequel Apple entend en réalité promouvoir et vendre ses propres produits); pour le second, la vente légale de musique est bien l'objectif principal (cf. OD2). A côté de ces projets retentissants, nous constatons, qu'à l'échelon national également, naît une volonté de créer des sites légaux de mise à disposition de musique, impérativement munis de systèmes de protection des fichiers. Tous les intervenants sont toutefois dans l'expectative des réactions des consommateurs à l'égard de ces possibilités nouvelles.

Les négociations entre le BIEM et l'IFPI quant à la tarification des produits DVD sont dans une impasse : le BIEM considère le DVD musical comme une alternative au CD et suggère dès lors la tarification des produits audio (9,009 %), alors que l'IFPI y voit un substitut de la vidéocassette et exige le taux correspondant (6 %).

Il y a également divergence de vue au sujet de la tarification du téléchargement : les producteurs se considèrent comme fournisseurs de contenu et estiment donc que, suivant le schéma de la distribution classique, c'est à eux de s'acquitter des droits de reproduction mécanique (la base équivalant dans ce cas au PPD «*Public Price to Dealer*»). Les sociétés d'auteurs revendiquent que le paiement des droits mécaniques revienne au «dernier maillon de la chaîne», soit le portail ou fournisseur d'accès (selon une base équivalente au prix consommateur).

Les droits relatifs à l'exploitation de musique d'ambiance (supports sonores spécialement conçus pour les instructeurs de fitness/aérobic ou systèmes de fichiers numériques sur PC destinés aux exploitants Horeca et aux magasins) sont gérés par la SABAM, aussi en ce qui concerne les droits des producteurs (par le biais d'un mandat accordé par la SIMIM). La SIMIM a souhaité revoir les tarifs et conditions de l'ensemble de ces contrats afin de valoriser davantage l'utilisation de son répertoire. Ces nouveaux contrats sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2004.



DROITS DE REPRODUCTION PHONOGRAPHIQUE

1. Perceptions occasionnelles (- 31,6 %)

Les perceptions sous le régime dit «œuvre par œuvre» sont en forte diminution. Celle-ci est due à l'énorme diminution au second semestre 2003 de la rubrique des produits Premium (CD offerts à l'achat d'un autre produit ou vendus dans le cadre d'une action publicitaire ou commerciale). L'activité Premium avait été particulièrement riche en 2002, ce qui explique la chute brutale de 2003 par rapport à 2002 (- 31 %).

L'activité traditionnelle «producteurs occasionnels» est assez stable, générant un chiffre d'affaires à la hausse (+ 13 %) en raison de la majoration des tarifs (8 % du prix de détail au lieu de 7,4 %) et de la suppression de l'abattement promotionnel intervenu au 1^{er} juillet 2003.



2. Perceptions contractuelles (- 25,2 %)

Le marché du disque connaît une crise profonde en raison de la généralisation de la copie sur CD-R et du téléchargement illégal d'œuvres musicales via Internet. Ces deux types de piraterie ont un effet désastreux sur la vente de supports sonores, partout dans le monde. Même les pays tels que la France ou le Royaume-Uni qui avaient jusqu'à présent résisté à la crise voient leur marché s'effondrer. Il faut ajouter à ceci le fait qu'un grand nombre de produits DVD musicaux (type de support en pleine croissance) n'ont pas été déclarés par les producteurs, dans l'attente de la fixation d'un tarif accepté par toutes les parties (cf. discussions internationales BIEM/IFPI).

3. Central Licensing (- 22,0 %)

Cette rubrique reflète, tout comme la rubrique précédente, la crise généralisée du marché du disque. Même observation concernant les DVD musicaux.



4. Musique d'ambiance (+ 55,7 %)

Ce type d'exploitation continue à connaître un succès grandissant. Il s'agit de la production de supports sonores contenant de la musique spécialement destinée aux instructeurs de fitness et aérobic, ainsi que de la location (ou vente) d'ordinateurs contenant des fichiers musicaux électroniques aux exploitants Horeca ou commerçants. Ce type d'activité a été remis en cause par la SIMIM, qui y voyait une perte importante en termes de ventes de supports traditionnels et qui entendait par conséquent relever les tarifs afin de compenser cette perte de revenus.

DROITS DE REPRODUCTION VIDEOGRAPHIQUE (+ 37 %)

La hausse de cette rubrique est due aux droits de reproduction des supports DVD (nombreuses séries TV) et à la production d'un film de longue durée («*Anyway the wind blows*» - Tom Barman), ce qui n'était plus arrivé depuis plusieurs années.

Les droits de synchronisation traditionnels sont en diminution du fait des budgets publicitaires qui se réduisent constamment. L'utilisation de «*library music*» est, elle aussi, en régression.

DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE EN PROVENANCE DE L'ETRANGER/ SOCIETES SŒURS (- 2,8 %)

Cette rubrique représente les recettes liées aux droits de reproduction mécanique pour l'utilisation d'œuvres de membres de la SABAM à l'étranger.

Il faut savoir que cette rubrique présente un décalage d'environ un an par rapport à nos perceptions nationales (ou *Central Licensing*). La conjoncture défavorable de l'ensemble de l'industrie phonographique se fera probablement sentir dans les chiffres 2004, et la bonne santé de certains marchés jusqu'en 2002 (France, Royaume-Uni) explique la relative stabilité des droits encaissés en provenance de l'étranger en 2003.

D'autre part, l'utilisation du répertoire de la SABAM à l'étranger a connu quelques succès importants : Lasgo, Helmut Lotti et Sylver en Allemagne, Jacques Brel en France et K 3 (avec de très nombreux titres) aux Pays-Bas.

Enfin, il faut aussi souligner l'impact positif de notre procédure de suivi systématique de l'utilisation du répertoire belge à l'étranger (*copyright research*).

L'évolution négative prévisible pourrait se voir renforcée par la situation en Allemagne : l'industrie phonographique allemande a déposé devant la Deutsches Patentamt (Office allemand des Brevets) une demande de réduction du taux de redevance à 5,6 % (au lieu de 9,009 %). Une telle réduction de taux, combinée à un risque d'effet d'entraînement dans les autres pays européens, aurait des conséquences désastreuses sur les revenus en droits mécaniques.

REPARTITION DES DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE

1. Droits phonographiques belges («Phono Belgique»)

Montant réparti en juin 2003 (exploitation 2 ^{ème} sem.2002) :	9.446.799 €
Montant réparti en déc.2003 (exploitation 1 ^{er} sem.2003) :	8.412.712 €
	17.859.511 €
Montant réparti en juin 2002 (exploitation 2 ^{ème} sem.2001) :	9.357.796 €
Montant réparti en déc. 2002 (exploitation 1 ^{er} sem.2002) :	10.233.440 €
	19.591.236 €

Nous avons réparti 8,84 % en moins en 2003 par rapport à 2002, alors que les perceptions ont connu une chute de 18,9 %. Ceci s'explique par deux raisons principales différentes :

- D'une part, les droits sont répartis avec un décalage dans le temps de six mois à un an. La diminution substantielle des droits perçus se reflétera donc encore dans nos répartitions de 2004.
- D'autre part, le service documentation a poursuivi son effort de résolution de suspens.

2. Droits phonographiques étrangers («Phono Étranger»)

Montant réparti en avril 2003 :	2.003.468 €
Montant réparti en novembre 2003 :	2.726.478 €
	4.729.946 €
Montant réparti en avril 2002 :	1.849.450 €
Montant réparti en novembre 2002 :	2.719.993 €
	4.569.443 €

Nous avons réparti 3,4 % de plus en 2003 par rapport à 2002. Nos sociétés sœurs nous ont versé 2,8 % de moins que l'année précédente mais les bons résultats de répartition s'expliquent par une diminution des montants mis en suspens (en raison d'absence d'informations suffisantes ou de discordance de documentation avec nos sociétés sœurs) et une résorption substantielle du retard dans le traitement des données reçues.

Enfin, notons que 331.887 € ont été répartis en décembre 2003 dans le cadre de l'article 43 du règlement général, soit 34 % de moins que l'année précédente, ce qui reflète une fois encore la diminution des droits mis en suspens.

En décembre 2003, un montant de 422.213 € a été également mis en répartition pour les droits en provenance des sonneries téléphoniques. Ceci signifie une augmentation de 8 % par rapport à la répartition de ces droits en décembre 2002 (390.192 €).

II. DROITS DE REPRÉSENTATION ET D'EXÉCUTION

Faits marquants:

- Le nouveau tarif théâtre a été appliqué au théâtre professionnel.
- Les perceptions en France se déroulent de manière impeccable.
- La SABAM ouvre un bureau de promotion à Avignon.
- Le secteur des comédies musicales connaît des difficultés financières.

Les droits pour le théâtre, les concerts et les cinémas ont également été perçus en 2003, essentiellement par les agences.

Données financières

Rubriques	2003	2002	2001	Delta 03-02	%
<i>Cinémas</i>	1.351.914	1.552.653	1.516.566	-200.739	-12,9%
<i>Musique sérieuse</i>	1.182.112	1.131.853	996.615	50.260	4,4%
<i>Théâtre siège</i>	1.290.153	1.474.076	1.753.586	-183.923	-12,5%
<i>Théâtre agences</i>	1.719.803	1.635.094	1.741.549	84.709	5,2%
<i>Théâtre étanger</i>	50.565	47.259	54.456	3.306	7,0%
<i>Total théâtre</i>	3.060.520	3.156.429	3.549.591	-95.909	-3,0%
<i>Concerts et festivals (musique vivante)</i>	8.900.193	8.126.275	6.756.587	773.917	9,5%
Total	14.494.739	13.967.210	12.819.359	527.529	3,8%

Théâtre (- 3 %)

La collaboration positive avec le secteur a également conduit, pour l'année 2003, à une augmentation du nombre de contrats de représentation conclus. Les agences continuent à effectuer la perception pour la plupart de ces contrats.

Perceptions Droits de Représentation et d'Exécution : tableau comparatif 2001-2003 :

	Agences	Sociétés sœurs	Siège	Total
2003	1.719.803	50.564	1.290.153	3.060.520
2002	1.635.094	47.219	1.474.076	3.156.428
2001	1.741.549	54.456	1.753.586	3.549.591
	+ 5,2 %	+ 7 %	- 12,5 %	- 3,04 %

Pourcentage = résultat comparaison résultats 2002-2003

Globalement, les perceptions reprises sous cette rubrique ont diminué de 3,04 % par rapport à 2002. La baisse des perceptions directes par le siège peut essentiellement s'expliquer par la faillite d'un producteur de comédies musicales et par le report du paiement des factures d'un autre producteur suite à un concordat judiciaire. Les premières impressions selon lesquelles les nouveaux tarifs théâtre mèneraient à une forte diminution des perceptions ne sont pas directement confirmées par les résultats des agences. Les perceptions au niveau des agences ont augmenté de 5,2 % par rapport à 2002. Toutefois, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. La nouvelle tarification est d'application depuis décembre 2002 pour les compagnies amateurs et seulement depuis septembre 2003 pour le théâtre professionnel. L'introduction du tarif a été précédée par une réunion d'information avec le secteur théâtral. Le tarif qui a été accueilli de manière favorable essentiellement en raison de sa transparence est fixé sur base des critères objectifs tels que le prix du ticket et un degré d'occupation minimal tenant compte du potentiel d'exploitation.

Dans les perceptions théâtrales directes effectuées par le siège, la part des perceptions à l'étranger est sans cesse croissante. Presque 30 % des perceptions directes sont effectuées à l'étranger (en France à peu près 115.000 €, aux Pays-Bas 250.000 €). En 2002, ce chiffre n'atteignait encore que 20 %.

Cette année de perceptions directes en France peut s'achever sur un bilan positif. Le niveau des perceptions est comparable aux montants perçus pour nous par la SACD dans le passé. Un avantage supplémentaire lié à la perception directe réside dans le fait que les montants sont perçus et répartis plus rapidement que par le passé.

La transition de notre représentation aux Pays-Bas pour le théâtre amateur s'est déroulée sans difficultés. Les perceptions effectuées par la «Stichting Bredero» pour l'utilisation de notre répertoire par les compagnies amateurs néerlandaises atteignent le même niveau que les années précédentes. La répartition de Bredero s'effectue de manière plus détaillée, de sorte que les droits peuvent être traités plus rapidement encore par le département droits de représentation et d'exécution. Dans le courant de 2004, la collaboration avec Bredero sera étendue et intégrée dans un accord de réciprocité. Dans le courant de l'année 2004, la SABAM effectuera également des perceptions sur le territoire flamand pour le répertoire de «Stichting Bredero».





Défis

La première phase de l'automatisation a surtout permis la consultation en ligne du répertoire théâtre. Dans le courant de 2004 et 2005, cette automatisation devra être intégrée aux autres grands projets d'automatisation tels que WID et SISAG. Ce n'est qu'après une intégration totale de l'environnement théâtral dans ces projets que le but final d'une gestion en ligne complète pourra être atteint.

Dans le cadre de l'optimisation de ces nouveaux processus de travail, le département droits de représentation et d'exécution sera restructuré. La réduction du laps de temps entre l'exploitation d'une œuvre et la répartition des droits demeure encore et toujours l'objectif premier.

Les effets de la nouvelle tarification théâtrale doivent être analysés dans le détail après une saison et des corrections devront être apportées là où ceci s'avère nécessaire.

Cinémas (- 12,9 %)

L'année 2003 fut une année catastrophique pour les exploitants de salles de cinéma. En dépit de gros succès comme «*The Matrix Reloaded*», «*De zaak Alzheimer*», «*Le Monde de Nemo*», «*Pirates des Caraïbes*» et le troisième volet du «*Seigneur des Anneaux*», les perceptions pour cette rubrique ont chuté de 12,9 % en 2003. Cette mauvaise prestation est totalement imputable aux mois d'été particulièrement torrides, à une offre de films assez moyenne et à un étalement inégal dans le temps des films à succès. Selon la FCB (Fédération des Cinémas de Belgique), le nombre de visiteurs a dès lors chuté de 5,67 % pour atteindre 22,9 millions de visiteurs. Le lancement du «*summerticket*» n'a pas engrangé le succès escompté. La combinaison de la fermeture de quelques salles plus petites et de l'absence de paiements dans les délais entraîne dès lors une réduction de 12,9 %.

¹ (c.-à-d. les concerts où l'interprète/les interprètes utilise(nt) au moins 60% des œuvres du programme de son/leur propre répertoire et où les recettes s'élèvent à au moins 100.000 €),

Concerts et festivals (+ 9,5 %)

Le succès croissant de quelques grandes manifestations (Festival de Dour, Francofolies, Eu'ritmix, Lokerse Feesten, Pukkelpop, Marktrock, Sportpaleis-Clouseau,...) et les conditions météorologiques idéales pour les festivals de l'été ont leur impact sur les chiffres de perception.

Il faut noter également l'augmentation du nombre de concerts. Par rapport à l'année passée, 3.773 concerts de plus ont été organisés, ce qui signifie une augmentation de 19 %.

Selon la procédure «**concerts qualifiés**»¹, les droits sont payés aussi rapidement que possible après l'exécution. En 2003, plus de 550.000 € ont été répartis sous ce régime. C'est presque 60 % de plus qu'en 2002. Plus de 55 % de ces droits ont été perçus pour des membres SABAM. Grâce à un suivi très actif des grands spectacles *indoor* et à une augmentation de la périodicité des répartitions, le délai entre l'exécution, la facturation des droits et la répartition de ces derniers a été sensiblement écourté. À l'heure actuelle, les droits sont généralement répartis dans le trimestre qui suit la représentation.





III. ARTS GRAPHIQUES ET VISUELS

Droits de reproduction : 386.239 € en 2003

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2003 sont en baisse de 8,6 % par rapport à l'année 2002. Toutefois, si nous prenons en compte qu'un dossier litigieux a été réglé en 2002 pour un montant de 120.000 € (28 % des perceptions de 2002), les perceptions 2003 ont connu une nette progression.

Le nombre de dossiers traités donnant lieu à une perception de droits est passé de 371 pour l'année 2002 à 501 en 2003. Cette hausse significative est due à une augmentation des demandes d'autorisation et de la représentativité de notre répertoire (par ex. : représentation des ayants droit de l'Atomium depuis mai 2003).

Les perceptions en provenance de l'étranger au cours de l'année 2003 sont en hausse de 8,8 % par rapport à l'année 2002.

Droits de suite : 161.231 € en 2003

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2003 ont connu une baisse de 13,3 %. Les droits reçus de nos sociétés sœurs ont également diminué de 17 %.

Cette baisse, constatée aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, est due d'une part à la fuite systématique des œuvres importantes vers les villes où le droit de suite n'existe pas (Londres, Amsterdam et New York) et d'autre part à la baisse généralisée des prix. Celle-ci touche surtout la peinture moderne (artistes nés entre 1860 et 1940) et provoque un nombre important d'invendus. Seule exception, la peinture contemporaine (artistes nés après 1940) où les prix ont augmenté mais où la moyenne des prix est largement inférieure à celle de la peinture moderne.

Copie privée

En 2003, les droits transmis par nos sociétés sœurs ont connu une hausse de 16,3 %.

Activités de promotion

En septembre 2003, à l'invitation du Centre Culturel «De Oude Pastorie», une importante exposition d'œuvres d'artistes membres de la SABAM a eu lieu. Un catalogue a été édité en collaboration avec la Banque DEXIA.

Répartitions

En 2003, les montant suivants ont été distribués par rubrique :

- Droits de reproduction :	409.053,81 €
- Droits de suite :	166.382,12 €
- Droits de diffusion :	154.393,66 €

OLA - Projet International

La création de OLA pour *On Line Art* a eu lieu en 2003. Fruit de la collaboration des sociétés française ADAGP et allemande BILD-KUNST, cette plate-forme a rapidement été rejointe par la société suisse PROLITTERIS et la société espagnole VEGAP suivie par la SABAM et d'autres sociétés d'auteurs.

Cette plate-forme est destinée à permettre aux différentes sociétés d'auteurs de mieux gérer le répertoire international pour les utilisations sur Internet. A ce sujet, un pas très important a été franchi, à savoir la création d'un tarif Internet commun qui sera appliqué par les membres de OLA. Le début des activités de cette plate-forme est prévu pour le début 2004.

IV. DROITS LITTÉRAIRES

Droits de reproduction et droits d'édition

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2003 sont en hausse de 70,5 % par rapport à l'année 2002. Cette augmentation est due surtout aux droits d'édition et s'explique par l'augmentation des ventes des créations de nos auteurs littéraires.

Depuis janvier 2003, toutes les perceptions en droit de reproduction se basent sur les tarifs créés fin 2002. Ils ont été acceptés par les utilisateurs et aucune contestation sur le fond n'a été répertoriée.

UNE IMAGE DU PASSÉ!



c. Les Perceptions Collectives

I. MUSIQUE LÉGÈRE MÉCANIQUE

Données financières

Exercice 2003	32.484.219	+ 11,4 % par rapport à 2002
Exercice 2002	29.147.092	+ 7,1 % par rapport à 2001
Exercice 2001	27.202.470	+ 6 % par rapport à 2000

Faits marquants en 2003

- Les accords conclus avec le secteur Horeca et avec les fédérations du secteur de la distribution optimisent les perceptions sur la base d'une nouvelle structure tarifaire depuis le 1er janvier 2003.
- Poursuite des contrôles renforcés tant au niveau des perceptions contractuelles que des manifestations occasionnelles.
- Stagnation (+ 0,03 %) du nombre total des contrats, malgré le nombre record de faillites, tant dans les établissements Horeca (+ 7,82 %) que dans les commerces (+ 4,96 %).
- Des augmentations générales de plus de 10 % ont été enregistrées dans les régions de Bruxelles (+ 20,77 %), de Mons-Tournai-Ath (+ 15,44 %), du Brabant Wallon (+ 11,99 %) et du Limbourg (+ 11,53 %). La perception totale via le réseau des agences a augmenté de 9,73 %.

Commentaires

Musique Légère Mécanique (+ 11,4 %)

Comme mentionné dans les faits marquants, le nombre total de contrats annuels a quasi stagné (+ 0,03 %), en dépit du nombre important de faillites en 2003. D'après «De Tijd», la croissance économique a augmenté en 2003, mais de moins d'1 %, et le nombre de faillites a augmenté de 5,2 % en 2003 par rapport à 2002. Pas moins de 15,85 % de celles-ci sont intervenues dans le secteur Horeca. Malgré cette tendance négative, des centaines de nouveaux restaurants apparaissent tout de même chaque année dans notre pays (augmentation de 14,4 % depuis 1995).

Malgré les tendances économiques défavorables mentionnées ci-dessus, 11,4 % de droits en plus ont été perçus. Cette recette est en partie due à l'application de nos nouveaux tarifs (à compter du 1^{er} janvier 2003) auprès des établissements Horeca et des commerçants. Il est frappant de constater qu'en 2003, 6 % de fêtes et de boums en plus ont été organisées par rapport aux années précédentes.

Et que nous réserve l'année 2004 ?

Les contrôles sur le terrain seront bien évidemment poursuivis de manière aussi intensive qu'en 2003. Mais l'année 2004 sera principalement l'année de la seconde phase et phase définitive de l'application de nos nouveaux tarifs pour les établissements Horeca (pour plus d'explications, nous vous renvoyons à nos commentaires dans le rapport annuel 2002). Du point de vue de l'organisation, le projet SISAG (*SABAM Information Systems – Agenciers*) sera achevé à la mi-septembre 2004. Le but de ce projet est la centralisation dans une seule base de données de toutes les informations détenues par l'ensemble de notre réseau d'agences. Jusqu'à présent, toutes les données relatives à l'entreprise sont décentralisées et celles-ci sont gérées, sur base individuelle, par les agences régionales respectives.

Enfin, une analyse prudente des données macro-économiques les plus pertinentes en rapport avec la perception de nos droits d'auteur prévoit une augmentation moyenne de $\pm 5\%$.

Pour des explications détaillées sur l'évolution des autres rubriques de perception relatives à notre réseau d'agences, à savoir les perceptions lors de représentations théâtrales, de concerts et dans les cinémas, nous vous renvoyons aux commentaires repris sous le point b. Perceptions Individuelles et Répartitions (page 31 et suivantes).

II. MÉDIA

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2003 :	38.609.744 €	(+ 23,47 % par rapport à 2002)
Exercice 2002 :	31.270.350 €	(+ 18,72 % par rapport à 2001)
Exercice 2001 :	26.337.431 €	(- 17,23 % par rapport à 2000)

Faits marquants en 2003

- Le 28 mai 2003, après plus d'un an de médiation bilatérale avec les câblodistributeurs, la SABAM est parvenue à un accord.
- Les différends entre la SABAM et RTL Tvi ne sont toujours pas résolus. Par ailleurs, le nouveau diffuseur Plug-Tv a été lancé le 13 février 2004.
- Le 18 juillet 2003, les fréquences nécessaires aux radios analogiques sont mises à disposition, suite à l'arrêt du gouvernement flamand. Le plan de fréquences des radios privées est entièrement revu.
- Fin 2003, Canal+ België est repris par le consortium Telenet Vlaanderen. Son alter ego francophone, Canal+ Belgique, en revanche, est repris par un groupement de câblodistributeurs wallons et Déficom.

Commentaires

«La possibilité d'une poursuite de la baisse des recettes publicitaires des chaînes, l'incertitude relative à l'attribution ou à la suppression de certaines fréquences radio, les éventuels retards dans la réalisation future d'exploitations en ligne déjà planifiées, l'absence de jugements vis-à-vis de débiteurs suspects, l'incertitude quant à l'issue favorable de la médiation entre la SABAM et les câblodistributeurs, ... ce sont là quelques éléments dont il faudra certainement tenir compte au cours de l'année 2003», écrivions-nous dans notre dernier rapport annuel. Qu'en est-il advenu ?

Après plus d'un an, un terme est enfin mis le 28 mai 2003 à la médiation bilatérale entre les câblodistributeurs et la SABAM. L'accord qui s'ensuit prévoit un arrangement compensatoire pour le passé (pour la période de 1996 à 2002 inclus), et un mécanisme de remboursement assuré jusqu'à fin 2007. De 1996 jusque fin 2002, les câblodistributeurs payaient en effet seulement sur base de 70 % des redevances qui étaient normalement d'application pour l'année 1996. L'augmentation générale de plus de 23 % de nos perceptions est clairement due, en majeure partie, à «l'acquittement» des dettes du passé par les câblodistributeurs.

Entre-temps, les différends actuels avec RTL Tvi ne sont toujours pas réglés. Sur décision du 14 mars 2003 de la Cour d'Appel de Bruxelles, un expert judiciaire a été dési-





gné afin de clarifier quelque peu l'assiette de la redevance due. Néanmoins, les deux parties se sont engagées à chercher ensemble pendant les premiers mois de 2004 des positions communes qui, espérons-le, mettront en sourdine les litiges actuels.

La lente reprise du marché publicitaire (celui-ci avait stagné fin 2002 après l'important recul causé par les événements du 11 septembre) et la récupération de quelques droits arriérés propulsent la perception auprès des diffuseurs commerciaux à la hausse, de presque 19 % (+ 18,2 % pour les diffuseurs privés nationaux et + 27 % pour les télévisions ciblées et régionales).

L'incertitude relative à l'attribution ou à la suppression de certaines fréquences radio est dorénavant levée grâce à l'arrêté du gouvernement flamand du 18 juillet 2003 (lequel fixe les conditions d'attribution), mais ceci n'est toutefois pour l'instant encore limité qu'à la Flandre. L'attribution de ces nouvelles reconnaissances aux radios privées par les communautés compétentes modifiera évidemment le paysage médiatique flamand de façon considérable. Afin de pouvoir refléter ces changements de manière optimale, une nouvelle structure tarifaire a été mise au point, depuis le 1^{er} janvier 2004, pour l'intégralité du secteur des radios privées. En 2003, une somme totale de 1,6 millions € de droits a été facturée à ces radios privées, soit une augmentation de 8,2 % par rapport à 2002.



III. COPIE PRIVÉE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2003 :	1.640.559 €	(+ 81,1 % par rapport à 2002)
Exercice 2002 :	906.018 €	
Exercice 2001 :	0 €	

Faits marquants en 2003

- L'arrêté royal relatif à l'accord du 11 avril 2002 entre AUVIBEL et l'industrie, impliquant le doublement des tarifs existants pour les supports vierges traditionnels et un tarif de 0,12 € par CD-R vierge, n'a été approuvé par le Conseil des Ministres qu'en janvier 2003.
- Le 3 novembre 2003, les règlements de répartition des différents collèges d'AUVIBEL sont approuvés. A partir de ce moment, tous les fonds sont libérés au sein d'AUVIBEL pour l'attribution aux sociétés de gestion concernées.
- Fin 2003, AUVIBEL nomme un nouveau directeur général. La société dispose, à partir du 1^{er} janvier 2004, d'une structure de travail entièrement autonome et indépendante.

Commentaires

Cette rubrique concerne la part de la SABAM dans les sommes attribuées par AUVIBEL pour la copie privée au sein des différents collèges dans lesquels siège la SABAM. Il s'agit plus précisément du Collège des auteurs des œuvres fixées sur support sonore et du Collège des auteurs des œuvres fixées sur support audiovisuel.

1. Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore

Le montant mentionné en 2003 concerne la part du répertoire SABAM dans les droits ayant été attribués par AUVIBEL au collège pour les années 2001 et 2002. De plus, le montant susmentionné reprend également la réintégration des différentes réserves

ayant été conservées pendant la période de 1995 à 1999 inclus pour faire face à d'éventuelles requêtes de tiers non-affiliés à la SABAM. Ces droits, y compris les droits relatifs à l'année 2000, seront versés à la mi-2004.

2. Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel

Les barèmes de répartition – dans lesquels ont notamment été fixées les conditions pour l'attribution des droits aux différents membres du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel – qui ont été transmis début 2002 au ministre compétent de l'époque pour approbation ont été modifiés et/ou complétés à plusieurs reprises à sa demande. Ces règlements de répartition ont finalement été approuvés de manière définitive le 3 novembre 2003.

Tous les associés du collège concerné se tiennent dorénavant à un ordre du jour très strict afin d'attribuer aux parties des ayants droit toutes les indemnités depuis 1995 jusqu'à fin 2002 dans un vaste mouvement de rattrapage. Ainsi, début 2004, un montant de 1,041 millions € nous est attribué pour les années 1995 et 1996. Début 2004, d'importantes avances sont également libérées pour la période de 1997 jusque fin 2002.

IV. REPROGRAPHIE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2003 :	507.777 €	(- 17,5 % par rapport à 2002)
Exercice 2002 :	615.253 €	(- 66,57 % par rapport à 2001)
Exercice 2001 :	1.840.262 €	(exercices 1998 jusqu'à 2000)

Faits marquants en 2003

- Les tarifs de REPROBEL sont indexés pour la première fois. Dorénavant, ils seront adaptés annuellement à l'augmentation du coût de la vie.
- REPROBEL fait un pas vers une structure autonome et nomme un directeur général qui, depuis le 1^{er} janvier 2004, reprend la gestion journalière de REPROBEL, auparavant assurée par la SCAM.
- REPROBEL conclut les premiers contrats de réciprocité avec les sociétés sœurs étrangères.

Commentaires

Les auteurs et les éditeurs ont droit à une rémunération lorsque leurs œuvres, qui ont été fixées sur un support graphique ou assimilé, sont copiées sous certaines conditions. Ces rémunérations, aussi appelées droits de reprographie, sont perçues par la société de gestion collective REPROBEL.

La répartition de ces rémunérations, qui reviennent pour une moitié aux auteurs et pour l'autre moitié aux éditeurs, relève de la responsabilité des deux collèges de REPROBEL. Dans chaque collège, les sociétés de gestion concernées négocient à propos de la répartition des fonds disponibles en fonction du barème de répartition propre et des résultats d'une étude de marché effectuée par un bureau indépendant. La SABAM fait à la fois partie du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs, étant donné qu'elle représente à la fois les auteurs et les éditeurs. Cette rubrique mentionne la part de la SABAM que celle-ci a négociée dans les deux collèges.



1. Le Collège d'auteurs

Le système de comptabilité de REPROBEL est affiné : les montants ne sont plus uniquement exprimés en fonction de l'année au cours de laquelle ils ont été perçus, mais également en fonction de l'année d'utilisation concernée (= l'année au cours de laquelle les copies ont été effectuées).

Le Collège d'auteurs a déjà réparti les droits des années 1998-2000 et de 2001. Grâce au report comptable des montants perçus, en vertu duquel on tient dorénavant aussi compte de l'année d'utilisation, la SABAM a encore reçu un solde de droits de 116.723,11 € qui concerne les copies effectuées au cours de la période 1998-2001.

La SABAM a également reçu sa part des droits perçus en 2002 et concernant les copies faites durant la période 1998-2001. Il s'agit d'un montant s'élevant à 374.968 €.

Les sociétés de gestion concernées ne sont pas encore parvenues à un accord au sujet de la répartition des droits perçus en 2002 pour les copies effectuées en 2002. Ces négociations se poursuivront en 2004.



2. Le Collège d'éditeurs

Le Collège d'éditeurs a déjà réparti les droits des années 1998-2000.

Grâce au report comptable des droits perçus, en vertu duquel l'année d'utilisation est dorénavant prise en compte, la SABAM a encore reçu un solde de droits de 16.085 € concernant les copies faites au cours de la période 1998-2000.

Les sociétés de gestion concernées ont conclu un accord de principe sur la répartition des droits perçus en 2001 et 2002 et concernant les différentes années d'utilisation jusque 2002 inclus. Etant donné que cet accord devait encore être entériné, la SABAM recevra sa part de ces droits dans les premiers mois de 2004.

- > La hausse spectaculaire des montants répartis de 2002 a été non seulement consolidée mais même dépassée.
- > La première répartition droits de reprographie 1998-2000 éditeurs intervient le 24 juillet 2003.
- > Les droits pour la copie privée audio de 1995-1999 sont répartis avec la répartition Audiovisuel de septembre 2003.

d. Les Répartitions Collectives

Via différents canaux – c.-à-d. nos agents, les médias, nos membres – nous parvenons des milliers de programmes reprenant le répertoire exécuté. Chaque année, ceux-ci sont traités par le *back-office* de la répartition collective en liaison avec nos données de titularité des œuvres (documentation) et sont ensuite, après la mise à disposition de la perception, transposés dans les paiements aux membres. Le département répartition collective assure les répartitions des droits d'exécution Belgique, des Droits d'exécution International, de la reprographie et de copie privée.

Faits marquants 2003

- Pour tous les types de droits d'exécution Belgique, la hausse spectaculaire des montants répartis de 2002 a été non seulement consolidée mais même dépassée. Ce qui est exceptionnel ici, c'est que la date de répartition définitive a été avancée de presque un mois et qu'une répartition presque entière a été réalisée avec les avances de juin.
- Une répartition supplémentaire en octobre 2003 de droits d'exécution en provenance de l'Etranger entraîne une augmentation de 9 % par rapport à 2002.
- Les droits d'exécution en provenance de l'Etranger Audiovisuel sont répartis mensuellement.
- La première répartition droits de reprographie 1998-2000 éditeurs intervient le 24 juillet 2003.
- Les droits pour la copie privée audio de 1995-1999 sont répartis avec la répartition Audiovisuel de septembre 2003.
- La migration vers SIS (*SABAM Information Systems*) de l'actuelle application agences (implémentation en septembre 2004) assurera un fonctionnement plus optimal, tant au sein des agences qu'au siège social.
- Le service aux membres assure un suivi encore plus performant, plus rapide et personnalisé du traitement des plaintes avant et après les répartitions.

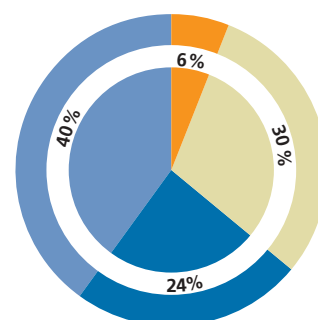
1. Droits d'exécution Belgique

Conformément à l'article 37 du règlement général, nous prévoyons chaque année un paiement anticipé et un règlement définitif. Les droits perçus en 2002 et les éventuels droits arriérés ont été répartis avec un paiement anticipé le 18 juin 2003 et le règlement définitif du solde restant le 24 septembre 2003.

Pour tous les types de droits d'exécution Belgique, la hausse spectaculaire des montants répartis de 2002 a été non seulement consolidée mais même dépassée. Ce qui est

Total droits d'exécution B-2002

éditeurs originaux	2.620.378,90
sous-éditeurs	13.123.522,56
ayants droit intel.	10.699.501,27
sociétés soeurs	17.671.852,74



- éditeurs originaux
- sous-éditeurs
- ayants droit intel.
- sociétés soeurs

- > Lors de la répartition Droits d'Exécution «Belgique 2002» du 24 septembre 2003, un montant total de 30.058.902,84 € a été réparti.
- > La hausse exceptionnelle de 21 % des droits répartis de 2002 a été consolidée en 2003.

exceptionnel ici, c'est que la date de répartition définitive a été avancée de presque un mois et qu'une répartition presque entière a été réalisée avec les avances de juin.

42,9 millions € ont été répartis. 60 % de cette somme concerne nos ayants droit et 40 % nos sociétés sœurs. La proportion est pour ainsi dire restée identique par rapport à la répartition précédente. Les versements pour les ayants droit augmentent de 1 %, ceux aux sociétés sœurs diminuent de 1 %.

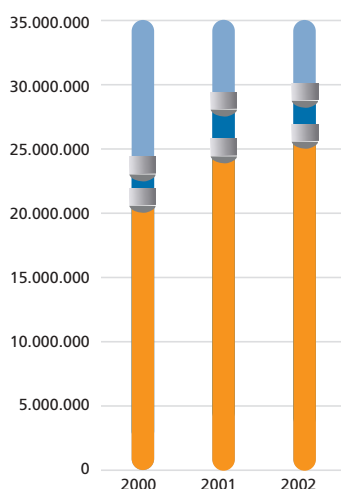
a) Droits d'exécution Musique Belgique

Lors de la répartition Droits d'Exécution «Belgique 2002» du 24 septembre 2003, un montant total de **30.058.902,84 €** a été réparti.

Ce montant comprenait:

Musique - Belgique 2002	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	(€)	(€)	(€)	%
Droits relatifs à 2002	16.438.165,38	10.430.406,14	26.868.571,52	89,39 %
Droits arriérés	1.850.895,01	1.339.436,31	3.190.331,32	10,61 %
Total	€ 18.289.060,39	11.769.842,45	30.058.902,84	100,00 %
Total	%	60,84 %	39,16 %	100,00 %

Droits d'Exécution Belgique (SABAM et sociétés sœurs)



La hausse exceptionnelle de 21 % des droits répartis de 2002 a été consolidée en 2003. Et même mieux ... puisque 3 % de droits en plus ont été répartis aux membres SABAM; et pour ce qui est des sociétés sœurs, nous avons noté une augmentation de 1 %. Ces deux hausses combinées impliquent une augmentation totale de 2 % par rapport à 2002.

Cette augmentation a trois causes importantes:

- 1) les efforts permanents pour assurer la documentation des droits en suspens;
- 2) les différents projets pour la documentation proactive des œuvres musicales;
- 3) la plus-value réalisée par la répartition des droits qui n'ont pas pu être attribués après 5 ans (voir article 43 du règlement général).

■ Droits relatifs aux années (€)
■ Droits arriérés (€)

> L'augmentation des droits répartis par rapport à 2002 a pu être prolongée.

> Meilleur suivi de la documentation en général.

b) Droits d'exécution Audiovisuel Belgique

b.1. Musique de Film

Lors de la répartition Droits d'exécution Musique de Film «Belgique 2002» du 24 septembre 2003, un montant total de **10.365.689,70 €** a été réparti.

Ce montant comprenait:

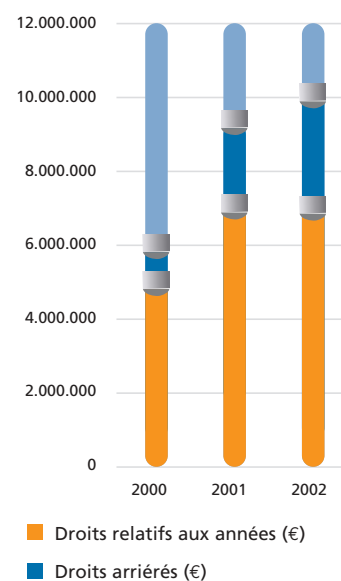
Musique de film Belgique 2002	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	(€)	(€)	(€)	%
Droits relatifs à 2002	3.553.663,75	3.754.733,11	7.308.396,86	70,51%
Droits arriérés	1.411.966,43	1.645.326,41	3.057.292,84	29,49 %
Total €	4.965.630,18	5.400.059,52	10.365.689,70	100,00 %
Total %	47,90 %	52,10 %	100,00 %	

Ici aussi, les très bons résultats de 2002 sont maintenus (augmentation de 53 % par rapport à 2001) et nous avons pu prolonger l'augmentation des droits répartis par rapport à 2002. 12 % de droits en plus ont été répartis aux membres SABAM; et pour ce qui concerne les sociétés sœurs, nous avons noté une augmentation de 4 %. La combinaison de ces deux éléments donne une augmentation de 8 % par rapport à 2002.

Cette augmentation a trois causes importantes:

- 1) les efforts permanents pour assurer la documentation des *cue-sheets* en retard;
- 2) le meilleur suivi de la documentation en général;
- 3) la plus-value réalisée par la répartition des droits qui n'ont pas pu être attribués après 5 ans (voir article 43 du règlement général).

**Droits d'Exécution Film
Belgique
(SABAM et sociétés sœurs)**

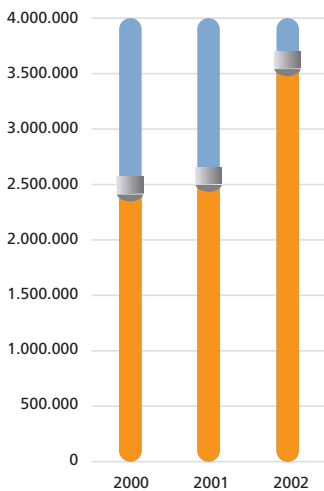


b.2. Texte et Image

Lors de la répartition droits Audiovisuel «Belgique 2002» du 24 septembre 2003, un montant total de **3.690.662,94 €** a été réparti.

Audiovisuel - Belgique 2002	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	(€)	(€)	(€)	%
Droits relatifs à 2002	2.750.017,22	393.093,49	3.143.110,71	85,16 %
Droits arriérés	438.694,95	108.857,28	547.552,23	14,84 %
Total €	3.188.712,17	501.950,77	3.690.662,94	100,00 %
Total %	86,40 %	13,60 %	100,00 %	

Droits audiovisuels



■ Total audiovisuel (€)

La croissance explosive des montants répartis est essentiellement due aux droits de câble en provenance de la société sœur néerlandaise LIRA. En effet, dans la répartition, des droits arriérés étaient également repris en plus des droits pour l'année en cours. Ensemble, ceci constituait un montant d'environ 750.000 €. Pour ce qui est des droits de l'année 2003, nous attendons toutefois un recul étant donné que seuls les droits câbles LIRA de l'année en cours seront portés en compte.

En outre, les droits pour la copie privée audio des années 1996 à 1999 comprise étaient inclus pour la première fois.

Abstraction faite de ces deux droits supplémentaires, nous pourrions encore faire valoir de bons résultats, à savoir une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. La raison en est la part plus grande des droits «Texte et Image» dans le total des droits.

2. Droits d'exécution en provenance de l'Étranger

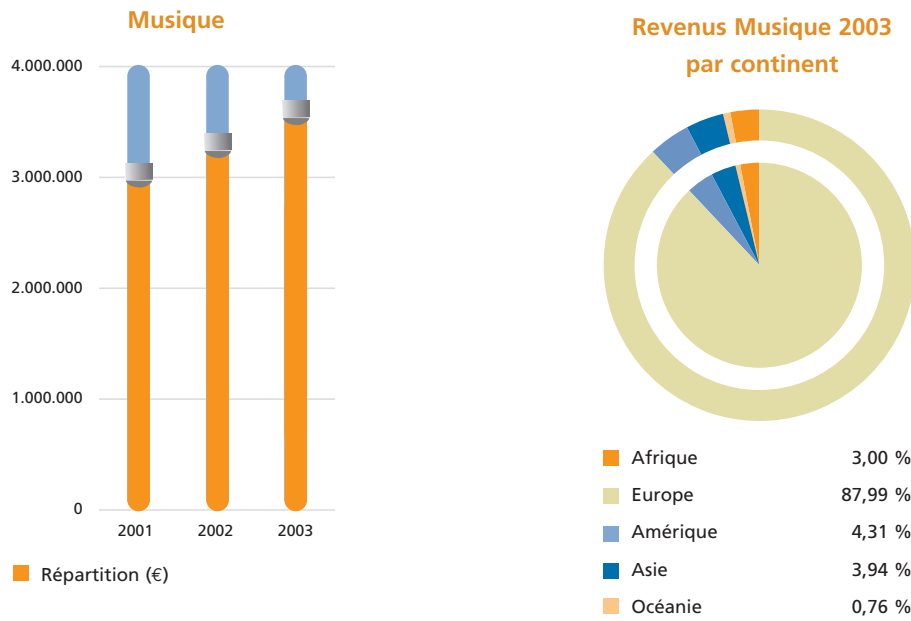
Après les nombreuses réformes et innovations qui ont été réalisées pour la musique et les Droits d'exécution Audiovisuels Belgique, qui se sont traduites clairement par des résultats concrets, c.-à-d. des hausses appréciables des montants répartis (voir paragraphes précédents), la cellule «Étranger» a été la dernière, fin décembre 2002, à être réformée pour devenir la cellule «International».

Cette cellule, qui doit veiller à ce que tous les droits d'exécution provenant de l'étranger soient effectivement réalisés et ensuite correctement répartis, a fait en 2003 ses premiers pas vers une rénovation. Ceci se traduit concrètement par une augmentation des montants versés et par des répartitions anticipées. Pour ce qui est des droits d'exécution musique et musique de film, il y a maintenant deux répartitions, la première en avril et une supplémentaire en octobre. Pour Texte et Image, nous réalisons les répartitions mensuelles.

a) Droits d'exécution Musique en provenance de l'Étranger

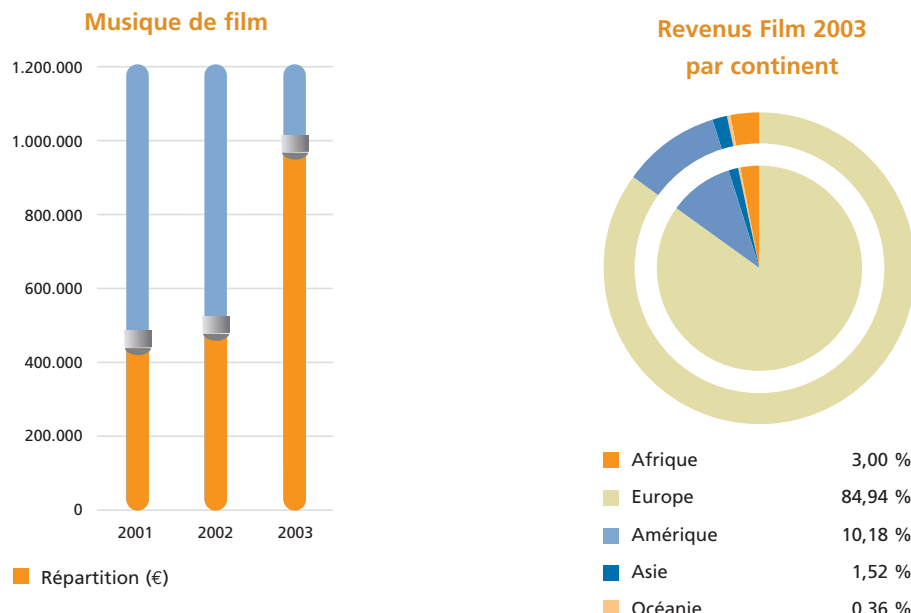
Au cours des deux répartitions effectuées en 2003 (1^{er} avril et 8 octobre), un montant total de 3.697.887,10 € a été réparti. Cela représente une augmentation de 9 % par rapport aux droits répartis en 2002. Il faut noter que la répartition supplémentaire d'octobre comprend également des droits arriérés.

Un tassement des droits en provenance d'Europe est à constater en raison de l'augmentation des droits en provenance d'Asie et principalement d'Afrique; ceci est dû aux droits reçus de la SAMRO (notre société sœur en Afrique du Sud).



b) Droits d'exécution Audiovisuel en provenance de l'Étranger

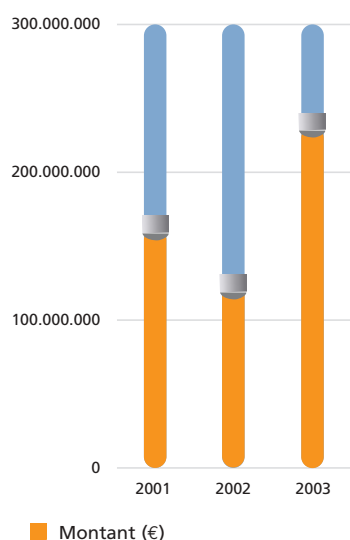
b.1. Musique de film



Au cours des deux répartitions effectuées en 2003 (1^{er} avril et 8 octobre), un montant total de 1.011.724,01 € a été réparti. Cela représente une augmentation de 94 % par rapport aux droits répartis en 2002. Il faut noter que la répartition d'avril 2003 comprenait également des droits arriérés.

Un tassement des droits en provenance d'Amérique au profit de l'Europe est à noter. Par contre, nous notons une augmentation des droits provenant d'Afrique grâce à la SAMRO (Afrique du Sud).

Texte et Image en provenance de l'Étranger



b.2. Texte et Image

Un montant de 239.811,74 € a été réparti durant l'année 2003, représentant une augmentation de 84 %. Cette augmentation est en grande partie due à la perception et la répartition de droits en provenance des Pays-Bas. Cette perception exceptionnelle a pu être réalisée grâce aux efforts répétés du service audiovisuel auprès de notre société sœur néerlandaise et des chaînes de télévision.

Il faut également noter qu'un principe de répartition mensuelle a été adopté pour ces droits.

3. Reprographie

a) Auteurs

La répartition des droits de reprographie 2001 a eu lieu le 14 février 2003. Dans ce contexte, un montant net de 455.284,18 € a été réparti.

Conformément au règlement, 20 % de ce montant ont été imputés aux œuvres publiées entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 2000 et 80 % ont été imputés aux œuvres publiées en 2001.

Par catégorie d'œuvres, les montants suivants ont été répartis :

- Photos : 34.152,14 €
- Arts graphiques et visuels : 146.750,36 €
- Partitions : 22.589,80 €
- Textes journalistiques : 24.683,30 €
- Textes éducatifs et scientifiques : 56.084,62 €
- Textes littéraires : 138.594,45 €
- Autres textes : 32.429,51 €

Sur base annuelle, le montant réparti net relatif à 2001 a légèrement augmenté en comparaison avec la répartition précédente «droits de reprographie 1998, 1999 et 2000» (1.343.284,91 € pour 3 ans ou une moyenne de 447.761,63 € sur une base annuelle).

Il faut y ajouter que, en dehors de ces montants, une somme supplémentaire de 74.838,88 € a été répartie sur la base de déclarations tardives en rapport avec la répartition précédente. Conformément au règlement, cette somme est prélevée dans la provision de 20 % constituée avec la répartition précédente «droits de reprographie 1998, 1999 et 2000».

b) Éditeurs

La première répartition des «droits de reprographie 1998-2000» a eu lieu le 24 juillet 2003. Un montant net de 67.621,83 € a été réparti dans ce contexte.

Par catégorie de publications, les montants suivants ont été répartis :

- Livres :	21.572,93	€
- Partitions :	42.267,73	€
- Autres supports :	3.781,17	€

4. Copie privée

Les droits de copie privée, relatifs aux perceptions pour les oeuvres fixées sur support sonore ont été répartis aux auteurs d'œuvres audiovisuelles pour les exécutions de leurs œuvres ayant eu lieu en radio de 1995 à 1999 (inclus dans la répartition droits d'exécution Belgique-Audiovisuel texte et image – voir supra).

Les règlements de répartition relatifs aux perceptions pour les oeuvres fixées sur support audiovisuel ont été finalisés en 2003. Ceci nous permettra de procéder à une répartition directe des sommes concernées dès que celles-ci nous seront transmises par le Collège d'AUVIBEL, dans le courant du premier semestre de l'année 2004.

5. Faits marquants en 2003 pour le service Répartition Collective et Audiovisuel**1) Répartition collective – Opérations**

La tâche fondamentale de ce service est la collecte et le traitement des nombreuses *playlists* qui nous arrivent chaque année via différents canaux comme les chaînes de radio et de télévision belge, les bureaux de perception régionaux, les DJ, les chefs d'orchestre, etc.

L'objectif principal pour 2003 pour ce service était : répartir plus, plus rapidement, de manière plus fiable et à un moindre coût. À cet effet, un mouvement de rattrapage a été lancé dans chaque cellule afin d'accélérer le processus de collecte et de traitement des programmes. Ceci s'est traduit concrètement par une répartition qui était quasi complètement achevée lors de l'avance en juin et qui a été réglée définitivement un mois plus rapidement (voir ci-dessus).

En 2003, les contacts avec les différentes chaînes de radio et de télévision ont augmenté. L'objectif de ces réunions est de résoudre aussi rapidement que possible les problèmes qu'éprouvent les chaînes dans la livraison des programmes à la SABAM, d'une part, ainsi que les questions que nous nous posons nous-mêmes concernant le traitement de ces *playlists* (tant par rapport au contenu des programmes qu'au format), d'autre part, ce qui accroît l'efficacité des procédures de traitement.

Une initiative importante également : le lancement du contrôle des chaînes via le *fingerprinting* (prise d'empreintes) permettant l'identification du répertoire utilisé. Des tests ont été effectués avec quelques entreprises comme par ex. Yacast, Argos. L'analyse sera prolongée en 2004.

La migration vers SIS (*SABAM Information Systems*) de l'actuelle application des agences devrait nous permettre de faire de grands pas en avant. En septembre 2004, ce nouveau système sera étrenné, ce qui assurera un fonctionnement plus optimal, tant au sein des agences qu'au siège social.

L'envoi du décompte ainsi que les envois réguliers (comme par exemple l'envoi de cahiers mensuels) ont été automatisés via *postprocessing* (post-traitement) – en 2004, ce système sera encore davantage optimisé.

Enfin, la cellule TV a été passée au crible par une équipe PET (*Process Efficiency Team*) – leurs recommandations ont été étudiées avec attention et développées plus avant.

Après une consolidation en 2003, les objectifs pour 2004 visent essentiellement le contrôle et l'amélioration et/ou l'adaptation des missions de base et procédures, l'établissement du cahier des charges en préparation de la migration de la collecte et du traitement des programmes vers la plate-forme SIS.

2) Cellule Internationale – opérations

L'année 2003 aura été marquée par une augmentation globale de 27 % des droits répartis (+ 800.000 €). Ces bons résultats ont été atteints par la cellule Internationale tant au niveau de la qualité que de la quantité du travail fourni.

Pour ce faire, différents projets ont été lancés durant cette année :

- a. le nettoyage des droits non encore distribués les années précédentes;
- b. un suivi qualitatif affiné des droits reçus (identification systématique des droits manquants) et à recevoir (suivi des signalisations à nos sociétés sœurs);
- c. l'objectivation et la mise sur papier des règles et procédures de répartition;
- d. la reconstruction d'une expertise dans certaines tâches spécifiques.

2004 se profile dans le prolongement direct de ces projets lancés en 2003, ceux-ci devant être poursuivis et menés à bien. Le principe d'une double répartition a été maintenu pour 2004 (avril et octobre). Cette année devra permettre d'approfondir les projets existants, de consolider l'expérience au sein du groupe et d'améliorer les processus de répartition, à travers notamment l'écriture du cahier des charges pour la migration du système vers SIS.

3) Département Audiovisuel

Au service Audiovisuel, de nombreux efforts ont été fournis sur le plan de l'amélioration de la répartition en plus des efforts importants fournis sur le plan de la documentation et du *Front-Office* (voir ci-dessus). Les procédures ont été affinées et les contrôles renforcés.

Les objectifs pour 2004 : essentiellement le contrôle et l'amélioration et/ou l'adaptation des missions de base et procédures, l'établissement du cahier des charges en préparation de la migration de la collecte, du traitement des programmes vers la plate-forme SIS.

4) Service aux Membres

La cellule «Service aux Membres» a traité cette année plus de 2.000 demandes, dont plus de 1.500 signalisations (mention de l'exécution d'œuvres en radio, télévision ou concert) émanant soit de membres de la SABAM, soit de nos sociétés sœurs. Les collaborateurs de la Cellule ont ainsi répondu à environ 4.500 appels téléphoniques et reçu la visite de plus d'une centaine de membres.

La mise sur pied, en 2003, de projets et procédures en concertation avec les différents groupes opérationnels (Radio, TV, Concerts...) permet un suivi toujours meilleur et plus personnalisé de chaque dossier.

Au vu du succès du Projet Belpop, initié en 2002, il a été décidé d'élargir cette initiative, en 2003, aux domaines des musiques Jazz (Beljazz) et Classique (Belclassic). Un nombre croissant d'auteurs/groupes, membres de la SABAM, sont donc contactés dans le cadre de ce projet, afin qu'un suivi optimal des questions posées, des dossiers individuels, puisse avoir lieu.

Dans le cadre de la mise en place de processus de qualité, un audit de PricewaterhouseCoopers relatif à la gestion des plaintes a eu lieu au sein de la cellule Service aux Membres, fin 2003. Les remarques émises dans le cadre de cette étude seront mises en œuvre durant l'année 2004.

5) Cellule Qualité, Contrôle et Projet

Cette cellule qui fait totalement office d'appui pour les services opérationnels a trois missions importantes. En premier lieu, elle est responsable du contrôle de la qualité de toutes les répartitions qui interviennent au niveau de la Direction Répartition Collective-Documentation. Sa deuxième tâche consiste à fournir au management une série de rapports et de statistiques les aidant dans la direction de leurs services et la prise de décisions. Troisièmement, elle collabore à de nombreux projets qui ont toujours pour objectif d'améliorer le fonctionnement du service.

Encore davantage que par le passé, les répartitions sont soumises à des contrôles stricts. Ceux-ci se concentrent sur trois domaines. Premièrement, sur l'entrée des répartitions, il est vérifié si tous les programmes sont traités à temps et correctement et si les œuvres exécutées sont traitées conformément aux règles en vigueur. Le deuxième type de contrôles est d'ordre financier. Il s'agit de vérifier si les budgets répartis sont exacts et s'ils sont correctement répartis entre les exécutions. Troisièmement, les résultats des répartitions sont vérifiés. Les relevés de répartition et les montants que les membres reçoivent sont-ils corrects et complets ? Lorsque ces contrôles sont achevés, un rapport en est dressé, lequel est soumis pour approbation à la direction.

Ces rapports de contrôle sont également soumis à notre auditeur financier (KPMG). Il en découle parfois des recommandations qui sont bien entendu confrontées à la réalité et les procédures sont adaptées quand cela est nécessaire. En outre, un énorme travail a été effectué suite aux recommandations que nous avons reçues de notre auditeur interne (PwC).

Afin de permettre aux managers opérationnels de mieux suivre les résultats de leurs équipes et de réagir ainsi plus rapidement, le *Management Information Systems* (MIS) a été affiné et étendu. De ce fait, les managers reçoivent toutes les semaines et tous les mois des informations concernant l'emploi du temps et le volume de travail de leurs équipes.

Nouveauté en 2003 : les *Project Efficiency Teams*, en vertu desquels un petit groupe (généralement trois personnes) de différents départements collaborent autour d'un problème spécifique au sein d'un département déterminé. Après une étude d'une semaine, un rapport en est tiré, qui est soumis au Directeur Opérations. L'avantage de cette méthode de travail est que l'analyse des problèmes et les propositions d'amélioration doivent être effectuées par des personnes qui y sont confrontés quotidiennement. Ceci mène le plus souvent à des propositions d'amélioration très concrètes.

Les objectifs pour 2004 visent, outre le contrôle et l'amélioration et/ou l'adaptation des missions de base et procédures, principalement l'établissement du cahier des charges en préparation de la migration de l'intégralité du système de répartition vers la plate-forme SIS.

6) Cellule conseil

Cette cellule, composée de deux personnes, appuie le directeur opérationnel et les managers en jouant un rôle de conseiller et de contrôleur afin que les règles de répartition et de documentation définies par notre société et/ou découlant de contrats de collaboration nationaux et internationaux soient appliquées correctement et de manière conforme. Une mission importante de cette cellule consiste dès lors dans la tenue à jour du manuel de répartition. Ce manuel décrit de manière univoque les processus et les règles de la répartition. Il est établi selon les normes ISO. Le manuel sera encore davantage affiné en 2004 par la description de *job aids* pour chaque tâche.

e. La Cellule de Contrôle

Au cours de l'année 2003, l'objectif de contrôle externe que poursuivait alors la cellule de Contrôle s'est élargi. En effet, une nouvelle mission interne lui est aujourd'hui impartie : l'analyse et l'amélioration des procédures de travail de la SABAM. Ce double objectif s'est décliné en trois activités principales tout au long de l'année 2003. Au niveau du contrôle externe, le contrôle des moyens actuels de perception (audit, contrôles sur le terrain,...) et la lutte contre la piraterie. Au niveau du contrôle interne, un travail d'analyse de risques opérationnels et autres propositions d'amélioration de procédures a débuté.

Contrôle des moyens de perceptions existants

- Les **droits de reproduction mécanique** récupérés par la cellule ont diminué. En effet, les firmes de disques qui sont systématiquement auditées sont maintenant conscientes qu'elles doivent nous déclarer les droits relatifs à leur exploitation de manière plus précise et exacte. Cette année encore, une usine de pressage a été auditée ainsi que douze maisons de disques. Outre l'aspect dissuasif, ces audits ont tout de même encore permis de récupérer 219.714 € (soit 9 % de moins que l'année dernière).
- Le contrôle des **droits de reproduction vidéographique** s'est traduit par 54 visites de salons et foires commerciales. Parmi les contrôles opérés, certains ont pu aboutir à un audit approfondi de trois maisons de production audiovisuelle. Ces efforts mis ensemble nous ont permis de réaliser des perceptions supplémentaires s'élevant à 51.961 €.
- Les **droits d'exécution publique** dont la perception est assurée par nos agences locales ont fait l'objet de 12.791 contrôles par la cellule en 2003. Ces contrôles ont mis en lumière 1.936 utilisations sans aucune autorisation, soit 15,13 % des visites effectuées. Ceux-ci ont débouché sur de nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires induit est contenu dans celui des perceptions collectives du réseau des agences.

Lutte contre la piraterie

En collaboration avec l'IFPI Belgique, la lutte contre tous les types de piraterie continue de s'intensifier puisque quelque 300 dossiers de piraterie ont été ouverts en 2003 (42 % de plus que l'année précédente). 80 % des dossiers ouverts sont relatifs au piratage sur CD-R (241 dossiers), ce qui n'est pas négligeable, loin s'en faut. Des résultats toujours plus importants ont été atteints puisque le nombre de supports illicites découverts au cours de l'exercice 2003 a carrément doublé. En effet, 40.000 supports illicites ont été saisis durant l'année 2003. En outre, la SABAM a eu l'occasion de renforcer la



collaboration avec les corps de Police et d'effectuer une opération coup de poing à Charleroi qui a notamment permis de mettre la main sur un fournisseur de *juke-boxes* qui utilisait des copies illicites au sein des appareils placés chez les cafetiers.

Contrôle et analyse interne

Depuis peu, la cellule de Contrôle des Opérations a élargi ses fonctions endossant un rôle d'analyse et de coordination au niveau du pôle opérationnel de la SABAM. Pour des dossiers désignés par la Direction Exécutive et en collaboration avec les différentes directions opérationnelles, la cellule a mené à bien plusieurs projets nécessitant une analyse des droits à répartir ou un audit des procédures de travail impliquées. Par exemple, avec l'auditeur interne PwC (*PricewaterhouseCoopers*), la cellule a ainsi pu organiser et assurer le suivi d'un important projet concernant l'amélioration et la rationalisation du processus de mise à disposition des budgets pour la répartition.

f. B.O.S.S.

Données financières

Description de la perception	Année 2003	Année 2002	Évolution
Perceptions forfaitaires en ligne	50.681,38 €	44.767,75 €	+ 13 %
Perceptions individuelles en ligne	628.810,69 €	610.250,31 €	+ 3 %
Arts visuels en ligne	19.533,88 €	31.486,82 €	- 37 %
Littérature en ligne	606,50 €	49,58 €	+ 1123 %
Oeuvres audiovisuelles en ligne	14.095,03 €	4.321,44 €	+ 226 %
Total général B.O.S.S.:	713.727,48 €	690.875,90 €	+ 3,25 %

Faits marquants en 2003

- Lancement des premières plates-formes de téléchargement de musique légales en Belgique.
- Efficacité relative de la lutte contre la diffusion illégale de la musique.

Commentaires

L'année 2003 peut être considérée comme une année de transition affichant une timide croissance, tout au moins en ce qui concerne les résultats financiers pour l'utilisation en ligne de notre répertoire. L'augmentation spectaculaire de la perception sur les sonneries d'appels téléphoniques en 2002 n'a pu être prolongée, mais le recul prévu avec l'esoufflement de l'effet de mode ne s'est pas davantage manifesté. De même, en 2003, nous n'avons pas reçu de droits en provenance de certaines de nos sociétés sœurs européennes dans le cadre des contrats de centralisation pour les sonneries d'appels téléphoniques.

Toutefois, les sonneries d'appels téléphoniques constituent toujours 95 % de la rubrique «Perceptions Individuelles». La nouvelle génération de sonneries d'appels téléphoniques – appelées «*truetones*» ou «*realtones*» parce qu'elles utilisent l'enregistrement original – n'était pas encore proposée dans notre pays en 2003, de sorte que cela n'a pas encore pu influencer les résultats. Ceci devrait cependant donner un nouvel élan à nos statistiques dans un futur proche.



De même, les débuts hésitants des premières plates-formes légales belges de distribution de musique en ligne ne se traduisent pas, actuellement, par une forte augmentation de la rubrique «Perceptions Individuelles». Il reste à espérer que le lancement de magasins en ligne tels que Apple iTunes et Napster 2.0, annoncé au niveau européen, laissera suffisamment d'oxygène aux initiatives locales.

Un signe d'espoir est offert par la tendance à la hausse des perceptions forfaitaires. L'utilisation de notre répertoire musical sur les sites portails ou sur les radios en ligne a connu un nouvel essor.



5.4.2. Informatique et Technologies (ICT)

Cette année, l'accent a été mis principalement sur le développement de deux applications très importantes, et ce dans le cadre de la migration vers la nouvelle technologie de base de données (Oracle).

Ces applications sont SISWID (*SABAM Information System Works Information Database*) et SISAG (*SABAM Information System Agencies*) et deviendront opérationnelles dans le courant de l'année 2004. Ces deux importants fondements constituent la suite logique du projet IPI (*Interested Party Information*), avec notamment notre base de données membres, qui est déjà opérationnelle depuis 2002 dans ce nouvel environnement.

SISWID deviendra donc notre nouvelle base de données «œuvres» et inclura les contrats généraux et individuels de représentation. En outre, sont développées en même temps que la nouvelle base de données les applications suivantes :

- OWR (*Online Work Registration*) qui permettra d'enregistrer des œuvres via l'Internet;
- CWR (*Common Work Registration*) qui nous permettra de traiter automatiquement, en fonction du nouveau Standard International, les œuvres qui sont déclarées via les éditeurs;
- ISWC (*International Standard Musical Work*) qui nous permettra d'attribuer ce code international aux œuvres qui sont déclarées chez nous. La SABAM est par ailleurs devenue une agence ISWC reconnue en préparation de l'introduction de cette nouvelle base de données.

Le SISAG sera notre nouvelle application Agences, laquelle est en premier lieu une «centralisation» des applications et des bases de données existantes ayant été installées chez nos agents, mais il affecte en outre à ces applications le même standard qu'à toutes nos autres applications (IPI, SISWID), de sorte qu'une intégration avec les autres applications SABAM devient beaucoup plus facile.

En guise de préparation, le volet comptable de cette application a déjà été réécrit de telle sorte qu'à l'avenir l'échange de données financières entre le siège et les agences se fera de façon beaucoup plus fluide.

Autres activités importantes :

- Nous avons écrit de nouveaux programmes de répartition pour la répartition des perceptions de reprographie et de copie privée;
- Une application pour la gestion et l'adaptation du site Internet a été utilisée pour la première fois;
- Nous avons investi davantage dans la sécurité de l'infrastructure informatique : anti-virus, anti-spam, détection de documents infectés et de visiteurs indésirables (*hackers*);
- Un système pour l'archivage électronique de données et de documents a été installé.

Tout ceci a été réalisé dans les limites des budgets prévus pour l'année 2003.

6. Activités culturelles

Les activités culturelles sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge (PAB) de la SABAM :

Au niveau International :

MIDEM 2003 (DU 19 AU 23 JANVIER 2003 – CANNES)

Bienvenue au MIDEM, la foire mondiale de la musique! Labels, éditeurs, distributeurs, sociétés de technologies, presseurs, acheteurs, responsables artistiques, organisateurs de concerts et festivals, organismes de gestion collective et associations professionnelles, investisseurs, journalistes : tous étaient présents à cette 38^{ème} édition du MIDEM.

Quelques chiffres :

8.620 participants provenant de 92 pays.

Pour la Belgique, 107 sociétés. Une fois de plus la Belgique s'est retrouvée dans le top 10 des pays les mieux représentés.

VIEWPOINT (DU 19 AU 26 FÉVRIER – GAND)

Viewpoint est devenu une contribution importante à la vie audiovisuelle culturelle de la Flandre. Le festival est passé du statut d'événement local à celui de manifestation respectée au niveau international. Viewpoint est en premier lieu un festival pour le public, mais il offre aussi un espace important pour les professionnels.

ANIMA (DU 26 FÉVRIER AU 9 MARS 2003 – BRUXELLES)

Le Festival du Dessin Animé de Bruxelles, c'est douze jours de projections de 170 nouveaux films dont huit nouveaux longs métrages, des rétrospectives et des événements. Anima, c'est aussi du belge : 68 films envoyés, 37 courts métrages sélectionnés, soit une brochette variée de films de fin d'études provenant des deux côtés de la frontière linguistique. Tout comme les années précédentes, la SABAM a octroyé un prix dans la compétition nationale. Chris Vermorcken s'est fait un plaisir de le remettre à William Henne pour le film «Le petit théâtre mécanique» réalisé par l'atelier collectif Zorobabel.

ARS MUSICA

Ce festival jouit aujourd'hui d'une reconnaissance internationale. Les oeuvres exécutées sont en grande partie des créations mondiales ou belges présentées lors de concerts au Palais des Beaux-Arts, au théâtre le Marni, au théâtre de la Monnaie... avec retransmission radiophonique.

EXPOSITION «Jacques Brel, le droit de rêver» (BRUXELLES)

Cette exposition d'envergure, réalisée à l'initiative de la Fondation Brel dans le cadre de l'année Jacques Brel, a reçu un soutien financier de la SABAM. Inaugurée en grande pompe à





© SABAM/thd

Le MIDEM 2003 (de g. à dr.) :
 Jacques Lion (Directeur Général),
 Roger Van Ransbeek,
 (Administrateur Délégué NL),
 Jacques Aillagon
 (Ministre français de la Culture)

Bruxelles en mars 2003, l'exposition prévue pour une durée approximative d'un an a rencontré un intérêt médiatique énorme, avec des centaines d'articles et interviews dans la presse belge et internationale. Le succès de participation a lui aussi été à la mesure de la réputation de l'artiste. Ainsi, après 30 semaines à peine, on enregistrait plus de 100.000 visiteurs dont 2/3 en provenance de l'étranger ! A travers ce partenariat, la SABAM entendait rendre un hommage appuyé à l'un de ses plus illustres associés ayant montré une indéfectible fidélité à la SABAM pour la gestion de ses droits d'auteurs pour le monde entier.

BELGIAN CHOCOLATES FESTIVAL IV (DU 1 AU 9 MARS – ANVERS)

Ce festival international a toujours comme objectif premier de faire jouer les œuvres composées récemment par nos compositeurs de musique de chambre. Le répertoire de la SABAM a de nouveau occupé une place de premier plan : en 6 concerts, 26 œuvres de membres SABAM ont été interprétées.

FESTIVAL INTERNATIONAL JAZZ A LIÈGE (DU 9 AU 10 MAI)

Plus de 6.500 spectateurs! Evidemment, il y avait Maurane, incontestable tête d'affiche de cette 13^{ème} édition de Jazz à Liège. Il faut dire que, pour les amateurs de jazz, l'affiche était alléchante avec entre autres ses retrouvailles exceptionnelles avec ses vieux complices Steven Houben et Charles Loos. Pour cette édition 2003, en dehors des grands invités étrangers, on note que les musiciens belges se sont taillé la part du lion, ce qui prouve s'il en était encore besoin, que le jazz belge ne manque vraiment pas de grands musiciens.

FRANCOFOLIES (DU 16 AU 21 JUILLET – SPA)

Cette dixième édition fut marquée par un record d'affluence : 150.000 spectateurs se sont déplacés dans la ville d'eau. Pour cette édition 2003, des artistes, des concerts et un hommage tout particulier à Pierre Rapsat sur la scène qui porte désormais son nom. Jeff Bodart, Maurane, Philippe Lafontaine, Michel Fugain et bien d'autres ont interprété des chansons de l'ami Pierrot dans le cadre d'un «spectacle – création» inédit. Lors de ce spectacle, Paul Louka a une nouvelle fois rendu un hommage très amical à l'artiste, mais aussi à l'homme qu'était Pierre Rapsat. Nos membres étaient également invités à faire une halte au stand de la SABAM, lieu de rencontres et d'échanges.

POPKOMM (DU 14 AU 16 AOÛT – COLOGNE)

Le 15^{ème} Popkomm peut dresser un bilan positif, tant au niveau de l'affluence des visiteurs qu'au niveau de la satisfaction des exposants. Au total, 14.572 intéressés, parmi lesquels 10.247 visiteurs professionnels et 4.325 visiteurs ordinaires, ont visité le Popkomm 2003. Sur 14 stands nationaux se sont présentées 306 maisons de disques, maisons d'éditions et sociétés venues d'Autriche, Australie, Belgique, Canada, Suisse, Danemark, France, Finlande, Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud et Suède. La SABAM, lisez la Belgique, était présente avec une assez jolie délégation, forte d'une quarantaine de sociétés. Pour la première fois, une partie de la foire était accessible au grand



© SABAM/thd

public. Cette initiative a pleinement répondu aux attentes, à savoir établir un contact direct entre les consommateurs et les professionnels. Côté congrès, les 43 panels et séminaires, accueillant 93 orateurs nationaux et internationaux proposaient un programme professionnel très apprécié. En 2004, le Popkomm n'aura plus lieu à Cologne mais à Berlin.



© SABAM/thd

EU'RITMIX (DU 21 AU 24 AOÛT – BRUXELLES)

La deuxième édition du festival Eu'ritmix – festival des rythmes et des cultures d'Europe – s'est déroulée du 21 au 24 août 2003 dans le centre-ville de Bruxelles. Prolongé d'un jour et élargi à trois nouvelles scènes, le festival a offert plus de 60 spectacles gratuits et variés sur les sept sites principaux : la Grand-Place, la Place Sainte-Catherine, la Place d'Espagne, la Place de la Monnaie, le Marché aux Poissons, la Bourse et la Place Agora.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE GAND (12 OCTOBRE)

Cette année, le Festival du Film de Gand a fêté sa 30ème édition sous la Présidence de Jeanne Moreau. Gand ne fut pas uniquement l'épicentre de nombreux cinéphiles, les fans de musique y ont également trouvé chaussure à leur pied. Parmi les nombreux événements musicaux, nous retenons surtout la remise des *World Soundtrack Awards* avec le prix SABAM pour la composition la plus originale.

FIDEC – Festival International des Ecoles de Cinéma (DU 23 AU 26 OCTOBRE)

Deux ans après sa succession au Festival Mondial de courts-métrages, le Festival International des Ecoles de Cinéma a pris son envol et s'est affirmé comme une fête du cinéma à part entière. L'ambition du FIDEC est de permettre à de jeunes réalisateurs travaillant aux quatre coins du monde, de faire découvrir leur film de fin d'études à un public de cinéphiles amateurs et professionnels. Ce Festival, unique en son genre en Belgique, se veut un lieu de découvertes et de rencontres, un espace de parole et un tremplin pour ces jeunes professionnels qui ont encore trop peu accès aux salles de cinéma.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDEPENDANT (4 – 9 NOVEMBRE)

A l'occasion de la 30ème édition du Festival International du Film Indépendant de Bruxelles, le Prix de la PAB de la SABAM, prix du meilleur court métrage, fut attribué à Jean-Luc Slock pour son court métrage «Un monde pour Tom».

Au niveau national

UNION DES COMPOSITEURS BELGES

Fondée en 1960, l'UNION DES COMPOSITEURS BELGES a pour but de promouvoir et défendre la musique belge dans la vie culturelle nationale et internationale. Avec l'aide de la SABAM, l'UCB poursuit ces objectifs en réalisant chaque année les activités suivantes : interventions diverses auprès des pouvoirs publics et des organisateurs de concerts; attribution des trophées FUGA et organisation des Prix Jeanne et Willem Pelemans; hommage annuel à un compositeur belge; publication d'un périodique d'informations (FUGA) et diffusion sur Internet du catalogue réalisé par l'Union des Compositeurs Belges; soutien à des concerts où le répertoire belge de musique sérieuse dite classique est mis en évidence.

ZAMU MUSIC AWARDS 2002 (11 FÉVRIER – BRUXELLES)

Jamais auparavant, les Zamu Music Awards n'avaient attiré à ce point l'attention des médias et la notoriété de cet événement unique croît encore chaque année. Le fait que les Zamu Music Awards récompensent la qualité et que les lauréats soient portés aux nues par des collègues de la profession musicale font des Awards un événement original et respecté. Hooverphonic (*album & pop/rock*) et Clouseau (*song & popular*) ont chacun remporté deux awards cette année tandis qu'Adamo fut le lauréat du *Lifetime Achievement Award*.

PRIX JOSEPH PLATEAU 2001-2002 (29 MARS – BRUXELLES)

Chaque année, les meilleures prestations cinématographiques belges sont récompensées à l'occasion de cette brillante cérémonie. La seule particularité en 2003 fut que les «Oscars belges» n'étaient plus décernés à l'occasion du Festival du Film de Gand, mais au cours d'un événement différé à Bruxelles. Ceci afin de souligner le caractère natio-



© SABAM/thd

nal de cette remise de prix. 11 catégories, 33 nominés et de nombreux grands noms ont pu remettre les «Phénakistoscopes». Les grands vainqueurs de la soirée furent assurément les frères Dardenne qui ont remporté pas moins de trois Prix Plateau sur les quatre nominations dont avait bénéficié leur film "Le Fils".

DOCUMENTAIRE CONSACRÉ À STEVE HOUBEN ET D'AUTRES PERSONNALITÉS DU JAZZ BELGE

Un projet ambitieux consacré à l'un de nos plus talentueux musiciens, passionné de lettres et de poésie et très impliqué dans les grands thèmes qui animent notre société. La personnalité de Steve Houben, sa virtuosité et sa générosité d'artiste dans des styles variés tels que le jazz, les musiques du monde ou encore la musique classique n'ont pas manqué de toucher le grand public d'autant plus que sa «stature» internationale est incontestable.

EXPOSITION « FEMME » – KAPPELLE-OP-DEN-BOS (DU 14 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE)

A l'invitation du Centre Culturel de Kapelle-op-den-Bos, la Commission et le département des Arts Visuels ont organisé, sous la présidence de Monsieur Jacques Viesvil, une exposition des artistes membres de la SABAM. 78 peintres y étaient représentés. De nombreuses retombées après l'événement, tant des membres que des instances culturelles !

JAZZ HOEILAART (28 SEPTEMBRE)

Le modeste concours de jazz qui fut créé il y a un quart de siècle par Albert Michiels s'est mué au fil de toutes ces années en un concours de jazz de renommée internationale. Le niveau du nombre toujours croissant de jeunes participants (en provenance du monde entier) n'a cessé d'augmenter d'année en année.

DJANGO D'OR (13 NOVEMBRE – BRUXELLES)

Le 13 novembre dernier, la SABAM et les fondateurs de ces prestigieux trophées du jazz ont révélé pour la neuvième fois les noms des heureux lauréats des Django d'Or : Erik Vermeulen a été couronné «Musicien confirmé». Le prix du jury de la PAB est revenu à Jean-Marie Peterken, pour la passion avec laquelle il a plaidé la cause du jazz dans ses activités. Le «Jeune Talent belge» fut Nicolas Kummert, saxophoniste. Cette année, la cérémonie a eu lieu au Théâtre Saint-Michel à Bruxelles; de nombreuses célébrités du jazz y ont fait leur apparition. Sur la scène : quelques notes de jazz jouées notamment par le lauréat Nicolas Kummert, le David Reinhardt-trio, Chris Joris et Daniel Schell avec «Oratorium Ishango».



© SABAM/thed

Mais encore...

TRIBUNE POÉTIQUE (26 FÉVRIER)

Pour cette édition de la Tribune Poétique, la SABAM s'est associée à la Maison Internationale de la Poésie pour célébrer les poètes lauréats de la SABAM. Ont été mis à l'honneur: Andrée Sodenkamp (Prix SABAM – 1987), Arthur Haulot (Prix SABAM – 1992) et Jacques Viesvil (Prix SABAM – 1997). Alors que les comédiens nous offraient une lecture passionnante et vivante des poésies, Paul Louka nous faisait vibrer à l'écoute de son discours, rendant hommage tant aux qualités artistiques qu'aux qualités humaines des trois lauréats.

DVD DE «DE WITTE VAN SICHEM»

La Cinémathèque Royale de Belgique a lancé un projet dont le but est de sortir sur DVD ce film flamand du passé. L'objectif est d'ainsi faire prendre conscience aux Flamands de leur patrimoine cinématographique. Dans une 1^{ère} phase, 10 films-jalons de l'histoire cinématographique flamande seront commercialisés, dont «De Witte van Sichem».

MARCEL SUPERSTAR

Le documentaire «Marcel Superstar» constitue le portrait du producteur de disque Marcel De Keukeleire, de l'époque de «Brasilia Carnaval» et de «La Danse des Canards» vendus à des millions d'exemplaires. Un document aussi étonnant que captivant.

HET GROTE ONGEDULD (12 NOVEMBRE – BRUXELLES)

«Het Grote Ongeduld» est l'occasion pour tous ceux qui travaillent dans le secteur audiovisuel de se faire une idée de la manière dont les étudiants laissent libre cours à leur créativité grâce à leur maîtrise infaillible des techniques. Via la langue de l'image, les créateurs frais émoulus et talentueux de vidéos et de films se voient offrir l'opportunité de présenter leurs premières productions à un public nombreux et intéressé.

66^{ème} GRAND PRIX ROI ALBERT (25 MAI)

Créé en 1931, c'est un événement, non seulement pour le théâtre en wallon, mais pour toute la créativité et la diffusion en langues régionales de la Wallonie. Aujourd'hui existe en Wallonie un mouvement qui affirme une différence culturelle. On peut dès lors affirmer que le théâtre en wallon se porte bien. Il est non seulement apprécié par les adultes et les anciens, mais il bénéficie surtout de la présence et de l'action de jeunes qui trouvent dans cette forme particulière d'expression un moyen privilégié d'épanouissement culturel.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE)

Lors de cette 18^{ème} édition du Festival du Film de Namur, les Bayards d'Or ont été décernés à de nombreux artistes venus de tous les pays francophones. Parmi ces Bayards d'Or, la SABAM offrit celui de la Meilleure Composition Musicale.

EREGALERIJ (10 NOVEMBRE – KNOCKE)

Cette année, pour la première fois accessible au public, la Eregalerij a déménagé, délaissant Knocke pour investir le Concertgebouw de Bruges. Deux chansons ont été ajoutées : «Verloren hart verloren droom» de Johnny White et «Seven Horses in the sky» de The Pebbles. Will Tura a reçu une place d'honneur pour une «*Vie consacrée à la Musique*» («Leven Vol Muziek»).

FESTIVAL COURT METRAGE MEDIA 10/10 (DU 13 AU 16 NOVEMBRE)

Cette 25^{ème} édition du Festival du court métrage Media 10/10 à Namur a réuni de nombreux cinéphiles, mais aussi ceux qui préfèrent le cinéma en version courte dans une ambiance conviviale. Tout comme l'année dernière, la SABAM a remis le prix pour la meilleure bande sonore.

PANORAMA DU CINÉMA DOCUMENTAIRE BELGE (DU 12 AU 18 DÉCEMBRE)

Le Fonds Henri Storck a présenté le Panorama du Cinéma Documentaire belge, une vitrine du cinéma du réel de Belgique : un portrait de la production – francophone et néerlandophone – du pays, de sa diversité, de sa richesse et de son importance croissante.

La PAB a encore collaboré à :

- Mars en chanson - Charleroi
- Django Reinhardt - Liberchies
- Festival della canzone Italiana - Liège
- Nandrin Rock Festival
- Rock Around - Charleroi
- Micro Bleu – Visé/Enfantilum - Hermée
- Dinant Jazz Night
- Concours de Piano Andrée Charlier - Charleroi
- Expo-Concours Scailmont – Manage
- Grand Prix de la Chanson wallonne - Liège
- La brochure VTA (brochure publiée par des auteurs de théâtre flamands)
- Soutien au colloque sur «De auteur en de bibliotheek» («L'auteur et la bibliothèque»), organisé par la Koepel van Vlaamse auteursverenigingen (la Coupole des sociétés d'auteurs flamandes).
- Concours de Composition 2003 organisé par la Koninklijke Beiaardschool Jef Denijn – Malines.
- Soutien au centre de musique de chambre gantois «De Rode Pomp».
- Festival Folk de Dranouter
- CD Nekka
- Championnats organisés par Födekam Ostbelgien.



© SABAM/thd

Rapport Financier

Comptes consolidés au 31 décembre 2003

Bilans	64
Compte de résultats	66
Commentaires sur les comptes annuels	71
Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2003	83
Rapports du commissaire	96



Bilans SABAM *

Bilans consolidés SABAM *				
ACTIF AU 31 DÉCEMBRE (en €)	2003	2002	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	9.546.050,75	9.433.709,68	112.341,07	1,19%
I. Frais d'établissement	82.474,13	282.569,66	-200.095,53	-70,81%
II. Immobilisations incorporelles	1.390.086,98	1.243.753,07	146.333,91	11,77%
III. Immobilisations corporelles	8.067.898,70	7.903.158,01	164.740,69	2,08%
A. Terrains & constructions	3.970.520,23	4.043.648,82	-73.128,59	-1,81%
B. Installations, machines et outillage	1.693.972,48	1.090.402,46	603.570,02	55,35%
C. Mobilier et matériel roulant	2.403.405,99	2.769.106,73	-365.700,74	-13,21%
IV. Immobilisations financières	5.590,94	4.228,94	1.362,00	32,21%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.228,94	4.228,94	0,00	0,00%
C2 Créances et cautionnements en numéraire	1.362,00	0,00	1.362,00	
ACTIFS CIRCULANTS	193.128.784,04	171.872.478,15	21.256.305,89	12,37%
VII. Créances à un an au plus	17.662.884,27	12.209.744,16	5.453.140,11	44,66%
A. Créances commerciales	16.437.844,27	10.035.261,53	6.402.582,74	63,80%
B. Autres créances	1.225.040,00	2.174.482,63	-949.442,63	-43,66%
VIII. Placements de trésorerie	169.743.160,52	155.983.159,38	13.760.001,14	8,82%
B. Autres placements	169.743.160,52	155.983.159,38	13.760.001,14	8,82%
IX. Valeurs disponibles	3.603.281,70	2.019.833,96	1.583.447,74	78,39%
X. Comptes de régularisation	2.119.457,55	1.659.740,65	459.716,90	27,70%
TOTAL DE L'ACTIF	202.674.834,79	181.306.187,83	21.368.646,96	11,79%

Bilans consolidés : comptes annuels SABAM
 + PAB de la SABAM (activité culturelle)
 + CES de la SABAM (activité sociale)

Bilans SABAM *

Bilans consolidés SABAM *				
PASSIF AU 31 DECEMBRE (en €)	2003	2002	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2.452.567,39	2.004.308,37	448.259,02	22,36%
I. Capital	1.013.915,40	970.043,98	43.871,42	4,52%
IV. Réserves	1.438.651,99	1.034.264,39	404.387,60	39,10%
A. Réserve légale	101.392,00	97.004,40	4.387,60	4,52%
D. Réserves disponibles	1.337.259,99	937.259,99	400.000,00	42,68%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	3.230.213,68	3.452.257,42	-222.043,74	-6,43%
VII. A. Provisions pour risques et charges	3.230.213,68	3.452.257,42	-222.043,74	-6,43%
1. Pensions & obligat. similaires	2.101.034,26	2.323.078,00	-222.043,74	-9,56%
4. Autres risques et charges	1.129.179,42	1.129.179,42	0,00	0,00%
DETTES	196.992.053,72	175.849.622,04	21.142.431,68	12,02%
VIII. Dettes à plus d'un an	43.318.314,67	39.133.514,77	4.184.799,90	10,69%
D. Autres dettes	43.318.314,67	39.133.514,77	4.184.799,90	10,69%
IX. Dettes à un an au plus	153.391.174,69	136.424.636,18	16.966.538,51	12,44%
C. Dettes commerciales	6.219.084,43	3.313.640,61	2.905.443,82	87,68%
1- Fournisseurs	6.219.084,43	3.313.640,61	2.905.443,82	87,68%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1.729.424,80	2.249.187,15	-519.762,35	-23,11%
1- Impôts	78.559,07	416.576,90	-338.017,83	-81,14%
2- Rémunérations et lois sociales	1.650.865,73	1.832.610,25	-181.744,52	-9,92%
F. Autres dettes	145.442.665,46	130.861.808,42	14.580.857,04	11,14%
X. Comptes de régularisation	282.564,36	291.471,09	-8.906,73	-3,06%
TOTAL DU PASSIF	202.674.834,79	181.306.187,83	21.368.646,96	11,79%

* Bilans consolidés : comptes annuels SABAM
 + PAB de la SABAM (activité culturelle)
 + CES de la SABAM (activité sociale)

Comptes de résultats SABAM *

Comptes de résultats consolidés SABAM *				
EXERCICES CLÔTURÉS AU 31 DÉCEMBRE (en €)	2003	2002	Différence	%
I. Ventes et prestations	130.241.704,33	125.547.258,97	4.694.445,36	3,74%
A. Chiffre d'affaires	126.764.247,69	121.042.956,17	5.721.291,52	4,73%
C. Production immobilisée	373.181,00	630.483,00	-257.302,00	-40,81%
D. Autres produits d'exploitation	3.104.275,64	3.873.819,80	-769.544,16	-19,87%
II. Coût des ventes et prestations	-31.039.791,98	-31.211.777,29	171.985,31	-0,55%
B. Services et biens divers	12.304.111,38	11.370.861,96	933.249,42	8,21%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	14.942.139,60	16.566.620,62	-1.624.481,02	-9,81%
D. Amortissements	2.483.117,28	2.757.572,73	-274.455,45	-9,95%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	445.557,30	235.222,37	210.334,93	89,42%
F. Provisions pour risques et charges	-222.043,74	-838.848,53	616.804,79	73,53%
G. Autres charges d'exploitation	1.086.910,16	1.120.348,14	-33.437,98	-2,98%
III. Résultat d'exploitation	99.201.912,35	94.335.481,68	4.866.430,67	5,16%
IV. Produits financiers	9.000.368,08	6.244.272,36	2.756.095,72	44,14%
B. Produits des actifs circulants	4.280.783,31	4.712.294,79	-431.511,48	-9,16%
C. Autres produits financiers	4.719.584,77	1.531.977,57	3.187.607,20	208,07%
V. Charges financières	1.783.581,54	-4.810.434,44	6.594.015,98	-137,08%
VI. Résultat courant avant impôts	109.985.861,97	95.769.319,60	14.216.542,37	14,84%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	109.985.861,97	95.769.319,60	14.216.542,37	14,84%
X. Impôts sur le résultat	0,00	24,79	-24,79	
XI. Résultat de l'exercice	109.985.861,97	95.769.344,39	14.216.517,58	14,84%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	109.985.861,97	95.769.344,39	14.216.517,58	14,84%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	109.985.861,97	95.769.344,39	14.216.517,58	14,84%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
1) Sur les réserves	0,00	0,00	0,00	0,00%
C. Affectations aux capitaux propres	-404.387,60	-116.815,42		
2) À la réserve légale	4.387,60	4.500,16	-112,56	-2,50%
3) Aux autres réserves	400.000,00	112.315,26	287.684,74	256,14%
F. Droits à répartir				
4) Autres allocataires	109.581.474,37	95.652.528,97	13.928.945,40	14,56%

* Comptes de résultats consolidés : comptes annuels SABAM
+ PAB de la SABAM (activité culturelle)
+ CES de la SABAM (activité sociale)

Promotion Artistique Belge

Les activités culturelles de la SABAM sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge de la SABAM. Les moyens disponibles de l'asbl au 31 décembre 2003 s'élevaient à 803.766,00 € (+ 5,51 %) tandis que les revenus ont atteint 485.407,58 € en 2003 (+ 5,14 %).

Bilans PAB (en €)				
ACTIF AU 31 DÉCEMBRE	2003	2002	Différence	%
ACTIFS CIRCULANTS	888.848,15	847.242,99	41.605,16	4,91%
VII. Créances à un an au plus	186.301,70	380.701,95	-194.400,25	-51,06%
Clients	115.968,92	339.686,66	-223.717,74	-65,86%
MIDEM - A réaliser	53.020,62		53.020,62	
Créances fiscales	17.312,16	41.015,29	-23.703,13	-57,79%
VIII. Placements de trésorerie	568.000,00	250.000,00	318.000,00	127,20%
Comptes à terme	568.000,00	250.000,00	318.000,00	127,20%
IX. Valeurs disponibles	30.906,50	67.438,35	-36.531,85	-54,17%
X. Comptes de régularisation	103.639,95	149.102,69	-45.462,74	-30,49%
TOTAL DE L'ACTIF	888.848,15	847.242,99	41.605,16	4,91%

Bilans PAB (en €)				
PASSIF AU 31 DÉCEMBRE	2003	2002	Différence	%
DETTES	888.848,15	847.242,99	41.605,16	4,91%
VIII. Dettes à plus d'un an	803.766,00	761.815,08	41.950,92	5,51%
Fonds de promotion Francophone	401.873,28	359.583,16	42.290,12	11,76%
Fonds de promotion Néerlandophone	401.892,72	402.231,92	-339,20	-0,08%
IX. Dettes à un an au plus	47.808,64	10.851,92	36.956,72	340,55%
C. Dettes commerciales	4.324,33	8.170,50	-3.846,17	-47,07%
F. Autres dettes	43.484,31	2.681,42	40.802,89	1521,69%
X. Comptes de régularisation	37.273,51	74.575,99	-37.302,48	-50,02%
TOTAL DU PASSIF	888.848,15	847.242,99	41.605,16	4,91%

Promotion Artistique Belge

COMPTES DE RESULTATS PAB (€)				
Exercices clôturés au 31 décembre	2003	2002	Différence	%
I. Ventes et prestations	485.407,58	461.664,34	23.743,24	5,14%
A. Chiffre d'affaires	245.667,66	214.000,00	31.667,66	14,80%
D. Autres produits d'exploitation	239.739,92	247.664,34	-7.924,42	-3,20%
II. Coût des ventes et prestations	-452.177,72	-422.721,23	-29.456,49	6,97%
Frais généraux d'administration	24.884,99	29.926,54	-5.041,55	-16,85%
Autres charges d'exploitation	444,92	919,46	-474,54	-51,61%
Dépenses pour la promotion	426.847,81	391.875,23	34.972,58	8,92%
Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	326.809,63	317.217,60	9.592,03	3,02%
Francophone	132.820,64	135.633,20	-2.812,56	-2,07%
Néerlandophone	193.988,99	181.584,40	12.404,59	6,83%
Budget 15% (autres disciplines)	100.038,18	74.657,63	25.380,55	34,00%
Francophone	59.288,60	40.958,28	18.330,32	44,75%
Néerlandophone	40.749,58	33.699,35	7.050,23	20,92%
III. Résultat d'exploitation	33.229,86	38.943,11	-5.713,25	-14,67%
IV. Produits financiers	10.824,50	14.330,05	-3.505,55	-24,46%
V. Charges financières	-440,79	-754,96	314,17	-41,61%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	43.613,57	52.518,20	-8.904,63	-16,96%
X. Impôts sur le résultat	-1.662,64	-365,72	-1.296,92	354,62%
XI. Résultat de l'exercice	41.950,93	52.152,48	-10.201,55	-19,56%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	41.950,93	52.152,48	-10.201,55	-19,56%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	41.950,93	52.152,48	-10.201,55	-19,56%
Affectation aux fonds de promotion				
Francophone	42.290,13	6.730,10	35.560,03	528,37%
Néerlandophone	-339,20	45.422,38	-45.761,58	-100,75%

Caisse d'Entraide et de Solidarité

Les activités sociales de la SABAM sont assurées par la Caisse d'Entraide et de Solidarité (CES). Les dépenses totales pour les activités sociales ont diminué de 51.480 € ou -1,33 % pour atteindre un total de 3.831.000 € en 2003. Le nombre total d'allocataires a augmenté en 2003, passant de 974 à 981. L'allocation de base est le montant minimum que les allocataires peuvent recevoir annuellement de la caisse sociale. Cette allocation de base des associés ordinaires s'élevait à 1.100 € par an au 31 décembre 2003, tandis que les conjoints survivants reçoivent 50 % de ce montant. Notons également qu'en vertu de l'article 1 § 4 du Règlement d'Ordre Intérieur, un montant équivalent à 100 allocations de bases a été accordé à titre de subventions à des fins culturelles à la Promotion Artistique Belge de la SABAM.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2003.

Actuellement, les dépenses annuelles sont couvertes par la retenue que la SABAM effectue annuellement sur les droits d'exécution. Les revenus financiers générés par la réserve ont pour effet d'augmenter les disponibilités en vue de couvrir de futurs engagements.

L'exercice 2003 fut un excellent millésime. Grâce principalement aux rendements positifs des placements de trésorerie, l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 4.143.858,15 € qui a été attribué au fonds de gestion.

Bilans CES (en €)				
Actif au 31 décembre	2003	2002	Différence	%
Actifs circulants	42.509.554,33	38.322.021,62	4.187.532,71	10,93%
VII. Créances à un an au plus		271.355,06	-271.355,06	
B. Autres créances		271.355,06	-271.355,06	
VIII. Placements de trésorerie	41.947.024,90	37.557.140,65	4.389.884,25	11,69%
B. Autres placements	41.947.024,90	37.557.140,65	4.389.884,25	11,69%
IX. Valeurs disponibles	39.734,02	44.438,28	-4.704,26	-10,59%
X. Comptes de régularisation	522.795,41	449.087,63	73.707,78	16,41%
Total de l'actif	42.509.554,33	38.322.021,62	4.187.532,71	10,93%

Bilans CES (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2003	2002	Différence	%
DETTES	42.509.554,33	38.322.021,62	4.187.532,71	10,93%
VIII. Dettes à plus d'un an	42.467.141,55	38.322.021,62	4.145.119,93	10,82%
Fonds en gestion - à répartir ultérieurement	42.467.141,55	38.322.021,62	4.145.119,93	10,82%
IX. Dettes à un an au plus	42.412,78	0,00	42.412,78	
C1. Dettes commerciales - Fournisseurs	42.412,78	0,00	42.412,78	
TOTAL DU PASSIF	42.509.554,33	38.322.021,62	4.187.532,71	10,93%

Caisse d'Entraide et de Solidarité

COMPTES DE RESULTATS CES (€)				
Exercices clôturés au 31 décembre	2003	2002	Différence	%
I. Ventes et prestations	4.674.485,72	4.145.222,24	529.263,48	12,77%
A. Versements SABAM	4.673.942,55	4.144.635,97	529.306,58	12,77%
B. Autres recettes	543,17	586,27	-43,10	-7,35%
II. Coût des ventes et prestations	-3.888.818,58	-4.127.901,29	239.082,71	-5,79%
A. Services sociaux et culturels	3.831.158,39	3.882.637,61	-51.479,22	-1,33%
B. Frais généraux	57.660,19	63.954,05	-6.293,86	-9,84%
C. Autres charges d'Exploitation	0,00	181.309,63	-181.309,63	
III. Résultat d'exploitation	785.667,14	17.320,95	768.346,19	4435,94%
IV. Produits financiers	2.767.068,81	1.388.834,96	1.378.233,85	99,24%
B. Produits des actifs circulants	1.035.296,82	1.002.541,57	32.755,25	3,27%
C. Autres produits financiers	1.731.771,99	386.293,39	1.345.478,60	348,30%
V. Charges financières	612.752,65	-1.631.708,18	2.244.460,83	-137,55%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	4.165.488,60	-225.552,27	4.391.040,87	-1946,80%
X. Impôts sur le résultat	-21.630,45	-12.427,50	-9.202,95	74,05%
XI. Résultat de l'exercice	4.143.858,15	-237.979,77	4.381.837,92	-1841,26%
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	4.143.858,15	-237.979,77	4.381.837,92	-1841,26%
RESULTAT A AFFECTER (€)				
Résultat à affecter	4.143.858,15	-237.979,77	4.381.837,92	-1841,26%
B. Prélèvements sur le fonds en gestion		237.979,77	-237.979,77	
C. Affectations aux fonds en gestion	4.143.858,15	0,00	4.143.858,15	

Commentaires sur les comptes annuels

Bilan

1. L'actif

1.1. Les actifs immobilisés (+ 1,19 %)

Les **frais d'établissement** sont relatifs à l'activation des frais de restructuration. Plus aucun frais de restructuration n'ayant été engagé durant l'année 2003, la diminution de cette rubrique provient de la charge d'amortissement de l'année courante.

Les **immobilisations incorporelles** concernent des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les frais payés à des sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne par l'entreprise sont également incorporés à cette rubrique.

L'augmentation de 11,77 % s'explique par la réécriture de nombreuses applications informatiques dans le cadre du plan de migration vers la nouvelle technologie de base de données (Oracle).

Notons que les progiciels font également partie de cette rubrique.

Les **immobilisations corporelles** sont en légère hausse (2,08 %).

Par ailleurs, la politique de rénovation de l'immeuble s'est poursuivie en 2003 et d'importantes acquisitions de matériels informatiques ont encore été effectuées dans le cadre du plan de migration cité plus haut.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 280.350,69 €.

1.2. Les actifs circulants

Les créances à un an au plus (+ 44,66%) : cette hausse est due à une augmentation des créances impayées en rapport avec les médias et la copie privée. Entre-temps, toutes ces créances ont déjà été payées début 2004. On note également une augmentation du compte « avances » du fait du paiement mensuel d'avances pour les Droits d'Exécution Étranger et d'une augmentation générale des avances à régler.

En revanche, on note une baisse importante de la rubrique « autres créances » en raison d'une diminution du montant à récupérer auprès de la TVA.

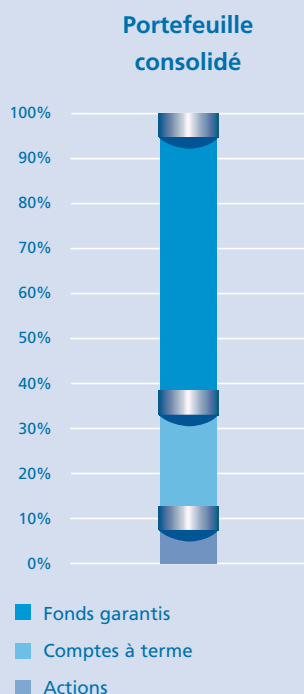
Les placements de trésorerie:

Situation des placements de trésorerie (€)	1	2	3	4
	au 31/12/03	au 31/12/02	(1)-(2)	(3)/(2)
Comptes à terme SABAM	41.291.820,71	37.084.597,97	4.207.222,74	11,34%
Comptes à terme CES (fonds social)	1.690.000,00	580.000,00	1.110.000,00	191,38%
Comptes à terme PAB (fonds culturel)	568.000,00	250.000,00	318.000,00	127,20%
Actions SABAM	19.547.492,21	18.907.443,13	640.049,08	3,39%
Actions CES (fonds social)	8.382.177,46	7.987.324,50	394.852,96	4,94%
Fonds garantis SABAM	71.659.073,25	69.512.220,11	2.146.853,14	3,09%
Fonds garantis CES (fonds social)	33.008.857,67	31.476.210,89	1.532.646,78	4,87%
Sous-total	176.147.421,30	165.797.796,60	10.349.624,70	6,24%
Réductions de valeur latente cumulées				
SABAM	-4.723.009,38	-7.046.348,82	2.323.339,44	-32,97%
CES (fonds social)	-1.681.251,40	-2.768.288,40	1.087.037,00	-39,27%
Total bilan	169.743.160,52	155.983.159,38	13.760.001,14	8,82%

En 2003, les réductions de valeurs latentes ont diminué de 3.410.000,00 € compte tenu de l'amélioration des perspectives macro-économiques qui a soutenu le redressement boursier constaté en 2003.

En outre, un montant supplémentaire a été réservé et maintenu au passif du bilan pour se prémunir entre autres contre les réductions de valeurs latentes qui pourraient se transformer en moins-values réalisées, si les marchés financiers ne se reprenaient pas à moyen terme.

Depuis 1999, les fonds garantis ainsi que les actions de la SABAM et de la CES ont été confiés en gestion discrétionnaire à trois institutions financières dans le cadre de gestion défini par la SABAM qui se veut défensive. Les avoirs ont été répartis comme suit (valeur de marché au 31/12/03) :



Enfin la reprise?

Pour la zone Euro, 2003 est un excellent millésime. La bourse belge a légèrement moins bien performé que la plupart des bourses européennes, ce qui est imputable au poids important des valeurs financières qui ont plus souffert en 2003. Ces bonnes performances européennes ont contribué à la hausse de pratiquement 2 % de la proportion des actions dans notre portefeuille en 2003 (12,68 %).

La Banque Centrale Européenne a baissé deux fois son taux à court terme (au total de 0,75 %), mais a continué à mener une politique monétaire moins agressive, avec un taux à court terme de 2 %.

En 2003, les placements en comptes à terme ont progressé de plus de 11 % tandis que les obligations d'entreprises ont été particulièrement prisées car elles procurent un rendement supérieur à celui des obligations publiques. Ce type de produit est une bonne alternative aux actions.

Dans le rapport annuel 2002, nous avons prévu un marché des actions positif en 2003 et cela s'est vérifié sur le terrain.

En 2004, les taux, tant à long terme qu'à court terme, devraient rester assez stables durant le premier semestre. Ces deux éléments, combinés à la vigueur retrouvée de la croissance économique, devraient contribuer à la poursuite de la hausse boursière de 2003. Des périodes plus difficiles devraient être attendues durant le deuxième semestre 2004 à cause de la hausse des taux à court terme attendue aux Etats-Unis.

Sur l'ensemble de l'année, les returns sur le marché des actions seront compris entre 5 et 10 % tandis que le rendement des obligations devrait être assez stable.

2. Le passif

- 2.1. Les capitaux propres (+ 22,36 %) : cette hausse est imputable à la dotation effectuée à la réserve disponible pour un montant de 400.000 €.
- 2.2. Les provisions (- 6,43 %) : la provision pour le plan social a été utilisée pour couvrir les charges de 2003, d'où cette baisse.
- 2.3. Les dettes (+ 12 %) (21.142.000 €).

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion à la CES de la SABAM et augmentent de 10,69 % grâce principalement aux produits financiers.

Les dettes à un an au plus ont augmenté, passant de 136.424.636,18 € fin décembre 2002 à 153.391.174,69 € fin décembre 2003, c'est-à-dire une augmentation de 16.966.538,51 € soit 12,436 %.

Les éléments suivants peuvent être mis en exergue pour expliquer cette évolution :

1. L'augmentation des dettes commerciales de 2,9 millions € s'explique par le solde des droits encore à verser à nos sociétés sœurs étrangères (+ 1,9 millions €) en raison de la répartition du supplément câble 1996 – 2002 survenue en décembre 2003 ainsi que par des montants provenant de litiges juridiques terminés qui devaient encore être répartis au 31 décembre 2003 (\pm 1,1 millions €)

2. Les autres dettes augmentent de 14.5 millions €. (145.442.665,46 € en 2003 contre 130.861.808,42 € en 2002)

Cette augmentation de plus de 11 % s'explique comme suit :

a) Couverture pour réduction de valeur et litiges : + 1,4 millions €.

b) Les droits encore à répartir au 31/12/2003 pour la période 1998 – 2003 augmentent de 10,9 millions € en comparaison avec la situation au 31/12/2002 (période 1997-2002)

- Malgré le paiement plus rapide et plus conséquent des répartitions, les droits encore à verser pour l'exercice en cours (2003) présentent une augmentation de + 2,7 millions €, due uniquement à la hausse des perceptions qui doivent encore être mises à disposition des différents répertoires.

- Les budgets des droits encore à verser des années précédentes (période 1998-2002) présentent quant à eux une augmentation de 8,2 millions € par rapport à la période 1997 – 2001.

Ceci s'explique par :

- l'augmentation de plus de 4,5 millions € des droits mécaniques industrie.

- Les budgets qui doivent encore être mis à dispositions étant donné que la clé de répartition n'était pas connue à la clôture de l'exercice (principalement au niveau des réseaux privés).

Les dettes à un an au plus

détail: droits en attente de répartition au 31/12/2003

rubrique	total 98-2002	2003	Total général
Droits mécaniques -industrie	12.293.643,77 €	5.059.431,51 €	17.353.075,28 €
Droits mécaniques - étranger	5.572.036,42 €	2.059.130,58 €	7.631.167,00 €
Droits d'util. com. encore à répartir	20.862,28 €	692.052,09 €	712.914,37 €
<i>Droits d'util. com. encore à percevoir</i>	20.039,81 €	178.682,70 €	198.722,51 €
BOSS perceptions à la pièce mus.	206.137,16 €	541.067,73 €	747.204,89 €
BOSS perceptions collectives Musique	9.927,46 €	16.360,66 €	26.288,12 €
BOSS Arts Visuels	4.214,19 €	5.224,15 €	9.438,34 €
BOSS Littérature	481,91 €	520,68 €	1.002,59 €
Droits d'exécution			
- Belgique	19.573.543,86 €	1.901.192,47 €	21.474.736,33 €
- Étranger	2.478.076,86 €	4.246.847,86 €	6.724.924,72 €
- Musique de film Belgique	10.885.499,61 €	600.372,32 €	11.485.871,93 €
- Musique de film étranger	285.937,77 €	372.980,43 €	658.918,20 €
copie privée	233.510,32 €		233.510,32 €
Auteurs reprographie	1.400,43 €	373.686,25 €	375.086,68 €
Éditeurs reprographie	0,00 €	12.224,59 €	12.224,59 €
représentation théâtre	289.889,97 €	561.991,32 €	851.881,29 €
oeuvres audiovisuelles	1.581.308,05 €	582.253,09 €	2.163.561,14 €
Concerts qualifiés	0,00 €	361.789,04 €	361.789,04 €
Littérature	548,34 €	4.228,02 €	4.776,36 €
Droits de reproduction Arts Visuels	421.312,22 €	341.431,93 €	762.744,15 €
Droits de suite	6.927,77 €	107.358,20 €	114.285,97 €
Provisions reprographie	389.429,81 €	96.477,71 €	485.907,52 €
Mise à disposition (non encore définie)	4.128.900,25 €	52.179.768,24 €	56.308.668,49 €
<i>Droits d'auteur pas encore encaissés</i>	1.035.649,93 €	10.707.508,28 €	11.743.158,21 €
<i>Droits copie privée non encore encaissés</i>	0,00 €	2.546.576,95 €	2.546.576,95 €
Total	59.439.278,19 €	83.549.156,80 €	142.988.434,99 €
Commission à récupérer			
- sur les droits 2002	-1.137.461,44 €		-1.137.461,44 €
droits en attente de paiements	3.458.413,39 €		3.458.413,39 €
"Réserves"			
TOTAL GÉNÉRAL	61.760.230,14 €	83.549.156,80 €	145.309.386,94 €

Au 31 décembre 2003, le montant des « droits en attente de répartition » de 145.309.386,94 € comprend 14,5 millions € (10 %) de perceptions impayées à cette même date.

Ce montant de 14,5 millions € se décompose comme suit :

Radios locales	:	1.000.000 €
Droits mécaniques	:	3.483.000 €
Copie privée	:	2.500.000 €
Réseaux publics et privés	:	7.700.000 €
SACD	:	- 481.000 €
Autres	:	298.000 €
		14.500.000 €

Notons qu'au 29/02/2004, 66 % de ce montant avait entre-temps été payé.

DROITS ENCORE A REPARTIR AU 31/12/2003 (en €)

Rubrique	1998	1999	2000	2001	2002	sous-total 98-02	2003	TOTAL GENERAL
Droits mécaniques industrie	1.156.439,73 €	2.011.618,03 €	977.850,40 €	2.751.297,95 €	5.396.437,66 €	12.293.643,77 €	5.059.431,51 €	17.353.075,28 €
Droits mécaniques étranger	862.178,75 €	1.106.460,00 €	1.036.754,34 €	1.042.815,50 €	1.523.827,83 €	5.572.036,42 €	2.059.130,58 €	7.631.167,00 €
Droits d'util. encore à répartir	836,89 €	6.652,22 €	927,65 €	9.806,73 €	2.638,79 €	20.862,28 €	692.052,09 €	712.914,37 €
Droits d'util. encore à percevoir				15.413,23 €	4.626,58 €	20.039,81 €	178.682,70 €	198.722,51 €
BOSS perceptions à la pièce mus.				26.391,57 €	179.745,59 €	206.137,16 €	541.067,73 €	747.204,89 €
BOSS perceptions collectives mus.					9.927,46 €	9.927,46 €	16.360,66 €	26.288,12 €
BOSS Arts Visuels				4.214,19 €		4.214,19 €	5.224,15 €	9.438,34 €
BOSS Littérature				481,91 €		481,91 €	520,68 €	1.002,59 €
Droits d'exécution :								
- Belgique	2.949.079,04 €	3.165.995,60 €	4.702.743,13 €	3.606.220,53 €	5.149.505,56 €	19.573.543,86 €	1.901.192,47 €	21.474.736,33 €
- Etranger	343.434,96 €	365.420,06 €	495.938,46 €	527.150,84 €	746.132,54 €	2.478.076,86 €	4.246.847,86 €	6.724.924,72 €
- Musique de film Belgique	1.312.332,46 €	1.729.396,16 €	1.211.998,93 €	2.150.742,06 €	4.481.030,00 €	10.885.499,61 €	600.372,32 €	11.485.871,93 €
- Musique de film étranger	56.653,22 €	69.169,76 €	85.122,44 €		74.992,35 €	285.937,77 €	372.980,43 €	658.918,20 €
- Copie privée		233.510,32 €			233.510,32 €		233.510,32 €	
Auteurs reprographie				1.400,43 €		1.400,43 €	373.686,25 €	375.086,68 €
Editeurs reprographie						0,00 €	12.224,59 €	12.224,59 €
Représentation théâtre	10.951,05 €	699,84 €	24.736,10 €	127.816,03 €	125.686,95 €	289.889,97 €	561.991,32 €	851.881,29 €
Oeuvres audiovisuelles	6.088,49 €	313.612,23 €	626.678,03 €	65.872,23 €	569.057,07 €	1.581.308,05 €	582.253,09 €	2.163.561,14 €
Concerts qualifiés						0,00 €	361.789,04 €	361.789,04 €
Littérature	229,05 €	175,26 €	0,00 €	144,03 €	0,00 €	548,34 €	4.228,02 €	4.776,36 €
Droits de reproduction Arts Visuels	4.004,47 €	6.410,56 €	44.649,75 €	89.363,06 €	276.884,38 €	421.312,22 €	341.431,93 €	762.744,15 €
Droit de suite	152,26 €	747,45 €	1.631,55 €	1.997,46 €	2.399,05 €	6.927,77 €	107.358,20 €	114.285,97 €
Provisions reprographie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	258.703,31 €	130.726,50 €	389.429,81 €	96.477,71 €	485.907,52 €
Mise à disposition (non encore définie)	34,53 €	163.286,37 €	659.476,29 €	296.143,08 €	3.009.959,98 €	4.128.900,25 €	52.179.768,24 €	56.308.668,49 €
Droits d'auteur à encaisser	177.004,96 €	120.509,55 €	248.469,27 €	100.083,23 €	389.582,92 €	1.035.649,93 €	10.707.508,28 €	11.743.158,21 €
AUVIBEL à encaisser						0,00 €	2.546.576,95 €	2.546.576,95 €
Total	6.879.419,86 €	9.060.153,09 €	10.350.486,66 €	11.076.057,37 €	22.073.161,21 €	59.439.278,19 €	83.549.156,80 €	142.988.434,99 €
Commission à récupérer								
- sur les droits 2002					-1.137.461,44 €	-1.137.461,44 €		-1.137.461,44 €
Droits en attente de paiements	3.458.413,39 €					3.458.413,39 €		3.458.413,39 €
"Réserves"								
TOTAL GENERAL	10.337.833,25 €	9.060.153,09 €	10.350.486,66 €	11.076.057,37 €	20.935.699,77 €	61.760.230,14 €	83.549.156,80 €	145.309.386,94 €

Commentaire sur les droits encore à répartir

L'article 43 du règlement général stipule que « *Les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit.* »

Le délai repris à l'article ci-dessus a été modifié en 2002, passant de 5 à 3 ans, et donc un délai de 5 ans est encore valable pour l'année de répartition 2002. En 2003, la liste des œuvres en suspens de 1997 a été vérifiée et la documentation a été complétée là où c'était possible. La provision de 1997 pour les droits des œuvres qui n'ont pas pu être identifiées a été ajoutée dans les décomptes (voir supra).

Le compte de résultats

En 2003, le chiffre d'affaires généré par la perceptions des droits a augmenté de 4,73 % par rapport à 9,38 % en 2002.

Si les chiffres 2002 avaient été favorablement influencés par la comptabilisation de droits arriérés provenant des réseaux nationaux privés et par la belle performance des perceptions collectives provenant du réseau d'agences, force est de constater qu'en 2003 de nouvelles tendances se précisent.

En 2003, la société a perçu des droits pour un montant de 126,8 millions € contre 121 millions € en 2002. Cette progression du chiffre d'affaires (+ 5,7 millions € ou + 4,7 %) doit être analysée sous deux angles :

1. Les perceptions individuelles : - 11,4 % (- 5,2 millions €)
Forte baisse des droits de reproduction mécanique (-19 %) ainsi que des perceptions provenant des cinémas (musique de film) de 13 %.
Par contre, les perceptions concernant les festivals et concerts augmentent de 9,5 %.
2. Les perceptions collectives : + 18,2 % (+ 11,3 millions €)
Perception des arriérés du câble (période 1996-2002) et belle performance de la musique légère mécanique (café, restaurants, magasins, fêtes, etc.) qui progresse de plus de 11 %.

Les autres produits d'exploitation représentent la participation des associés et des tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.) ainsi que le coût des engagements rendus nécessaires pour comprimer les délais de répartition structurels des années précédentes, coût récupéré sur les droits concernés par ces retards et comptabilisé sous cette rubrique.

La contribution annuelle instaurée pour la première fois en 2000 en vertu de l'article 5 du règlement général a généré une recette nette de 234.741,92 €.

Toutefois un montant de 1.680.293,26 € reste échu pour ce qui concerne les exercices 2000 à 2003. Dans un souci de prudence et d'image fidèle, il a été décidé en accord avec le commissaire d'acter une réduction de valeur sur cette créance qui passe de 50 % à 80 %.

Suite à cette adaptation, la valeur réelle de la créance ne s'élève plus qu'à 603.525,94 € au 31 décembre 2003.

LES RECETTES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/03	31/12/02	31/12/01	(1)-(2)	(4)/(2)
A. DROITS D'AUTEUR	126.764.248	121.042.956	110.664.332	5.721.292	4,7%
I. PERCEPTIONS INDIVIDUELLES	40.177.338	45.371.733	43.800.421	-5.194.394	-11,4%
Théâtre (Agences)	1.719.803	1.635.094	1.741.549	84.709	5,2%
Théâtre (Siège)	1.290.153	1.474.076	1.753.586	-183.923	-12,5%
Total théâtre	3.009.956	3.109.170	3.495.135	-99.214	-3,2%
<i>Musique sérieuse (Agences)</i>	1.182.112	1.131.853	996.615	50.260	4,4%
<i>Concerts et festivals (Agences)</i>	8.900.193	8.126.275	6.756.587	773.917	9,5%
<i>Cinémas (Agences)</i>	1.351.914	1.552.653	1.516.566	-200.739	-12,9%
<i>TV (perception individuelle)</i>	33.997	33.317	43.758	680	2,0%
Droit de reproduction	386.239	422.487	370.298	-36.247	-8,6%
Droit de suite	161.231	185.965	179.826	-24.734	-13,3%
Total arts visuels	547.470	608.451	550.124	-60.981	-10,0%
<i>BOSS (perception individuelle)</i>	663.046	646.108	328.134	16.938	2,6%
<i>Littérature</i>	72.655	42.607	32.481	30.048	70,5%
Perceptions occasionnelles	2.972.646	4.346.667	1.963.773	-1.374.021	-31,6%
Perceptions contractuelles	4.828.877	6.454.035	6.520.782	-1.625.158	-25,2%
Central Licensing	13.299.592	17.042.169	19.287.554	-3.742.577	-22,0%
Musique d'ambiance	2.028.392	1.302.497	853.309	725.895	55,7%
Illustration musicale	931.636	680.132	653.109	251.504	37,0%
Divers	83.177	-45.149	56.242	128.326	-284,2%
Total droit de reproduction mécanique	24.144.320	29.780.351	29.334.769	-5.636.031	-18,9%
<i>Cellule de contrôle</i>	271.675	340.948	746.252	-69.272	-20,3%
II. PERCEPTIONS COLLECTIVES	73.292.981	61.983.481	55.434.770	11.309.501	18,2%
Musique légère mécanique (EX) (Agences)	27.677.181	24.654.621	23.062.675	3.022.560	12,3%
Droits d'utilisation (Agences)	4.807.038	4.492.471	4.139.795	314.567	7,0%
Total musique légère mécanique	32.484.219	29.147.092	27.202.470	3.337.127	11,4%

(en €)	31/12/03	31/12/02	31/12/01	(1)-(2)	(4)/(2)
Diffuseurs publics	12.097.348	11.706.258	11.450.915	391.091	3,3%
Radios locales	1.618.599	1.496.898	1.522.605	121.701	8,1%
Diffuseurs nationaux privés	7.913.532	6.693.156	4.059.156	1.220.376	18,2%
Télévisions régionales et à public à cible	799.049	629.175	388.244	169.874	27,0%
Diffuseurs payants	1.873.143	3.199.402	1.583.490	-1.326.259	-41,5%
Câble payé par RTD ou câblodistributeurs	12.634.230	5.761.076	5.762.342	6.873.153	119,3%
Câble - programmes TV étrangers	1.514.897	1.603.915	1.452.075	-89.018	-5,6%
Câble - programmes radiosonores étrangers	158.946	180.471	118.604	-21.524	-11,9%
Total Media	38.609.744	31.270.350	26.337.432	7.339.394	23,5%
<i>BOSS (perceptions forfaitaires)</i>	<i>50.681</i>	<i>44.768</i>	<i>54.607</i>	<i>5.914</i>	<i>13,2%</i>
<i>Reprographie</i>	<i>507.777</i>	<i>615.253</i>	<i>1.840.262</i>	<i>-107.475</i>	<i>-17,5%</i>
<i>Copie privée</i>	<i>1.640.559</i>	<i>906.018</i>	<i>0</i>	<i>734.541</i>	<i>81,1%</i>
III. SOCIETES SOEURS	13.293.928	13.687.743	11.429.141	-393.815	-2,9%
Oeuvres théâtrales	50.565	47.219	54.456	3.345	7,1%
Oeuvres audiovisuelles	72.287	99.965	107.144	-27.677	-27,7%
Câble - droits d'exécution	1.496.295	1.417.283	1.447.351	79.011	5,6%
Câble - audiovisuel	502.559	918.647	29.703	-416.087	-45,3%
Arts visuels	210.206	202.280	168.861	7.927	3,9%
Autre réseau	135.432	152.188	86.059	-16.756	-11,0%
Droit de prêt	11.167	0	0	11.167	-
Droits de reproduction mécanique	5.753.620	5.918.504	5.023.828	-164.884	-2,8%
Droits d'exécution (Film + musique)	5.061.533	4.848.179	4.511.740	213.354	4,4%
BOSS	264	83.478	0	-83.214	-99,7%
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3.104.275,64	3.873.819,80	3.682.126,49	-769.544,16	-19,9%
Plus-values sur réal. courantes d'immobilisation incorporelles	1.500,00	5.701,55	23.234,65	-4.201,55	-73,7%
Frais récupérés	3.102.775,64	3.868.118,25	3.658.891,84	-765.342,61	-19,8%
AUVIBEL - copie privée	0,00	198.463,61	465.212,21	-198.463,61	-100,0%
Avocats et huissiers	334.963,35	704.903,06	347.579,81	-369.939,71	-52,5%
Frais de personnel	121.587,38	88.212,68	29.192,34	33.374,70	37,8%
Contributions annuelles (reçues)	234.741,92	217.525,92	276.076,33	17.216,00	7,9%
Contributions annuelles (à recevoir)	487.982,87	470.444,73	902.317,28	17.538,14	3,7%
Agences	640.173,08	633.837,48	643.337,00	6.335,60	1,0%
Sociétés apparentées	423.958,91	382.251,80	382.251,84	41.707,11	10,9%
Actions sociales et culturelles (consolidation)	240.283,09	248.250,61	243.523,70	-7.967,52	-3,2%
Rémunérations récupérées	277.700,00	359.266,73	0,00	-81.566,73	-22,7%
Autres récupérations	341.385,04	564.961,63	369.401,33	-223.576,59	-39,6%

Les services et biens divers constituent 39,64 % des frais d'exploitation et augmentent de 8,21 % par rapport à l'année 2002. Notons également que les coûts réels de cette rubrique sont en-dessous du budget de 0,03 %.

La part des services et biens divers dans les frais d'exploitation globaux a augmenté de 36,43 % à 39,64 %.

a. Frais de location et frais d'entretien : - 0,62 % (- 7.000 €)

Les frais globaux des contrats de location et de maintenance informatique, tant pour le matériel que pour les logiciels, varient chaque année en fonction du contenu changeant des contrats. En 2003, ceci était légèrement à l'avantage de la SABAM.

b. Fournitures à l'entreprise : - 0,4 % (- 3.000 €)

Dans cette rubrique, ce sont surtout les frais relatifs à l'utilisation de l'Internet qui augmentent, alors que les frais pour les imprimés diminuent. Il est encore trop tôt pour parler d'une tendance générale.

c. Rétribution de tiers : + 7,3 % (+ 429.000 €)

L'augmentation des frais du réseau (+ 7,20 %) de nos agences est proportionnelle à l'augmentation des perceptions de ces agences (+ 9,02 %).

d. Honoraires et Indemnités: + 18,1 % (+ 276.000 €)

Les honoraires d'audits pour notamment la clôture du dossier câble, l'augmentation de la demande de conseils spécialisés ainsi que les nouvelles missions de l'audit interne justifient la progression de cette rubrique de frais.

e. Annonces, publicité et communication : + 46 % (+ 253.000 €)

En 2003, la SABAM a investi dans quelques importants projets de parrainage (célébration Jacques Brel, chèque-lire) et a lancé une publication nationale remarquée autour de la motion des auteurs.

f. Société : - 3,8 % (-54.000 €)

Nous constatons des baisses notables dans les formations informatiques (- 45.000 €) et les frais pour l'organisation de l'Assemblée Générale (- 26.000 €).

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 48,14 % des « coûts des ventes et des prestations » (rubrique II du compte de résultats) et diminuent de 9,81 % en 2003 ou 1,6 millions €.

Cette diminution de 9,81 % doit être relativisée et justifiée comme suit :

	Réduction réelle des coûts par rapport à 2002
- Réduction de la rubrique <u>globale</u> compte tenu de la reprise sur provision plan social et de la récupération des salaires sur les droits arriérés (comptabilisées sous d'autres rubriques comptables)	- 3,90 %
- Réduction de la rubrique « Rémunérations et charges sociales » (hors pension et frais divers) compte tenu de la reprise sur provision plan social et de la récupération des salaires sur les droits arriérés (comptabilisées sous d'autres rubriques comptables)	- 0,51 %

Cette diminution nette de - 0,51 % résulte de l'impact du plan social suite aux départs du personnel en 2002 et tient compte des augmentations barémiques, promotions, indexation de 2 % (avril 2003) ainsi que des engagements supplémentaires rendus nécessaires dans certains départements (voir commentaires Ressources Humaines).

L'effectif du personnel a connu l'évolution suivante :

	A Unités	B Equivalents temps plein
1997	321	288,7
1998	315	281,9
1999	303	266,8
2000	301	264,8
2001	309 (1)	275,1 (1)
2002	284 (1)	257,4 (1)
2003	295 (1)	268,3 (1)

(1) sont incluses dans ces chiffres les personnes engagées à durée déterminée.

Notons également que les coûts réels des rémunérations, charges sociales et pensions en 2003 sont en-dessous du budget de 1,45 %.

Les charges d'amortissements s'élèvent à 2.483.117,28 € soit une diminution de 10 % par rapport à 2002.

Tout comme les années précédentes, les amortissements en informatique représentent plus de deux tiers de ces frais, qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel informatique ou du développement (via des ressources internes ou externes) de logiciels à usage interne à l'entreprise.

Les amortissements afférents aux frais de restructuration ont baissé de moitié car les investissements sont pratiquement tous amortis.

La diminution des **charges financières** de 137 % s'explique par le fait que les moins-values réalisées sur actions et obligations ont sensiblement été réduites et qu'une reprise sur réduction de valeur des actions a pu être comptabilisée grâce à la bonne performance boursière en 2003 de nos portefeuilles respectifs.

Montant exprimés en milliers d'€	1	2	3	4	5	6
Rubriques	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/00	(1)-(2)	(5)/(2)
Services et biens divers	12.304	11.370	11.499	11.834	934	8,2%
<i>Location et frais d'entretien</i>	<i>1.205</i>	<i>1.212</i>	<i>1.124</i>	<i>969</i>	<i>-7</i>	<i>-0,6%</i>
<i>Fournitures à l'entreprise</i>	<i>797</i>	<i>800</i>	<i>1.027</i>	<i>965</i>	<i>-3</i>	<i>-0,4%</i>
Eau, électricité, chauffage	124	123	134	124	1	0,8%
Expédition et télécommunication	259	246	237	250	13	5,3%
Fournitures, abonnements et programmation	414	431	656	591	-17	-3,9%
Rétributions de tiers	6.280	5.851	6.118	5.862	429	7,3%
Agences	5.989	5.566	5.875	5.679	423	7,6%
Assurances	69	53	52	46	16	30,2%
Frais extérieurs	222	232	191	137	-10	-4,3%
Honoraires et indemnités	1.802	1.526	1.400	2.316	276	18,1%
Avocats et huissiers siège	356	248	209	135	108	43,5%
Avocats et huissiers perception	574	628	582	715	-54	-8,6%
Autres indemnités et honoraires	872	650	609	1.466	222	34,2%
Annonces, publicités et communication	803	550	445	424	253	46,0%
Autres services et bien divers (société)	1.359	1.413	1.370	1.267	-54	-3,8%
autres frais (charges consolidées)	58	18	15	31	40	222,2%
Rémunération, charge sociale et pensions	14.942	16.567	13.567	13.273	-1.625	-9,8%
Rémunérations	10.301	10.831	9.522	8.951	-530	-4,9%
Charges sociales	2.978	3.239	2.828	3.104	-261	-8,1%
Primes patronales pour assurances extralégales	502	1.048	371	322	-546	-52,1%
Autres frais de personnel	762	726	573	561	36	5,0%
Pensions de retraite et de survie	389	611	181	263	-222	-36,3%
Provisions pour pécule de vacances	10	112	92	72	-102	-91,1%
Charges d'amortissements	2.483	2.757	2.329	2.067	-274	-9,9%
Frais de restructuration	200	380	380	337	-180	-47,4%
Logiciels (développement interne)	469	580	602	686	-111	-19,1%
Logiciels (développement externe)	476	376	0	0	100	26,6%
Bâtiment	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	89	102	55	55	-13	-12,7%
Rénovation	118	95	77	48	23	24,2%
Mobilier et matériel de bureau	139	126	115	83	13	10,3%
Matériel Informatique	804	922	950	731	-118	-12,8%
Matériel roulant	115	103	77	54	12	11,7%

Les Résultats Financiers

	1	2	3
	31/12/03	31/12/02	(1)-(2)
Produits financiers			
SABAM			
Intérêts bancaires	1.242.144,04	1.541.887,35	-299.743,31
Intérêts fonds garantis	1.882.456,20	2.066.339,19	-183.882,99
Plus-value fonds garantis	2.201.423,10	969.537,82	1.231.885,28
Pus-value actions	819.189,61	293.367,08	525.822,53
Autres produits financiers	77.261,82	-30.024,10	107.285,92
Total SABAM	6.222.474,77	4.841.107,34	1.381.367,43
CES (fonds social)			
Intérêts bancaires	13.185,96	107.732,71	-94.546,75
Intérêts fonds garantis	1.022.110,86	894.808,86	127.302,00
Plus-value fonds garantis	1.613.039,73	243.427,81	1.369.611,92
Pus-value actions	84.303,34	126.008,36	-41.705,02
Autres produits financiers	34.428,92	16.857,22	17.571,70
Total CES	2.767.068,81	1.388.834,96	1.378.233,85
PAB (fonds culturel)			
Intérêts bancaires	10.824,50	14.330,06	-3.505,56
Total PAB	10.824,50	14.330,06	-3.505,56
Total général	9.000.368,08	6.244.272,36	2.756.095,72

Enfin la reprise?

Quand on se souvient qu'entre le début de l'année à la mi-mars 2003, les bourses de la zone Euro ont perdu 20 % de leur valeur et que l'exercice 2003 s'est quand même soldé sur un bénéfice de 19 %, on respire.

En 2003, nous avons dû composer avec des conditions de marché les plus diverses et contraires (mauvaises nouvelles macro-économiques et commerciales durant les premiers mois, crise de confiance envers les actions - conséquence des précédents scandales comptables - et guerre en Irak) .

Finalement, l'amélioration des perspectives macro-économiques a ensuite soutenu le redressement boursier.

Pour l'ensemble de l'année 2003, les principaux indices boursiers européens ont donné des performances très satisfaisantes tandis que d'importantes divergences en termes de performances entre les différents secteurs ont été observées : Télécommunications (+ 17,80 %), Technologie de l'Information (+ 29,80 %), Consommation Courante (+ 2,14 %) et Energie (+ 4,65 %).

Evolution des taux d'intérêts en 2003

La Banque Centrale Européenne a abaissé deux fois ses taux à court terme (au total de 0,75 %) mais a continué à mener une politique monétaire moins agressive, avec un taux à court terme de 2 %.

Le taux 10 ans de la Zone Euro a atteint un nouveau niveau plancher à 3,65 % en 2003. Cette situation nous a contraint de nous tourner vers les obligations d'entreprises. Cette catégorie d'actif combine la sécurité avec « un petit plus » à savoir un rendement supérieur à celui des obligations publiques. De nombreux fonds de pension et compagnies d'assurances ont également trouvé cette alternative de placement.

Les Rendements

Le total des portefeuilles SABAM et CES (activité sociale) a affiché un rendement financier cumulé de + 5 %. Par rapport à une moyenne à long terme prévue de 10 %, le pourcentage des actions s'élevait fin 2003 à 12,68 % du portefeuille. Les actions en portefeuille ont atteint un rendement compris entre 15 % et 17,80 %.

Ce furent surtout le secteur technologique, le secteur des producteurs de biens d'équipement et le secteur financier qui ont proposé de belles prestations en 2003.

Le secteur de l'énergie et le secteur des biens de consommation non-cycliques (nourriture, boissons, ...) ont présenté les moins bonnes prestations.

Les obligations dans les portefeuilles ont atteint un rendement se situant entre 2 % et 5 %.

Portefeuille SABAM (hors CES)	exercice 2003
Plus-value sur fonds garantis :	2.201.423,10 €
Plus-value sur actions :	819.189,61 €
Dividendes + autres :	77.261,82 €
Moins-values réalisées :	<u>- 872.853,25 €</u>
Résultat net positif :	2.225.021,28 €

En 2002. le résultat net positif était tout juste en équilibre et atteignait seulement 126.585,49 €.

Le résultat 2003 qui progresse de plus de 2 millions € est donc exceptionnel.

Que nous réserve alors 2004?

Sur le plan économique, les perspectives peuvent être qualifiées de bonnes. En Europe, la croissance devrait se chiffrer aux alentours de 2 % et même un peu moins dans l'Euroland, disons entre 1,5 et 1,8 %.

Les taux, tant à long qu'à court terme, devraient rester assez stables durant le premier semestre.

Ces deux éléments, combinés à la vigueur retrouvée de la croissance économique, constituent un terreau fertile pour la poursuite de la **hausse boursière** de 2003.

Annexes aux comptes annuels consolidés

De l'exercice au 31 décembre 2003

1. REGLES D'EVALUATION

1. Frais d'établissement

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des frais de restructuration c-à-d :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Frais de restructuration	X	MINIMUM 20 %
		MAXIMUM 33 %

2. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique "recherche et développement logiciels", il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2003 à

373.181 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

3. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi (art. 28, par. 2 A.R. 08.10.1976) :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location -financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c.-à-d. "créances douteuses" (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée. Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique "Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales".

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats Biem et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

7. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition. Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile ainsi que de la Caisse d'Entraide et de Solidarité sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c.-à-d. que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31.12.03 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c.-à-d. :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 111.764,72 €
- CES : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 85.876,78 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

8. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c.-à-d. la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

9. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c.-à-d. la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Pour 2003, les frais à répartir en 2004 s'élèvent à 240.268,08 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 1.252.754,11 € et à 522.795,41 € pour la CES.

10. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

Une dotation en 2003 à la réserve disponible de 400.000 € a été réalisée.

12. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par les art. 4 à 9, A.R./C.I.R.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir (art. 18, 2° alinéa-AR, 08/10/1976).

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées (art. 19, dernier alinéa-AR, 08/10/1976). C'est actuellement le cas pour la réorganisation planifiée.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.

2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2003, les provisions se subdivisent comme suit :

- Pensions et obligations similaires (prépensions) 2.101.034,26 €
- Provisions pour litiges 1.129.179,42 €
- 3.230.213,68 €

13. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif "produits acquis".

16. Obligations

16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel.

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis de ses membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance groupe.

16.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs.

L'article 22 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat pendant au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

L'Office de Contrôle des Assurances a confirmé par écrit que, étant donné que les administrateurs ne relèvent pas du statut du personnel de la société, leur éméritat ne doit pas être financé de façon externe et peut dès lors continuer à être financé par le biais des frais généraux de la SABAM.

Annexes BNB

2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique II de l'actif)

État des frais d'établissement (frais de restructuration)		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1 ^{er} janvier 2003		1.454.316,94
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions		+ 0,00
Au 31 décembre 2003		1.454.316,94
b) Amortissements		
Au 1 ^{er} janvier 2003		1.171.747,28
Mutations de l'exercice		
- Actés		+ 200.095,53
Au 31 décembre 2003		1.371.842,81
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2003		82.474,13

Recherche et développement		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1 ^{er} janvier 2003		3.607.508,98
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions, y compris la production immobilisée		+ 1.091.865,86
Au 31 décembre 2003		4.699.374,84
b) Amortissements et réductions de valeur		
Au 1 ^{er} janvier 2003		2.363.755,91
Mutations de l'exercice		
- Actés		+ 945.531,95
Au 31 décembre 2003		3.309.287,86
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2003		1.390.086,98

3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2003	8.065.721,26	1.879.670,60	11.285.964,92	
Mutations de l'exercice :				
Acquisitions		810.792,12	694.156,20	
Cessions et désaffectations			-44.487,81	
Transferts d'une rubrique à une autre				
Au 31 décembre 2003	8.065.721,26	2.690.462,72	11.935.633,31	0,00
c) Amortissements et réduction de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2003	4.022.072,44	789.268,14	8.516.858,19	
Mutations de l'exercice :				
Actés	73.128,59	207.222,10	1.057.139,11	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-41.769,98	
Transferts d'une rubrique à une autre				
Au 31 décembre 2003	4.095.201,03	996.490,24	9.532.227,32	0,00
d) Valeur comptable nette au 31 décembre 2003	3.970.520,23	1.693.972,48	2.403.405,99	0,00

4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique IV de l'actif)

Participations :			
SCRL AUVIBEL			
rue d'Arlon 75-77			
1040 Bruxelles		1 part sociale	2.478,94
SCRL REPROBEL			
rue du Prince Royal 87			
1050 Bruxelles		1 part sociale	1.750,00
TOTAL			4.228,94

5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2003	2002
5.1. Travailleurs inscrit au registre du personnel		
a) Nombre total à la date de clôture	300	284
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	281,7	272,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	400.590	432.968
5.2. Frais de personnel (en milliers de €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	10.311	10.943
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	2.978	3.239
c) Primes patronales pour assurances extralégales	502	1.048
d) Autres frais de personnel	762	726
e) Pensions	389	611
5.3. Réductions de valeur (en milliers de €)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	446	235
5.4. Provisions pour risques et charges (en milliers de €)		
Constitutions	0	150
Utilisations et reprises	-222	-989
5.5. Autres charges d'exploitation (en milliers de €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	586	465
Autres	501	655
5.3. Relations financières avec les administrateurs (en milliers de €)		
<i>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats</i>		
a) Aux administrateurs	455	449
b) Aux anciens administrateurs	410	414

VI. Placements de trésorerie : autres placements (en milliers de €)	2003	2002
Actions et parts	21.525	28.869
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	21.525	28.869
Titres à revenu fixe		
dont émis par des établissements de crédit	104.668	89.199
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	43.550	37.915
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus		29.445
b) de plus d'un mois à un an au plus	43.550	8.470
VII. Comptes de régularisation (en milliers de €)	2003	2002
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	330	456
Produits acquis	1.789	1.204
VIII. Etat du capital (en milliers de €)	montants	Nombre
	2003	d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	970	19.748
<i>Modifications au cours de l'exercice</i>	44	1188
inscriptions de nouveaux associés		
Au terme de l'exercice		
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1.014	20.936
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers de €)	2003	2002
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	2.101	2.323
Provisions pour litiges	1.129	1.129

X. Etat des dettes (en milliers de €)	échéant dans l'année	plus d'un an mais 5 ans au plus
A. Ventilation des dettes à l'origine a plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
Dettes financières		
3. Dettes de location-financ. et assimilées		
Autres dettes		43.318
Total		43.318
C. Dettes fiscales, salariales et sociales		
<u>1. Impôts</u>		
b) Dettes fiscales non échues	79	
<u>2. Rémunérations et charges sociales</u>		
b) Autres dettes salariales et sociales	1.651	
XIII. Résultats financiers (en milliers de €)	2003	2002
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	214	2.877
Reprises (-)		
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers de €)	2003	2002
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2.516	2.319
2. par l'entreprise	6.164	5.572
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	3.383	3.659
XVII. Droits et engagements hors bilan	2003	2002
Régimes complémentaires de pension de retraite		
<i>Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Cadres engagés avant le 1/1/86		
Administrateurs	5.783	5.430
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers de €)	2003	2002
Entreprise avec lien de participation		
1. Immobilisations financières	4	4
Participations	4	4

Bilan Social de la SABAM au 31/12/2003

I. Etat des personnes occupées	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent			
<i>Nombre moyen de travailleurs</i>	222,80	85,20	281,70
<i>Nombre effectif d'heures prestées</i>	324.245	76.345	400.590
<i>Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou (-))</i>	11.432	2.677	14.109
<i>Montant des avantages accordés en sus du salaire (en 1000 €)</i>	—	—	435
2. A la date de clôture de l'exercice			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	210,00	90,00	272,20
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	199,00	90,00	261,20
Contrat à durée déterminée	11,00	0,00	11,00
c. Par sexe			
Hommes	95,00	7,00	100,00
Femmes	115,00	83,00	172,20
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	13,00	2,00	14,60
Employés	187,00	88,00	247,60
Autres	10,00	0,00	10,00
B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Personnel intérimaire			
Nombre moyen de travailleurs	0,72		
Nombre effectif d'heures prestées	1.396,85		
Frais pour l'entreprise (en 1000 €)	34,60		

Bilan Social de la SABAM au 31/12/2003

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. Entrées	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
<i>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</i>	92,00	0,00	92,00
<i>b. Par type de contrat de travail</i>			
Contrat à durée indéterminée	31,00	0,00	31,00
Contrat à durée déterminée	61,00	0,00	61,00
<i>c. Par sexe et niveau d'études</i>			
Hommes : primaire			
Hommes : secondaire	21,00	0,00	21,00
Hommes : non universitaire	8,00	0,00	8,00
Hommes : universitaire	4,00	0,00	4,00
Femmes : primaire			
Femmes : secondaire	45,00	0,00	45,00
Femmes : non universitaire	13,00	0,00	13,00
Femmes : universitaire	1,00	0,00	1,00
B. Sorties			
<i>a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</i>	80,00	1,00	80,50
<i>b. Par type de contrat de travail</i>			
Contrat à durée indéterminée	19,00	1,00	19,50
Contrat à durée déterminée	61,00	0,00	61,00
<i>c. Par sexe et niveau d'études</i>			
Hommes : primaires			
Hommes : secondaire	21,00	1,00	21,50
Hommes : non universitaire	6,00	0,00	6,00
Hommes : universitaire	1,00	0,00	1,00
Femmes : primaire			
Femmes : secondaire	45,00	0,00	45,00
Femmes : non universitaire	7,00	0,00	7,00
Femmes : universitaire			
<i>d. Par motif de fin de contrat</i>			
Prépension			
Licenciement	2,00	0,00	2,00
Autre motif	78,00	1,00	78,50

Bilan Social de la SABAM au 31/12/2003

III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs	Equivalents temps plein	Avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier pour			
<i>Interruption complète carrière professionnelle</i>			
<i>Réduction structurelle cotisations sécurité sociale</i>	306,00	280,50	376,00
<i>Convention de premier emploi</i>			
2. Autres mesures			
<i>Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée</i>	4,00	4,00	
<i>Prépension conventionnelle</i>	31,00	31,00	
<i>Réduction cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires</i>	7,00	6,00	
<i>Travailleurs concernés mesures en faveur de l'emploi :</i>			
* total pour l'exercice	348,00	321,50	
* total pour l'exercice précédent	356,00	323,20	
IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice		hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés		57,00	66,00
Nombre d'heures de formation suivies		1.032,00	1.375,00
Côté pour l'entreprise		57.123,00	52.847,00

Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 présenté à l'Assemblée Générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC. CIV.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, dont le total du bilan s'élève à EUR ('000) 202.675 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR ('000) 109.986. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux statuts et au Code des sociétés.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction aux statuts ou au Code des sociétés.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Reviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Alexis Palm
Bruxelles, le 3 mai 2004

Rapport special du Commissaire sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'Assemblée Générale des Associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC. CIV. du 7 juin 2004

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

-vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;

-vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1^{er} janvier 1996.

L'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1995 a approuvé, à la majorité des deux tiers, l'article 43 du Règlement Général précisant les modalités de répartition des droits ne pouvant être attribués après un délai de 5 ans. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé, à la majorité des deux tiers, la modification de l'article 43 du Règlement Général réduisant le délai de 5 à 3 ans. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Le Comité de direction a confirmé que cette modification n'a pas de caractère rétroactif, et qu'elle s'appliquera donc pour la première fois aux droits à répartir relatifs à l'année 2002, soit à la répartition de 2005.

Le montant des droits encore à répartir, relatifs à l'année 1997, enregistré au bilan du 31 décembre 2002 pour un montant de € 6.664.129,46 a été affecté à la répartition de l'année 2003. Les paiements réalisés se montent à € 1.035.288,72. Un montant de € 277.700 a été affecté aux frais à récupérer. Un montant total de € 356.837,91 sera mis en répartition à la réception de la documentation y relative en provenance de l'étranger. Un montant de € 949.051,10 concernant les droits de reproduction étranger a été mis en réserve n'ayant pu être réparti pour des raisons techniques. Un montant complémentaire de € 1.381.867,61 a également été réservé et est maintenu au passif du bilan sur décision du Conseil d'Administration. Le solde de € 2.663.384,12 a été transféré au budget 2003 pour être réparti aux ayants droits en 2004.

D'autre part, il est à noter que des droits relatif à 1996, initialement mis en répartition, ont fait l'objet d'une mise en réserve supplémentaire dans le courant de l'année 2003 pour un montant de € 419.407,52. Celui-ci devrait être mis en répartition à la réception de la documentation.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 2.965.456,62 des droits de 1997 et des mise en réserves supplémentaires relative à des droits de 1996 pour un montant de € 419.407,52, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 2.663.384,12 par catégorie de droits conformément à l'article 43 du Règlement Général.

Bruxelles, le 18 mai 2004
Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Réviseurs d'Entreprises,
représenté par



Alexis Palm
Commissaire

Rapport spécial du commissaire établi en application de l'article 35 des statuts et portant sur la conformité de la répartition des droits d'auteur au règlement général, présenté à l'assemblée générale des associés de la société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 7 juin 2004

L'article 35 des statuts stipule que le Commissaire vérifie si la répartition des droits d'auteur est effectuée conformément au Règlement Général.

Conformément à l'article 35 des statuts, et selon les modalités d'application, telles que proposées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale des Associés du 14 juin 1997, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle. Nous avons pour cela utilisé le Rapport des Flux Financiers, portant sur l'année 2002, qui a été établi sous la responsabilité de la Direction. Nous devons cependant signaler que les délais prévus à l'article 37 §2 du règlement général n'ont pas pu être respectés car la date du premier février prévue par cet article est trop rapprochée de la date de clôture de l'exercice.

Afin d'établir notre rapport, nous nous sommes appuyés sur les travaux effectués par le département financier de la Sabam. Nous avons revu les travaux concernant l'examen et l'analyse des rapports des flux, des règles de répartition, de la réconciliation des rapports de flux à la comptabilité effectués par le contrôleur financier. Les contrôles de détail des répartitions ne font pas partie de notre mission mais incombent à l'équipe de contrôle interne de la répartition de la SABAM. Nous avons revu les différents contrôles internes mis en place.

Suite à la mise en oeuvre de nos travaux de contrôle, nous résumons ci-dessous les résultats principaux.

Droits d'exécution

Nos travaux de contrôle détaillés ont porté sur les droits d'exécution (EUR 49.462.740,95) les perceptions communes (EUR 3.040.488,88) représentant 54,15% du total des droits à répartir (EUR 96.953.581,07, source: Flux Financiers 2002), depuis l'organisation des contrôles internes jusqu'au niveau des oeuvres individuelles et des ayants droit. La cellule de contrôle interne a effectué des sondages sur un échantillon de 136.034 exécutions d'oeuvres, sur un total de 7.215.834 exécutions d'oeuvres. Le taux d'erreurs identifiées et corrigées avant la répartition définitive s'élevait à 0,74% (1,65% en 2002). Nous avons validé le travail de la cellule de contrôle interne de la répartition sur base de tests de contrôle sur les historiques et n'avons relevé aucune erreur. Cependant, il convient de tenir compte du fait que certains droits ont été mis en suspens par manque d'information (absence de programme)¹ : nous nous assurerons dans nos prochains travaux que ces montants seront répartis de manière adéquate.

Nos travaux de contrôle confirment donc le caractère approprié, exhaustif et adéquat de l'approche utilisée par la cellule de contrôle interne de la répartition.

Droits de reproduction mécanique, Œuvres dramatiques/audiovisuelles et Arts Visuels/littérature

Conformément à notre programme de travail, nous avons effectué une revue des procédures de contrôle interne des droits de reproduction mécanique (EUR 31.121.298,63, soit 32,10 % du total des droits à répartir) et des droits Œuvres Dramatiques (EUR 2.344.026,27 soit 2,42% du total des droits à répartir).

Les autres catégories de droits (Audiovisuels et Arts visuels/Littérature) n'ont pas fait l'objet de contrôles spécifiques mais ont été couverts lors de nos travaux de contrôle précédents, selon une rotation, afin de contrôler la répartition de tous les droits sur une période de trois ans.

¹ Ce qui représente un montant total de EUR 830.466,12 mis en suspens.

- Sur la base de nos contrôles, les principales sources d'erreurs résultent de :
 - Certaines erreurs d'introduction des données dans le système informatique et dans les feuilles de calcul électronique;
 - Absence de documentation pour certaines œuvres: toutefois les recommandations de l'audit interne portant sur l'amélioration de la documentation des œuvres sont en cours d'application;
 - Programmation à revoir au niveau des systèmes informatiques.
- Certaines recommandations complémentaires ont été adressées à la Direction de la SABAM laquelle a entrepris des actions afin de remédier aux faiblesses identifiées.
- Etant donné le volume des informations relatives aux flux financiers, un rapport de synthèse est adressé par la SABAM à ses associés qui en font la demande. Un rapport plus complet est cependant mis à la consultation libre, au siège de la Société, pour les associés qui le souhaitent.
- Le présent rapport se fonde sur la situation existante au 31 décembre 2003. Cependant, le rapport de flux financiers n'a pu être finalisé qu'en date du 05 avril 2004. Les prochains travaux de contrôle de la répartition se dérouleront dans le courant du mois de décembre 2004 et porteront sur les répartitions des perceptions de 2003 effectuées en 2003 et 2004.

Conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous formulons nos conclusions comme suit.

En conclusion, notre mission se situait dans le cadre de l'application de l'article 35 des statuts. Par conséquent, nos travaux ont consisté principalement en l'analyse des systèmes et procédures de contrôle interne et ont dès lors été moins étendus qu'une révision qui aurait pour but le contrôle plénier de la répartition. Compte tenu des remarques formulées ci-avant, nos contrôles n'ont pas révélé d'autres éléments qui indiqueraient que les flux financiers de l'année 2002, dont le total des droits à répartir s'élève à EUR 96.953.581,07 ne reflètent pas fidèlement les répartitions de l'année 2002 par rubrique de droits, ou que les répartitions ne sont pas conformes au Règlement Général et aux décisions prises par le Conseil d'Administration. En outre, aucun élément autre que ceux relevés ci-avant n'indique que le système de contrôle interne mis en place dans le cadre de la répartition ne fonctionne pas de manière appropriée, conformément au Manuel de Répartition.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représenté par



Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises

Bruxelles, le 22 avril 2004

Glossaire

ABRÉVIATION	NOM	DESCRIPTION
ABDA	Association Belge pour la Défense du Droit d'Auteur	Association des juristes spécialisés en la matière
ADAGP	Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques	Société d'Auteurs, France
AGJPB	Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique	Association défendant les intérêts et les droits des journalistes
AIDAA	Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel d'auteurs de l'audiovisuel.	Confédération de sociétés de perception, de syndicats et d'organismes professionnels
AKM-AUSTRO MECHANA	Gesellschaft zur Wahrnehmung mechanisch-musikalischer Urheberrechte GmbH	Société d'Auteurs, Autriche
ALCS	Author's Licensing and Collecting Society	Société d'Auteurs, Grande-Bretagne
ARTHENA	Groupement d'intérêt pour le Droit d'Auteur et les Droits Voisins (ex-GIDAV)	
ASCAP	American Society of Composers, Authors and Publishers	Société d'Auteurs, Etats-Unis
AUVIBEL	Société de gestion collective pour la copie privée d'oeuvres sonores et audiovisuelles	Société représentative de plusieurs sociétés de gestion des droits. Elle a pour mission d'assurer la perception et la répartition de la rémunération pour la reproduction privée des oeuvres et prestations des auteurs, artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'œuvres audiovisuelles.
BIEM	Bureau International des Sociétés Gérant les Droits d'Enregistrement et de Reprographie Mécanique	Organisation internationale représentant les sociétés de droit de reproduction mécanique
BILDKUNST	Verwertungsgesellschaft Bild-Kunst	Société d'Auteurs, Allemagne
BMI	Broadcast Music Inc.	Société d'Auteurs, Etats-Unis
BUMA-STEMRA		Société d'Auteurs, Pays-Bas
CES	Caisse d'Entraide et de Solidarité	Fonds social de la SABAM
CIAM	Conseil International des Auteurs et des Compositeurs de Musique	Forum des auteurs et des compositeurs du monde de la musique
CISAC	Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	La CISAC œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Ses activités ont pour objet d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs ainsi que la qualité de la gestion collective de leurs droits dans le monde.
CISNET	Common Information System network	Système d'interconnexion des bases de données CISAC
CWR	Common Work Registration	L'objectif de cette application est de fournir aux éditeurs et aux sociétés un format standard pour l'enregistrement des œuvres
DPRS	Directors' and Producers' Rights Society	Société représentant les réalisateurs de films et de la télévision britannique
EVA	European Visual Artists	L'EVA représente 14 sociétés de perception dans le domaine des Beaux-Arts (peinture, sculpture, photographie, design et Arts Appliqués)
FAST TRACK	Fast Track	L'alliance de douze sociétés majeures de droits d'auteur dont l'objectif est de développer des outils numériques pour la gestion du droit d'auteur à travers le monde
FCB	Fédération des Cinémas de Belgique	
GDDN	Global Documentation and Distribution Network	(Réseau international d'information sur les oeuvres et la répartition des droits d'auteurs) L'objectif de ce projet est de développer un réseau international interconnecté de bases de données sur les oeuvres musicales, les oeuvres audiovisuelles, les ayants droits des oeuvres, les contrats sur les oeuvres et les données sur les enregistrements sonores. Ce réseau supportera les opérations au quotidien des Sociétés Membres de FAST TRACK, telles que les manifestations artistiques, l'identification des oeuvres ou la répartition des droits d'auteurs.
GEMA	Gesellschaft für Musikalische Aufführungs- und Mechanische Vervielfältigungsrechte	Société d'Auteurs, Allemagne

ABRÉVIATION	NOM	DESCRIPTION
GESAC	Grouperment Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs	Le Grouperment a pour objet le soutien et le développement des activités juridiques, économiques et culturelles de ses membres notamment à l'égard des institutions de l'Union européenne.
GIDAV	Voir Arthena	
IDA	International Database of Audiovisual Works	(La documentation internationale sur les œuvres audiovisuelles) Cette base de données sur les ayants droit, réalisateurs et auteurs de l'audiovisuel, permettra la « traçabilité » des différentes catégories d'ayants droit des œuvres audiovisuelles, à l'exception des compositeurs.
IFPI	International Federation Phonography Industry	Organisation représentant le monde international de la musique. Elle lutte contre la piraterie musicale, pour un marché équitable et des droits d'auteurs justes.
IPI	Interested Party Information (ancien CAE)	Donnée relative à l'affiliation des membres dans le système SIS
ISWC	International Standard Musical Work Code	(Code standard international d'œuvre musicale) Le système ISWC permet d'attribuer à chaque œuvre musicale son propre numéro d'identification unique, homologué par l'ISO, à l'instar de l'ISBN, l'identifiant unique pour les livres, et de l'ISSN pour les magazines.
Job aids		Description des tâches
KOMCA	Korea Music Copyright Association	Société d'Auteurs, Corée du Sud
KPMG		Société d'audit
LIDC	Ligue Internationale du Droit de la Concurrence	La L.I.D.C. est une association scientifique internationale indépendante dont les activités touchent au domaine de la concurrence
LIRA	Littéraire Rechten Auteurs	Société d'Auteurs, Pays-Bas
MIS	Management Information System	
OLA	On Line Art	Plate-forme gérant le répertoire international des œuvres visuelles pour leurs utilisations sur Internet
OWR	Online Work Registration	(enregistrement en ligne d'œuvres musicales) Application dont l'objectif est de créer un système susceptible de donner aux Sociétés Membres de FAST TRACK, à leurs créateurs et aux éditeurs de musique la possibilité d'enregistrer de nouvelles œuvres musicales, ainsi que d'accéder à leurs propres données sur leurs œuvres une fois enregistrées, en utilisant une interface WEB
PAB	Promotion Artistique Belge	Fonds culturel de la SABAM
PET	Process Efficiency Team	Petit groupe de 3 ou 4 personnes de différents départements collaborant autour d'un problème spécifique au sein d'un département déterminé.
PPFB	Presse Photographique et Filmée de Belgique	
PROLITTERIS		Société suisse de gestion de droits d'auteur pour la littérature et les arts plastiques
PRS-MCPS		Société d'Auteurs, Grande-Bretagne
PwC	PricewaterhouseCoopers	Société d'audit
REPROBEL		Société coopérative qui représente quinze sociétés belges de gestion de droit des auteurs (écrivains, auteurs dramatiques, compositeurs, journalistes, photographes, illustrateurs, auteurs de textes scientifiques ou éducatifs) et des éditeurs (de livres, de journaux, de périodiques, de partitions) concernés.
RH	Ressources Humaines	Département de la gestion du personnel
SABAM	Société des Auteurs Belges – Belgische Auteurs Maatschappij	Société d'Auteurs, Belgique
SACD	Sociétés des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	Société d'Auteurs, France
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique	Société d'Auteurs, France

ABRÉVIATION	NOM	DESCRIPTION
SCAM	Société Civile des Auteurs Multimédia	Société d'Auteurs, France
SGAE	Sociedad General de Autores y Editores de España	Société d'Auteurs, Espagne
SIAE	Società Italiana degli Autori ed Editori	Société d'Auteurs, Italie
SIMIM	Société de l'Industrie Musicale – Muziek Industrie Maatschappij	Elle représente et défend les droits des producteurs de musique. Elle regroupe l'ensemble des producteurs de musique belges et étrangers pour le compte desquels elle négocie et conclut les multiples contrats d'utilisation du répertoire musical.
SIS	SABAM Information Systems	Base de donnée de la SABAM
SISAG	SABAM Information Systems - Agencies	Centralisation dans une seule base de données de l'ensemble des informations détenues pas les agences SABAM
SIS-WID	SABAM Information Systems – Works Information Database	
SOCAN	The Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada Société Canadienne des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique	Société d'Auteurs, Canada
SSA	Société Suisse des Auteurs	Société d'Auteurs, Suisse
Stichting Bredero		Société d'Auteurs, Pays-Bas
SUISA	Société Suisse pour les droits des Auteurs d'œuvres musicales	Société d'Auteurs, Suisse
SUISSIMAGE	Société Suisse pour la gestion des droits d'auteurs d'œuvres visuelles et audiovisuelles	Société d'Auteurs, Suisse
VEGAP	Visual Entidad de Gestión de Artistas Plásticos	Société d'Auteurs, Espagne
VG WORT		Société d'Auteurs, Allemagne
WWL	World Works List	Liste mondiale des œuvres. Celle-ci est éditée deux fois par an



75 - 77 rue d'Arlon

1040 Bruxelles

Tel: 02/286 82 11

Fax: 02/230 05 89

Website: www.sabam.be